

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961COMPTE RENDU INTEGRAL — 73^e SEANCE2^e Séance du Mercredi 7 Décembre 1960.

SOMMAIRE

1. — Renvoi pour avis (p. 4374).
2. — Demande de levée de l'immunité parlementaire d'un député.
— Discussion des conclusions d'un rapport (p. 4374).
M. Mignot, rapporteur de la commission *ad hoc*.
MM. Degraeve, le président, Biaggi.
Scrutin sur les conclusions de la commission tendant à la levée de l'immunité parlementaire. — Adoption.
3. — Algérie. — Débat sur la déclaration de M. le Premier ministre (p. 4377).
Rappel au règlement : MM. Moulin, le président.
MM. Neuwirth, Arrighi, Montagne, Moatti, Deschizeaux.
Suspension et reprise de la séance.
MM. Le Douarcc, Simonnet, Boualam, Trémolet de Villers.
Renvoi de la suite du débat.
4. — Ordre du jour (p. 4398).

PRESIDENCE DE M. JEAN CHAMANT,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RENOVI POUR AVIS

M. le président. La commission des finances, de l'économie générale et du plan, demande à donner son avis sur le projet de loi, adopté par le Sénat, instituant une redevance d'équipement, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la production et des échanges (n° 756).

Je consulte l'Assemblée sur cette demande de renvoi pour avis.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 2 —

DEMANDE DE LEVEE DE L'IMMUNITE PARLEMENTAIRE
D'UN DEPUTE

Discussion des conclusions du rapport de la commission *ad hoc*.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la commission *ad hoc*, chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Lagaille.

Je rappelle à l'Assemblée qu'aux termes de l'article 80, alinéa 3, du règlement :

« Dans les débats ouverts par l'Assemblée, en séance publique sur les questions d'immunité parlementaire, peuvent, seuls, prendre la parole le rapporteur de la commission, le Gouvernement, le député intéressé ou un membre de l'Assemblée le représentant, un orateur pour et un orateur contre. »

La parole est à M. Mignot, rapporteur de la commission *ad hoc*.

M. André Mignot, rapporteur. Mesdames, messieurs, par l'intermédiaire de M. le ministre des armées et de M. le garde des sceaux, votre assemblée est saisie d'une requête qui a été présentée par M. le commissaire du Gouvernement près le tribunal militaire des forces armées de Paris, tendant à obtenir l'autorisation de décerner un mandat d'arrêt contre notre collègue M. Lagaille.

Dans cette requête les faits sont rappelés.

C'est en janvier 1960 que M. Lagaille a été arrêté, dit-on, en flagrant délit. Un arrêt du 30 septembre de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a renvoyé M. Lagaille devant le tribunal permanent des forces armées de Paris sous plusieurs inculpations.

Le 16 novembre 1960 notre collègue a été mis en liberté provisoire par décision du tribunal permanent des forces armées de Paris et il est indiqué que le 5 décembre 1960 M. Lagaille n'a pas comparu à l'audience, sans avoir produit ni justification ni excuse pour cette absence, de même que quatre de ses coaccusés.

C'est dans ces conditions que vous êtes saisis de cette requête, en vertu de l'article 26, deuxième alinéa, de la Constitution, qui dispose :

« Aucun membre du Parlement ne peut, pendant la durée des sessions, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle qu'avec l'autorisation de l'assemblée dont il fait partie, sauf le cas de flagrant délit. »

Ceci laisse donc supposer de la part de l'autorité judiciaire qu'en l'espèce il ne s'agit plus d'un flagrant délit. La levée de

l'immunité parlementaire nous est demandée en vue non des poursuites, mais de l'arrestation, puisque, en fait, il n'y a pas nouveau crime ou délit.

Cependant, en l'espèce, la levée de l'immunité parlementaire est nécessaire même pour procéder à une arrestation.

Votre commission est favorable à la levée de l'immunité parlementaire dans ce sens.

Je voudrais simplement donner à l'Assemblée une précision.

En vertu de l'article 59 du code de justice militaire, il est certain que c'est le président du tribunal militaire qui doit, éventuellement, décerner le mandat d'arrêt contre l'intéressé. Or, la requête émane du commissaire du Gouvernement qui, lui, n'a pas qualité pour la présenter et décerner le mandat d'arrêt, puisque le tribunal est saisi de l'affaire.

Si donc, comme votre commission le propose, l'Assemblée fait droit à cette requête, l'autorisation sera donnée non pas à M. le commissaire du Gouvernement, qui n'a pas qualité, mais, éventuellement, à M. le président du tribunal des forces armées s'il juge opportun de lancer un mandat d'arrêt.

C'est dans ces conditions que, juridiquement, la question se présente.

D'ailleurs, vous verrez, dans le compte rendu des débats de l'audience du 5 décembre, que M. le commissaire du Gouvernement a demandé à M. le président du tribunal militaire de lancer des mandats d'arrêt contre les quatre autres inculpés.

Ce n'est que sous cette forme également qu'il peut en être usé à l'égard de M. Lagailarde. Nous n'avons donc pas préjugé la décision de M. le président du tribunal des forces armées qui jugera comme il conviendra. Ce dernier aurait même dû être saisi des réquisitions du commissaire du Gouvernement avant que l'Assemblée nationale soit saisie de la requête.

C'est donc, à mon sens, une petite erreur de procédure qui a été commise et je tenais à signaler cette situation juridique. Aussi, dans notre esprit, nous proposons d'autoriser la levée de l'immunité parlementaire pour permettre à M. le président du tribunal militaire, saisi éventuellement d'une réquisition de la part de M. le commissaire du Gouvernement, de lancer un mandat d'arrêt. (*Exclamations au centre et à gauche.*)

En conclusion, mes chers collègues, je répète que votre commission quasi unanime vous propose de lever l'immunité parlementaire de M. Lagailarde en vue de permettre la signature d'un éventuel mandat d'arrêt. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Degraeve.

M. Jean Degraeve. Monsieur le ministre, mes chers collègues, par cinq fois j'ai apporté mon appui au député Lagailarde lors de la demande de levée de son immunité parlementaire, lors des dix demandes de suspension de sa détention et par deux fois en qualité de signataire de ces deux demandes de suspension.

Je pense de ce fait ne pas être suspect quant à mes sentiments pour une solution française du problème algérien.

M. Eugène-Claudius Petit. Ce n'est pas le problème !

M. Jean Degraeve. Si, c'est le problème.

Peut-être aimeriez-vous savoir pourquoi aujourd'hui je ne puis plus suivre l'action du député Lagailarde, quel que soit le motif qu'il pourrait invoquer pour fuir la justice de son pays qui l'avait libéré et qui le jugeait en toute indépendance.

Il est inadmissible de bafouer pareillement la justice française. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

Dans la première proposition de résolution, le 25 avril 1960, il était précisé que le député Lagailarde avait demandé lui-même à comparaître devant ses juges.

Vous avez été libéré, député Lagailarde, provisoirement par eux-mêmes et vous n'avez pas attendu la sentence.

Le 12 octobre 1960, dans la deuxième demande de suspension de la détention ; il était question de la dignité de l'Assemblée, du respect qu'elle se doit à elle-même, qui doivent la conduire à donner à l'immunité parlementaire un contenu concret, de façon que notre collègue puisse siéger pendant cette présente session.

Député Lagailarde, vous négligez l'Assemblée, sans même vous occuper de vos amis. Vous avez pris une position hostile au Gouvernement et au chef suprême de la Nation et cela par l'illicéité. Je vous le reproche et c'est pourquoi je ne puis vous suivre. (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs au centre, à gauche et à l'extrême gauche.*)

Vous pouvez rire, mais j'exprime mon opinion avec sincérité. (*Applaudissements sur divers bancs au centre, à gauche et à droite.*)

Il est inconcevable que le général de Gaulle, chef de la Nation, puisse brader l'Algérie. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Au centre. Aucun rapport !

M. Jean Degraeve. C'est vous, député Lagailarde, qui, avec votre équipe, allez à l'aventure, le chaos et la misère pour le peuple algérien.

M. Fernand Darchicourt. Et vous avez voté pour son élargissement !

M. Jean Degraeve. Vous rendez-vous compte de la situation de l'Algérie coupée de la métropole ? Croyez-vous que vous entraîneriez toute la population musulmane ? La majorité des Musulmans aime le général de Gaulle. (*Exclamations à droite.*)

M. Henry Bergasse. C'est un autre sujet ! Parlez-nous du sujet !

M. Jean Degraeve. Et si, lors de son voyage en Algérie, il est porté atteinte à sa personne, vous risquez une révolte des Musulmans. (*Vives exclamations au centre, à gauche et sur divers autres bancs.*)

Dimanche dernier, un député musulman, reçu chez moi...

M. Ahmed Djebbour. Lequel ?

M. Jean Degraeve. Je vous dirai le nom de ce député, si vous me le demandez personnellement.

Ce député algérien me disait : « Nous, Français musulmans, nous prendrons les armes, moi, ma famille et mes frères, si l'on touche au Président. »

C'est pourquoi nous devons faire confiance à M. le Président de la République et le suivre dans sa politique actuelle. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. René Moatti. Ce n'est pas le débat.

M. Jean Degraeve. ...qui sauvegardera les intérêts de la France en liant à jamais l'Algérie à la métropole.

En conséquence, je demande à mes amis, avec tristesse, mais avec fermeté, de voter pour la levée de l'immunité du député Lagailarde et de faire confiance au chef suprême de la nation pour une solution française du problème algérien. (*Applaudissements sur plusieurs bancs au centre et à gauche.* — *Exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Biaggi. (*Applaudissements sur divers bancs au centre droit.* — *Exclamations au centre, à gauche et à l'extrême gauche.*)

Mes chers collègues, à la fin de la séance de ce matin M. le président de l'Assemblée nationale vous a adressé à toutes et à tous un appel afin que les débats de cet après-midi et de ce soir se déroulent dans le calme et dans la dignité.

Avec moins d'autorité que M. le président de l'Assemblée nationale vous me permettez cependant de vous engager à écouter avec calme, sinon avec attention (*Sourires*), les orateurs qui doivent se succéder à cette tribune.

M. Edmond Bricout. Il aurait dû en être ainsi pour l'orateur précédent.

M. le président. Monsieur Biaggi, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Mes chers collègues, je voudrais, répondant à l'appel de notre président, ramener un peu de calme. (*Rires sur de nombreux bancs.*)

A défaut de calme je crois avoir ramené le sourire. Je voudrais aussi essayer de ne pas sortir du débat.

M. Henry Bergasse. Très bien !

M. Jean-Baptiste Biaggi. Je ne me dissimule pas, mes chers collègues, que je plaide une cause perdue. Je parlerai donc pour l'honneur. (*Exclamations.*)

M. Edmond Bricout. L'honneur de qui ?

M. Jean-Baptiste Biaggi. Je parlerai pour mon honneur d'abord. Je ne suis entré à proprement parler dans la politique qu'à l'heure du péril ; depuis plus de vingt ans, la guerre et la politique se sont imbriquées au point qu'on ne peut plus les distinguer et qu'à l'inverse d'un mot historique, toujours vrai pourtant, la politique, c'est la guerre poursuivie avec d'autres moyens.

Dès le premier jour, j'ai été au côté des hommes et des femmes d'Algérie, toutes religions et classes sociales confondues, qui luttaient par tous les moyens pour que leur âme et leur terre restent françaises.

Je pense que personne ne pourra jamais m'en faire le reproche. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite et au centre droit.*)

Même quand ils semblent commettre, même quand ils commettent des erreurs ou des maladroites, je les tiens et les tiendrai toujours pour mes frères par le sang et par l'esprit ; je suis et je serai toujours prêt à les défendre : ce sera l'honneur de ma vie.

Pour l'honneur du Parlement, je parlerai aussi au moment où paraît s'élever une vague de passion et de réprobation, voire

d'indignation contre un collègue, la population qu'il représente et la politique qu'il incarne ; il faut que cette tribune reste le refuge du courage et de la liberté.

M. Edmond Bricout. Il y a d'autres moyens.

M. Jean-Baptiste Biaggi. La hâte même que l'on met dans la conduite de la procédure, mes chers collègues, n'est pas de bon aloi. (*Interruptions au centre et à gauche.*)

Cette hâte nous prive d'informations essentielles.

M. Fred Moore. Nous ne demandons pas mieux que l'intéressé nous les donne !

M. Jean-Baptiste Biaggi. Quelle surveillance était exercée à l'égard de notre collègue en liberté provisoire ? (*Vives exclamations à l'extrême gauche, à gauche et au centre.*) Quelles sanctions ont été prises contre les négligences ?

M. Jean Morisse. Il avait donné sa parole !

M. Jean-Baptiste Biaggi. Mon cher collègue, j'ai déjà entendu exposer tout à l'heure cet argument qui ne doit pas rester sans réponse, quoiqu'il ait été apporté à cette tribune — j'en suis sûr — avec la plus entière bonne foi.

Dans les demandes de suspension de détention qu'un certain nombre de mes collègues et moi-même avons signées et votées, stipulant pour autrui, nous demandions à l'Assemblée de considérer que notre collègue Pierre Lagaille n'avait nulle intention de fuir ses responsabilités. En l'occurrence, la défense ne s'était livrée à aucune manœuvre dilatoire, comme en d'autres procès...

M. Antoine Guittou. Très bien !

M. Jean-Baptiste Biaggi. ...et même elle avait hâté la venue de l'affaire. Le Gouvernement, d'ailleurs, ne peut me démentir et s'il a pu, malgré un retard considérable, faire venir l'affaire à l'audience et invoquer cette venue pour nous demander le rejet des demandes de libération, c'est à la défense qu'il l'a dû.

Mais il ne faut pas invoquer le texte d'un projet, voire d'un contrat. L'Assemblée n'a pas ce droit, car dans sa majorité, elle n'a pas ratifié notre proposition.

Ce n'est en tout cas pas à nous qu'il convient de le reprocher. Je crois vous avoir répondu. (*Exclamations sur de nombreux bancs à l'extrême gauche, à gauche et au centre.*)

Mais, voyez-vous, cette hâte plus encore que l'absence de renseignements me préoccupe, vous m'en excuserez, parce que l'on a mis plus de lenteur à faire venir en discussion les demandes de suspension de détention.

Dans quelle République sommes-nous donc, mes chers collègues...

M. Henri Duvillard. La V^e !

M. Jean-Baptiste Biaggi. ...pour être plus prompts et plus ardents à défendre l'incarcération que la liberté d'un parlementaire ?

M. Guy Jarrosson. Très bien !

M. André Roulland. Mais Lagaille, il l'a, sa liberté !

M. Jean-Baptiste Biaggi. Ce n'est pas vous qui la lui avez donnée.

M. Raymond Schmittlein. Il était libre !

M. Jean-Baptiste Biaggi. Si nous avions, en votant la demande de suspension de la détention, accordé à notre collègue le plein effet de l'immunité...

Au centre droit. Il serait en Algérie !

M. Jean-Baptiste Biaggi. ... je dis qu'aujourd'hui l'Assemblée aurait plus d'autorité pour lui reprocher d'avoir abusé de droits et de garanties dont nous lui aurions assuré la plénitude. (*Vives protestations au centre et à gauche.*)

J'ai le droit de poser cette question car j'ai le droit de demander à chacun d'entre vous, sans esprit de polémique et de rancune : « Qu'avez-vous fait, personnellement, et je sais que certains ont fait, pour empêcher que soit violée mon immunité parlementaire, à moi (*Interruptions à gauche et au centre*) et celle de notre collègue Kaouah ? Qu'avez-vous fait ? (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.* — *Applaudissements au centre droit et à droite.*)

M. René Sanson. Que faisiez-vous à Alger ?

M. André Roulland. Que faisiez-vous sur les barricades ?

M. Jean-Baptiste Biaggi. Je dis que c'est en violation de la loi que nous avons été arrêtés sous prétexte de flagrant délit. (*Interruptions à l'extrême gauche et au centre.*) J'ai bénéficié

d'un non-lieu, ce qui prouve, premièrement qu'il n'y avait pas délit flagrant (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs*) et deuxièmement qu'il n'y avait pas délit du tout. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite et au centre droit.*)

J'ai donc le droit de poser cette question : « M'a-t-on seulement fait des excuses et a-t-on fait des excuses à l'Assemblée, bafouée en la personne de deux de ses membres ? » (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite et au centre droit.* — *Exclamations au centre, à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Antoine Guittou. Les excuses, M. Terrenoire les réserve à Stéphane !

M. Edmond Bricout. C'est le cas de Lagaille qui est en cause et non le vôtre !

M. le président. Monsieur Bricout, je vous en prie, n'interrompez pas.

M. Henri Karcher. Veuillez, monsieur le président, ramener l'orateur au sujet.

Le sujet, c'est Lagaille, ce n'est pas Biaggi !

M. Jean-Baptiste Biaggi. Le sujet, c'est l'immunité parlementaire !

A gauche. Le sujet, c'est Lagaille !

M. Jean-Baptiste Biaggi. Oui, j'ai le droit de demander dans quelle République nous sommes. (*Exclamations à gauche et au centre.*) Que ceux qui rédigent ou approuvent des textes comme l'ordonnance par laquelle on a tenté de me priver de mon recours. (*Exclamations au centre, à gauche et à l'extrême gauche.*)...

M. le président. Le problème n'est pas là, monsieur Biaggi !

M. Philippe Vayron. Le problème, ce sont les droits des parlementaires.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Admettons-nous que les signataires de tels textes — sur lesquels nous reviendrons un jour — admettons-nous qu'ils s'indignent de l'absence de M. Lagaille, dont, pour ma part, j'ignore les raisons et les mobiles ? (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs à l'extrême gauche, à gauche et au centre.*) C'est pourquoi je ne condamnerai pas notre collègue.

Les circonstances sont telles, d'ailleurs, que, ces raisons et ces mobiles — qui sont ceux de toute une population, de toute une province — il est facile de les imaginer. Rassurez-vous, je ne le ferai pas d'une manière complète.

Je veux simplement, avant de conclure, présenter deux observations.

Tout d'abord, un certain respect ombrageux et tonitruant de la légalité formelle me paraît quelque peu hasardé à une époque où se pose la même question — je dis bien la même question — celle du sol, celle de la patrie, qui se posait en 1940. L'honneur de celui qui alluma et de tous ceux qui alimentèrent la flamme de la résistance française... (*Vives exclamations au centre et à gauche.*)

M. Raymond Schmittlein. C'est honteux !

M. Jean-Baptiste Biaggi. ... ce sera, à jamais, de s'être affranchi des ordres et du respect de ceux qui n'étaient pas à la hauteur des événements, encore qu'en 1940 ceux qui donnaient ces ordres et qui revendiquaient ce respect avaient l'excuse de la défaite. (*Vives protestations et bruit à gauche et au centre.* — *Interruptions à l'extrême gauche.*)

Si la V^e République a vu le jour, si les choses sont ce qu'elles sont, c'est bien à certain jour de mai que nous le devons et ce jour fut un peu celui de notre collègue Pierre Lagaille. (*Protestations à l'extrême gauche, à gauche et au centre.* — *Applaudissements à droite et au centre droit.*)

M. Guy Jarrosson. Si Lagaille n'avait pas été là, vous ne seriez pas ici !

M. Jean-Baptiste Biaggi. Que ceux qui furent contre le 13 mai votent la levée d'immunité parlementaire. Mais que ceux qui ont crié si fort « Noël » qu'il est venu fassent ce qu'ils veulent ; plus que Lagaille c'est eux-mêmes qu'ils condamneront.

La défense du sol justifie tout. Et qu'est-ce qu'une guerre...

M. Raymond Schmittlein. Vive le fascisme, n'est-ce pas ?

M. Jean-Baptiste Biaggi. ... sinon le meurtre légitimé et glorié pour la défense de la patrie ?

Personne ne doute que les insurgés d'Alger d'hier et les absents d'aujourd'hui n'avaient qu'un seul but : rester français sur une terre française.

Cette doctrine n'est pas seulement la mienne (*Interruptions à gauche et au centre*) ; elle est celle d'un journaliste qui écrivait, il y a un peu plus de deux ans :

« Que les Algériens sachent surtout que l'abandon de la souveraineté française en Algérie est un acte illégitime, c'est-à-dire qu'il met ceux qui le commettent et ceux qui s'en rendent complices hors la loi et ceux qui s'y opposent, quel que soit le moyen employé, en état de légitime défense. »

M. Antoine Guittou. Ce journaliste s'appelait Michel Debré !

M. Jean-Baptiste Biaggi. En effet, ce journaliste s'appelait Michel Debré.

Mais je voudrais vous lire un autre texte (*Exclamations à l'extrême gauche, à gauche et au centre*)...

M. Guy Jarrosson (*tourné vers la gauche et le centre*). Intéressants !

M. Jean-Baptiste Biaggi. ... extrait, cette fois, du *Journal officiel*, débats parlementaires, Conseil de la République, deuxième séance du 16 janvier 1958. Voici l'amendement qu'un parlementaire proposait à l'article 1^{er} de la loi-cadre...

M. Joseph Nou. Au sujet !

M. Jean-Baptiste Biaggi. ... qui avait pourtant le mérite de dire que l'Algérie était partie intégrante de la République française :

« La République salue la vaillance des officiers, sous-officiers et soldats qui rétablissent en Algérie la paix troublée par une conspiration étrangère hostile à la liberté.

« La République rend hommage à tous les fils de la terre d'Algérie qui n'ont pas douté de la volonté de la nation et sont demeurés fidèles à son idéal.

« La République proclame qu'il n'est qu'une politique en Algérie, celle définie par les lois votées par le Parlement... »

M. André Roulland. ... et que n'a pas respectées Lagaille...

M. Jean-Baptiste Biaggi. ... et destinée à la fois à assurer le respect de la souveraineté française en Algérie et à faire participer tous les citoyens algériens à l'exercice de cette souveraineté. Est illégale et illégitime (*Interruptions à gauche et au centre*) toute mesure d'ordre gouvernemental, militaire ou diplomatique, qui ne serait point inspirée par cette politique. » (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite et au centre droit. — Vives interruptions à gauche et à l'extrême gauche.*)

A gauche et au centre. Au sujet !

M. Jean-Baptiste Biaggi. A l'appui de cet amendement, le parlementaire déclarait :

« Quant on traite de la souveraineté, quand on traite du droit d'une terre à rester française, il est capital de dire où est la légitimité car, à un moment donné, on pourra dire... »

M. Joseph Nou. Ce n'est pas le même débat !

M. Jean-Baptiste Biaggi. ... on pourra dire :

« Celui-là fait une action légitime et il faut le suivre ; mais celui-là fait une action illégitime et le droit sacré de la nation, c'est de ne pas le suivre. »

Vous avez tous reconnu M. Michel Debré, actuellement Premier ministre. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite et au centre droit. — Protestations au centre et à gauche.*)

M. André Roulland. Vive Lagaille !

M. Jean-Baptiste Biaggi. Et ce parlementaire n'était pas seul puisque je lis au *Journal officiel* : Vifs applaudissements au centre et à droite, ainsi que sur divers bancs à gauche.

Le centre n'applaudit plus. La planète parlementaire aurait-elle basculé sur ses pôles ? (*Rires à droite.*)

J'attends sans illusions, mais avec une certaine curiosité, la réponse du Gouvernement à cette argumentation. Mais vous tous, mes chers collègues, je vous en conjure, à une époque où l'on se joue si facilement de tout ce qui, dans la Constitution et dans la loi, assure l'exercice de nos droits de représentants du peuple souverain, pour votre honneur, ne votez pas cette levée d'immunité parlementaire. Quant à moi, je voterai contre. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite et au centre droit. — Protestations à l'extrême gauche, à gauche et au centre.*)

M. le président. Je mets aux voix les conclusions du rapport de la commission *ad hoc* tendant à la levée de l'immunité parlementaire de M. Pierre Lagaille.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble des locaux du palais et sera ouvert dans cinq minutes.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Je rappelle que je mets aux voix les conclusions de la commission *ad hoc* tendant à la levée de l'immunité parlementaire de M. Pierre Lagaille.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	500
Nombre de suffrages exprimés	445
Majorité absolue	223
Pour l'adoption	424
Contre	21

L'Assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

— 3 —

ALGERIE

Débat sur la déclaration de M. le Premier ministre.

M. le président. L'ordre du jour appelle le débat sur la déclaration de M. le Premier ministre sur l'Algérie.

Je rappelle à l'Assemblée les temps de parole disponibles dans ce débat :

Gouvernement, 1 heure 20 minutes ;
Groupe de l'unité pour la nouvelle République, 3 heures 50 minutes ;
Groupe des indépendants et paysans d'action sociale, 2 heures 10 minutes ;
Groupe des républicains populaires et du centre démocratique, 30 minutes ;
Groupe socialiste, 35 minutes ;
Groupe de l'entente démocratique, 40 minutes ;
Groupe de l'unité de la République, 2 heures ;
Isolés, 1 heure 50 minutes.

M. Arthur Moulin. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Moulin pour un rappel au règlement.

M. Arthur Moulin. Monsieur le président, j'ai demandé la parole pour un rappel au règlement et, conformément au vœu que j'avais formulé il y a quelques semaines à la même place, j'indique que je fais référence aux articles 70 et suivants du règlement faisant partie du chapitre XIV, page 67 de notre règlement actuel, concernant la discipline à l'intérieur de cette Assemblée.

Ce matin, avant de lever la séance, le président de séance a fait un appel au calme et à la compréhension des parlementaires. Tout à l'heure, des incidents bruyants, mais peu graves, sont survenus. Il est à craindre que, dans cette ambiance un peu surchauffée, des incidents peut-être moins bruyants, mais plus graves, ne surviennent. (*Interruptions au centre droit et sur plusieurs bancs à droite.*)

M. Jear-Marie Le Pen. Appelez les C. R. S. !

M. Arthur Moulin. Je vous demande instamment, pour le bon ordre de ces séances, de bien vouloir appliquer chaque fois que cela sera rendu nécessaire l'article 70 et les suivants. Je vous en remercie d'avance, monsieur le président. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. Monsieur Moulin, je suis toujours très sensible aux bons conseils que nos collègues ne marquent pas de donner au président de séance lorsque l'occasion s'en présente. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs.*) Mais je pense que les choses iront très bien, ou en tout cas beaucoup mieux — il ne faut pas manifester un excès d'optimisme — si on laisse au président le soin d'assurer lui-même à la fois la présidence et la discipline de la séance, ce qui après tout, entre dans le cadre de ses fonctions. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs.*)

Dans le débat sur la déclaration de M. le Premier ministre, la parole est à M. Neuwirth. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Lucien Neuwirth. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, puis-je dire combien j'estime ce débat nécessaire car je pense que ni l'opinion publique métropolitaine, ni l'opinion publique algérienne n'ont été suffisamment informées et éclairées sur les motifs et l'orientation de la politique du Gouvernement en ce qui concerne l'Algérie ?

Il faut dire où l'on va, il faut dire où l'on s'arrêtera. La nation a accepté, la nation accepte les sacrifices, encore faut-il qu'elle participe aux espérances, que par ce débat et par les questions posées au référendum et expliquées sans équivoque une ligne politique définitive se dégage, que le peuple souverain en soit le promoteur et le témoin.

L'orateur qui m'a précédé a parlé du passé. Je crois en effet nécessaire de faire un retour sur le passé. Personnellement, pendant des semaines et des semaines, j'ai mené le combat pour faire triompher l'idée de l'intégration, pendant des semaines et des semaines, j'ai affirmé mon espoir de voir se réaliser une Algérie française. Et notre conception de l'Algérie française était dans la ligne de notre conception du rôle de la France.

Ce que l'on a appelé des « tendances opposées » lors du mouvement du 13 mai était, en réalité, des différences fondamentales de conceptions. Certains qui, alors, se joignirent à nous pour réclamer l'intégration étaient les mêmes qui l'avaient refusée auparavant dans un passé très récent. (*Applaudissements à gauche et au centre.* — *Protestations sur divers bancs à droite.*) Les musulmans les connaissaient. La langue promettait, mais le cœur refusait.

J'ai eu le premier exemple, et d'autres avec moi, de cet état de choses, lorsque, dans la deuxième quinzaine du mois de mai, prenant au pied de la lettre ceux dont la sincérité nous paraissait suspecte, nous fîmes, d'accord avec l'armée, lancer un appel en faveur du relèvement des salaires agricoles. Insuffisamment nombreux furent ceux qui appliquèrent cette mesure. F. fait, certaines attitudes envers les musulmans ne changèrent pas.

Nous avons cru, et profondément cru, à une nouvelle « nuit du 4 août », et c'était la « fuite à Varennes ». Pourtant, nombreux étaient les Français d'Algérie qui donnaient à l'intégration le même sens que nous-mêmes. Malheureusement, leurs espoirs, leurs mouvements furent détournés de leur source par des leaders aveuglés de passion partisane et frappés d'infantilisme politique.

Au centre droit. Non !

M. Lucien Neuwirth. Le divorce qui éclate aujourd'hui entre eux et nous, parce qu'ils n'ont pas changé et parce que nous n'avons pas changé non plus, existait — on le sait — dès avant le 13 mai. (*Applaudissements à gauche et au centre.* — *Protestations au centre droit et sur plusieurs bancs à droite.*)

Par la faute de coalitions d'intérêts et d'obstinations, l'étape préliminaire indispensable à toute réussite fut perdue. L'intégration des âmes avait échoué. (*Mouvements divers.*)

Un fait est patent : les musulmans étaient avec nous derrière de Gaulle, en 1958. Et un fait demeure encore patent aujourd'hui : les musulmans sont avec nous, derrière de Gaulle. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Depuis 125 ans, on a parlé de l'Algérie dans les cercles gouvernementaux. Sur ces bancs, mesdames, messieurs, on a beaucoup parlé de l'Algérie. Mais, peut-être est-ce parce que je viens de vivre un drame intérieur profond, je ne peux m'empêcher d'être animé d'une certaine rancune contre ceux, peu nombreux, mais combien puissants ! qui firent tout pendant des lustres pour qu'on ne parlât jamais que de l'Algérie, mais pas de l'Algérie française, parce que cette expression aurait impliqué qu'on appliquât là-bas les lois de la France, la protection et des salaires garantis, comme aux travailleurs métropolitains. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.* — *Interruptions à droite.*)

L'effort social, l'effort scolaire de la France...

M. Antoine Guillon. Vous faites allusion sans doute à l'attitude des membres du R. P. F. de 1951 à 1958, qui rejoignait celle des communistes.

M. Lucien Neuwirth. ... cela imposait un sacrifice gigantesque à la nation ; elle l'aurait accompli. Cela aussi imposait d'écraser des coalitions d'intérêts qui voulaient bien d'une Algérie préservée mais pas d'une Algérie française ou auraient été appliquées les seules lois de la République française. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Depuis quelque temps, on parle beaucoup, et on a raison d'en parler, de ces centaines de milliers de musulmans qui donneront leur vie pour la France et dont les tombes jalonnent les chemins de nos défaites comme de nos victoires. Là est le seul succès réel de l'intégration, celle de l'armée. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre et sur plusieurs bancs à droite.*) Car, combien de leurs frères survivants m'ont dit que les plus belles années de leur vie se sont déroulées dans l'armée égaillière parce qu'ayant quitté celle-ci ils retrouvaient le sort commun des Algériens en Algérie, hélas !

Peut-on alors aujourd'hui s'étonner si les Musulmans tiennent pour suspectes les démonstrations affectueuses de certains néozélés d'une Algérie qu'ils ne souhaitaient pas eux-mêmes française il y a encore cinq ans mais qu'ils préparaient seulement figée dans un paternalisme dépassé ? (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Il avait été promis de faire des Musulmans des citoyens à part entière. Dès le mois de juin 1958, le collège unique, tant combattu ici-même (*Protestations sur plusieurs bancs à droite et sur certains bancs au centre*) et le vote des femmes, conditions premières de la citoyenneté, leur étaient donnés. Pour la première fois, on voyait des Musulmans élus en nombre important dans toutes les assemblées : Sénat, Chambre des députés, conseils généraux. L'accès aux carrières était enfin ouvert en partie.

Mais — là se trouve, je crois, la vérité la plus profonde — au fur et à mesure que les jours s'écoulaient, la guerre continuant — car la guerre, elle, continuait, avec son cortège de malheurs — j'apprenais que pour l'intégration octroyée nous arrivions trop tard. Trop d'années et trop de chances avaient été gaspillées par la faute d'hommes qui n'ont jamais changé et qui aujourd'hui encore sont contre la politique de la France.

Nous arrivions trop tard parce que l'Histoire a substitué au temps des conquêtes celui de la libre détermination, au temps de la tutelle celui du consentement.

Le « oui » du référendum de 1958 fut d'abord et avant tout un « oui » aux espérances, espérance d'une paix prochaine, espérance d'un avenir totalement différent du passé.

C'était un « oui » à la liberté, à l'égalité, à la fraternité. En un mot, c'était un « oui » à la République française idéale, celle des droits de l'homme et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

C'était enfin, c'était aussi un « oui » de confiance en l'homme qui, aux yeux des masses musulmanes, incarnait le mieux cette France idéale, c'était un « oui » à de Gaulle.

Cette image de la France idéale, de la France réelle, les années de malentendus et de guerre n'ont pu la détruire ni même la dissimuler aux yeux des habitants de l'Algérie. Et c'est là que réside notre plus grande chance.

C'est à cette France restaurée dans toute la grandeur de ses idéaux et de ses principes par la mise en œuvre de la politique juste et démocratique définie par le chef de l'Etat le 16 septembre 1959, que l'Algérie choisira de demeurer unie par les seuls liens réels, ceux que crée la libre détermination.

Le jour venu, les populations algériennes fixeront elles-mêmes leur destin par le choix entre les options offertes, indépendance, association, francisation, mais, tant pour les Algériens que pour les Français, la raison, l'intelligence politique, les impératifs de la sécurité commandent de s'unir.

Dans l'état actuel des choses, l'Algérie, par suite de l'existence des communautés, différentes par la langue, par les religions, par les traditions, mais toutes animées d'un dynamisme particulier évident, porte en elle les germes d'un chaos inévitable que provoquerait une indépendance hostile sous la férule du F. L. N., d'autant plus que personne ici, à part ces messieurs, bien sûr (*l'orateur désigne certains bancs à l'extrême gauche*) ne peut croire que les Soviétiques soutiennent la rébellion par philanthropie, alors qu'ils visent exclusivement à utiliser l'Algérie comme plate-forme leur permettant d'en terminer avec la conquête de l'Afrique et de préparer l'ultime assaut contre l'Europe libre.

Que les bonnes âmes qui croient, ou feignent de croire, à la bonne foi des communistes pour ramener la paix en Algérie veuillent bien se souvenir de quelle façon ont été traités par eux des populations qui réclamaient, elles aussi, leur indépendance nationale dans une capitale qui s'appelait Budapest. On est loin de l'autodétermination ! Que ces bonnes âmes la demandent avec autant d'énergie en faveur des Hongrois ! (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

D'une façon naturelle, les intérêts des habitants de la métropole et des habitants de l'Algérie convergent et imposent que celle-ci demeure liée à la France. Il est aussi naturel que les Algériens administrent eux-mêmes l'Algérie. Il est naturel que ceux qui y sont nés, quelle que soit la communauté à laquelle ils appartiennent, aient des droits égaux. En un mot, notre œuvre commune doit être d'établir en Algérie la véritable démocratie.

Dans notre esprit, monsieur le Premier ministre, l'organisation provisoire des pouvoirs publics en Algérie doit tendre à jeter les bases de cette démocratie véritable sans préjuger bien entendu les résultats de la consultation, car, en fait, quelle que soit l'issue de cette consultation, l'Algérie ne pourra se passer de structures de base. Parce que nous sommes de ceux qui ne croient pas à la fatalité de la décadence, nous sommes persuadés que les populations algériennes rejetteront la sécession.

La construction qui va s'élever se doit d'abord de garantir aux musulmans la plénitude de leurs droits et d'assurer complètement la protection, consacrée par des textes et notre garantie, de toutes les minorités, de permettre aussi aux individus l'exercice de toutes les libertés, de mettre fin, la paix revenue, aux juridictions d'exception. Enfin, elle devra préparer l'indispensable réconciliation.

Je pense, personnellement, que la conclusion logique de l'association, si celle-ci triomphe, doit donner naissance à une formule

féderale. Un avantage de cette formule serait d'associer réellement les communautés entre elles dans une coopération véritable touchant toutes les formes de l'activité humaine.

Un autre avantage, combien essentiel, celui-là, serait de contribuer à leur donner une conscience collective qui ne manquerait pas d'être le meilleur rempart contre toute guerre subversive et contre tout déchirement interne.

Nous avons pris acte, monsieur le Premier ministre, des engagements que vous avez donnés au nom du Gouvernement.

Il est cependant nécessaire que soit bien précisé ce qui adviendrait en cas de rupture hostile. En tout état de cause, la France ne pourrait abandonner aux repréailles ni ses enfants ni ceux qui se reconnaissent comme tels. D'ailleurs, le chef de l'Etat a précisé que, dans cette hypothèse, ceux des Algériens, de toutes origines, qui voudraient rester Français le resteraient de toute façon et que la France réaliserait, si c'est nécessaire, leur regroupement et leur établissement.

Il ne pourrait d'ailleurs en aller autrement, car il est évident que la métropole se trouverait dans l'impossibilité de résorber quelques millions de nouveaux venus. L'exemple des rapatriés du Maroc et de la Tunisie, en ce qui concerne seulement les fonctionnaires et les gens modestes, est probant à ce sujet.

Il n'est pas un seul parlementaire, dans cette Assemblée, ceux-là mis à part bien sûr (*L'orateur désigne certains bancs à l'extrême gauche*), qui consentirait à un tel abandon. Je crois savoir, mais j'aimerais l'entendre à nouveau, monsieur le Premier ministre, que telle est également la pensée du Gouvernement. (*Interruptions et rires à droite. — Mouvements divers.*)

Je sais que le sort de nos compatriotes d'Algérie n'intéresse pas M. Rousseau, mais il en intéresse d'autres. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Cela étant posé, n'est-il pas évident que ceux qui sèment l'angoisse chez nos compatriotes d'Algérie, en leur annonçant l'abandon certain, font un mauvais travail contre la France, car les attitudes qui en découlent servent au plus haut point la machine de guerre du F. L. N., creusent le fossé non seulement entre les communautés, mais entre l'Algérie et la métropole, attisant ainsi les passions, lesquelles, poussées à bout, ne pourraient que nous conduire à cette solution désespérée qu'est la partition ?

Alors, quel jeu jouent-ils ceux qui attisent les passions et sèment la haine ? Un jeu politique ou celui d'intérêts importants et étrangers à ceux des Algériens comme à ceux des Français ? (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Un fait est certain : ils l'ont qu'à la provocation sanglante des terroristes du F. L. N. répond l'écho d'une haine risquant de déclencher l'irréversible.

Solidaires dans les sacrifices demandés à tous, les Français doivent affirmer leur unité autour de la politique algérienne de la France. Cette unité, marquant une résolution, est seule capable de nous conduire vers une paix rapprochée qui ne débouchera pas sur le chaos.

Monsieur le Premier ministre, le groupe de l'union pour la nouvelle République apportera un soutien sans défaillance à cette politique de paix ; car où régnera la paix, la dignité de chacun sera respectée, la prospérité s'établira et la liberté fleurira de nouveau. C'est la raison ; c'est la sagesse ; c'est le réalisme.

Telle est notre voie, celle du gaullisme fidèle à lui-même, c'est-à-dire à son idéal de promotion humaine et, aussi, à une certaine idée qu'il a de la France. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Arrighi. (*Applaudissements au centre droit et sur plusieurs bancs à droite.*)

M. Pascal Arrighi. Monsieur le président, mesdames, messieurs, en m'efforçant de procéder à une analyse sérieuse et serrée des événements algériens, des déclarations qui la concernent, des choix qui nous sont proposés, je voudrais indiquer dès l'abord mon désir d'intervenir sans passion, avec le seul souci de rechercher quelle est la part de vérité dans des faits, des attitudes, des décisions qui, nous le sentons tous, ne peuvent pas nous laisser sans de réelles inquiétudes. Connaissant les divergences, les penchants des uns et des autres, mon ambition sera moins de polémiquer que d'analyser, plus peut-être de faire réfléchir que d'essayer de convaincre.

Il y a déjà quatorze mois que l'Assemblée, le 15 octobre 1959, a discuté du problème algérien. Par la volonté de sa majorité et le consentement tacite d'une grande partie de l'opposition, le pouvoir a eu les mains libres. L'autorité, les moyens qu'il avait demandés pour régler le problème algérien ne lui ont été ni mesurés ni marchandés. La conférence des présidents a même refusé d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée une question orale que le président de notre groupe avait posée le 22 juin dernier au Gouvernement et dans laquelle il lui demandait quelle différence existait entre l'Algérie algérienne

et la sécession. Aucun essai, même partiel, de réponse ne fut apporté.

Pendant plus d'une année, nous avons débattu des problèmes agricoles, de la Communauté, du budget. Pourtant, nous n'avons pas cessé de penser qu'un problème domine et écrase tous les autres, celui de l'Algérie. Or l'Algérie est restée en dehors de notre discussion.

C'est la double remarque que je voudrais faire au seuil de mes observations : d'une part, la politique algérienne a été définie en dehors du Parlement et l'a même été en dehors du Gouvernement ; d'autre part, cette politique a subi une évolution qui la conduit maintenant vers une pente dont nous sommes nombreux à estimer qu'elle est dangereuse et peut-être mortelle.

Que cette politique ait été définie en dehors du Parlement et du Gouvernement, c'est l'évidence même. Par une interprétation qui, à l'époque, avait paru audacieuse, mais qui s'est révélée fondée, le président de notre Assemblée avait indiqué au groupe le plus important de la majorité que cette politique algérienne relevait du domaine réservé. Or, constitutionnellement, le Parlement et spécialement l'Assemblée nationale ne connaissent que le Gouvernement. Nous savons qu'il n'est pas seul en cause et nous ne pourrions éviter les uns et les autres, quelle que soit la mesure, la réserve que nous y mettrons, de citer les déclarations de la plus haute autorité de l'Etat.

Dans ces déclarations, le Parlement et les groupes qui le composent n'ont eu aucune part : bien plus, il est arrivé souvent que le Gouvernement lui-même soit tenu dans l'ignorance des décisions que ces déclarations impliquaient.

Pour illustrer mon propos je ne veux prendre que deux exemples.

Premier exemple : la dernière déclaration a été enregistrée et est parvenue en Algérie — elle était donc définitive — avant même que ne se réunisse le Gouvernement le vendredi 4 novembre, à seize heures, avant même que connaissance en ait été donnée aux ministres. L'article 20 de la Constitution déclare pourtant : « Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation ». Ce principe constitutionnel n'a pas été respecté, n'a pas été appliqué.

Deuxième et plus récent exemple : un ministre d'Etat chargé des affaires algériennes a été désigné le 22 novembre. Sa personne n'est pas en cause ; l'Assemblée a apprécié sa courtoisie et son intelligence au poste de ministre de l'éducation nationale qu'il occupait auparavant. Mais dès sa nomination, des commentaires officiels et de presse, tous concordants, nous ont appris que désormais la politique algérienne relèverait seulement du Président de la République et du ministre d'Etat, et dimanche dernier un décret contresigné par M. Michel Debré est venu confirmer que cette politique échappait au Premier ministre. (*Mouvements divers.*)

Ainsi, puisque la politique algérienne est déterminée à l'échelon le plus élevé, et puisque l'Assemblée ne doit pas voter après ce débat, il est clair que le Gouvernement n'a plus sa part dans l'élaboration de la politique algérienne et que le Parlement n'a plus sa part dans son approbation.

Ma deuxième et dernière remarque d'introduction est que cette politique algérienne repose sur des postulats dont nous pensons qu'ils sont irréels et qu'elle suit une pente dont nous pouvons craindre qu'elle soit fatale pour le régime et pour le pays.

Partant du fameux discours du 4 juin 1958 et de la notion que les « Algériens étaient des Français à part entière », nous en sommes arrivés, avec la déclaration du 4 novembre 1960, à une « Algérie algérienne qui aura son Gouvernement, ses institutions et ses lois ».

La seule explication de ce cheminement de pensée nous a été proposée par M. Edgar Faure dont je ne sache pas que dans ce domaine il faille trop retenir la caution : « Le chef de l'Etat, a dit le sénateur du Jura, va chaque fois aussi loin qu'il est possible d'aller et chaque fois il va un peu plus loin que les autres fois ».

Ainsi, au terme de cette évolution, deux propositions doivent être énoncées, elles formeront les deux parties de mon intervention et j'en expliquerai les termes. Première proposition : la déclaration du 16 septembre 1959 a été modifiée ; elle aboutit à une république algérienne. Deuxième proposition : la république algérienne signifie la république du F. L. N. orientée vers l'Est.

Mais alors, une question vient aux lèvres : pouvait-on l'éviter ? C'est à cette question que je tenterai de répondre, dans la troisième partie de mes propos.

La déclaration du 16 septembre 1959 a été, en premier lieu, changée, modifiée. A l'autodétermination de l'Algérie on a substitué la prédétermination du pouvoir.

D'une part, deux des trois options énoncées il y a quinze mois sont en fait abandonnées et, d'autre part, les institutions que l'on veut mettre en place sont les institutions, les instruments de la sécession. Ce sont les deux points sur lesquels je voudrais brièvement m'expliquer.

L'affirmation de principe de l'autodétermination comportait des risques qui ne disparaissaient que si le Gouvernement s'engageait immédiatement et à fond dans la seule option qui pouvait maintenir l'Algérie dans la République française. A vrai dire, l'autodétermination en elle-même n'était pas différente du sens donné au référendum de septembre 1958. Il a été alors répété, et sur tous les tons, par les voix les plus autorisées, qu'une réponse affirmative impliquait que l'Algérie choisissait définitivement la France et, en ce sens, il était vrai de dire que l'Algérie s'était déjà autodéterminée. Point n'était besoin, moins d'une année après, de lui demander de voter de nouveau.

Quoi qu'il en soit, trois choix étaient proposés. Première solution, la sécession; deuxième solution, la « francisation complète ». On ne remarquera jamais assez que ce terme n'a pas été choisi par nous, qu'il n'était pas le meilleur et qu'il a été retenu comme à dessein pour éloigner l'Algérie d'une intégration dont ses défenseurs savent qu'elle implique la reconnaissance et la garantie d'une personnalité algérienne. (*Applaudissements au centre droit et sur quelques bancs à droite.*)

Troisième solution, le « gouvernement des Algériens par les Algériens appuyés sur l'aide de la France et en union étroite avec elle pour l'économie, l'enseignement, la défense, les relations extérieures ».

La deuxième solution, vous savez ce qu'il en est advenu. Non seulement la plus haute autorité de l'Etat n'en veut pas, mais nous avons été avertis à Chambéry, le 9 octobre dernier, que la défendre serait commettre une mauvaise action. Nous sommes loin des termes de l'allocation prononcée le 29 janvier 1960 et qui étaient les suivants : « Est-ce que vous pourriez douter que, quand les Algériens, les Musulmans français d'Algérie diront un jour librement et formellement que l'Algérie de demain doit être unie étroitement à la France, est-ce que vous pourriez douter de l'immense joie de la patrie et de de Gaulle s'ils choisissent la solution la plus française ? » (*Mouvements divers.*)

Eh bien ! tout cela n'existe plus : ni le discours du 4 juin 1958 à Alger, ni celui de Mostaganem, ni ces propos que je viens de rappeler du 29 janvier 1960. Le cri de « Algérie française » est devenu un cri séditionnel. C'est pourtant celui que de bonne foi les représentants locaux du pouvoir ont crié avec les masses musulmanes. Or tout cela n'est plus souhaitable, ne doit plus exister, constitue une mauvaise action.

Comment dans ces pays méditerranéens, si sensibles à l'action du pouvoir, oser prétendre que cette option reste encore une des options proposées, puisqu'elle est non seulement refusée, mais ouvertement combattue par le régime et ses représentants ?

Mais il en est de même de la troisième solution. Elle devait comporter une union étroite pour l'économie, l'enseignement, la défense, les relations extérieures. Or, mesdames, messieurs, notez-le, les relations extérieures qui, dans la déclaration du 16 septembre 1959, étaient de la compétence de la France, avec la déclaration du 4 novembre elles appartiendront en propre à l'Algérie algérienne, qui aura ainsi tous les attributs de la souveraineté.

Nous tournons le dos à la souveraineté française — et c'est mon deuxième point — en mettant en place les instruments de la sécession.

Au moment où se prépare le référendum et un projet d'organisation des pouvoirs publics, dont votre analyse de ce matin montre, monsieur le Premier ministre, qu'au total il ne serait pas tellement différent de la loi-cadre, peut-être avez-vous gardé le souvenir de l'amendement n° 27 que, le 16 septembre 1958, le sénateur Debré proposait d'insérer en tête du projet de loi-cadre dans la rédaction suivante : « La République proclame qu'il n'est qu'une politique en Algérie, celle définie par les lois votées par le Parlement et destinées à la fois à assurer le respect de la souveraineté française en Algérie et à faire participer tous les citoyens algériens à l'exercice de cette souveraineté. »

Comme nous aimerions voir l'auteur de cet amendement redire aujourd'hui ce qu'il déclarait alors : « Quand on traite de la souveraineté, quand on traite du droit d'une terre à rester française, il est capital de dire où est la légitimité, car à un moment donné on pourra dire : celui-ci fait une action légitime, il faut le suivre, mais celui-là fait une action illégitime et le droit sacré de la Nation, c'est de ne pas le suivre. »

Voilà ce que disait le sénateur Debré. Je pourrais multiplier les citations du Sénat; ce serait facile et cruel. Mais c'est maintenant votre autorité de constituant et de chef de Gouvernement auquel cette Assemblée avait donné sa confiance sur un programme précis que je voudrais, monsieur le Premier ministre, rappeler — et vos déclarations sont sur ce point plus difficilement réfutables.

Comme garde des sceaux, dans le commentaire que vous avez rédigé sur la nouvelle Constitution et que nous avons tous répété dans nos campagnes électorales, vous avez écrit — c'est à la

page 12 : « La République n'est pas seulement la France métropolitaine, elle est aussi, elle est tout autant ces départements qui sont à notre porte, les départements d'Algérie dont les territoires sont français et dont les citoyens sont français. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

« On peut et on doit envisager, écriviez-vous, une évolution qui les conduise à une organisation administrative particulière. De telles mesures peuvent être prises, la Constitution les prévoit, mais elles seront prises par le Parlement et ne peuvent avoir d'autre cadre politique que le cadre de la République. »

Mais plus encore, le 14 août 1959, à une question écrite, vous répondiez comme Premier ministre : « Les départements d'Algérie font partie de la République ». Et le 13 octobre 1959, en votre qualité de chef de Gouvernement, vous disiez à cette même tribune, sans doute pour obtenir un vote favorable de l'Assemblée sur l'autodétermination : « La déclaration du Président de la République a ouvert le chemin du retour au droit. Ce retour au droit, ce n'est pas, ce ne peut être la reconnaissance d'une prétendue souveraineté algérienne ». (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'Algérie dans le cadre de la République, c'est ce que nous n'avons jamais cessé de défendre. Unité de la République, c'est le titre même de notre groupe, c'est notre raison d'être. C'est cela qui est à l'abri de mains sacrilèges, puisque l'article 89 de la Constitution vous interdit de « porter atteinte à l'intégrité du territoire ». (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Il y a quatorze mois, vous avez déclaré solennellement — je viens de le rappeler : « La déclaration du Président de la République, ce ne peut être la reconnaissance de la souveraineté algérienne ». Mais, le 21 novembre dernier le ministre de l'information disait : « Le général de Gaulle entend aller jusqu'au bout... en réservant aux populations d'Algérie la décision finale et capitale qui sortira du scrutin de l'autodétermination. Ce jour-là pourrait bien naître une république algérienne ».

Qui croire ? C'est le lieu de rappeler ce mot de Lincoln : « Vous pouvez leurrer certains gens tout le temps, vous pouvez leurrer quelque temps tout le monde, mais vous ne pouvez pas leurrer tout le monde tout le temps ». (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et puisque nous sommes en matière algérienne, je suis enclin à évoquer ce problème arabe à travers lequel s'énonce la sagesse musulmane : « Si tu me trompes une fois, c'est ta faute. Si tu me trompes deux fois, c'est ma faute ». Voilà pourquoi nous ne pouvons plus vous croire.

Le Gouvernement a choisi l'Algérie algérienne avec ses institutions, son gouvernement, ses lois, ses relations extérieures et on nous parle des liens étroits qui seraient noués avec la France. Mais pourquoi séparer ce qui est uni et pourquoi rêver d'unir ce qui aura été préalablement séparé ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Comme si une expérience maintes fois répétée ne nous avait pas appris que l'association aboutit à une rupture totale ou quasi-totale, comme si Ferhat Abbas ne nous avait pas avertis ! Aurions-nous déjà oublié l'interview qu'il donnait, le 17 octobre 1959, à l'hebdomadaire *Jours de France* et dont notre collègue de Bénouville garantissait l'authenticité : « Association ou indépendance, c'est la même chose. L'association c'est l'indépendance dans les deux mois ».

M. Michel Habib-Deloncle. C'est votre maître à penser.

M. Pascal Arrighi. Ainsi le pouvoir a modifié les conditions et les termes des options de l'autodétermination. Il a choisi, retenu et prédéterminé une solution : non plus même l'Algérie algérienne mais la République algérienne.

Ce n'est pas nous qui le disons. Le 4 novembre, il a été déclaré solennellement qu'elle existera un jour, et certains membres du Gouvernement répètent qu'elle pourrait bien sortir du scrutin de l'autodétermination.

Que cette République algérienne signifie la République du F. L. N. et qu'elle s'oriente vers l'Est, c'est ce que je voudrais maintenant entreprendre de démontrer.

La République algérienne, et ce sera la deuxième partie de mon intervention, ne peut être qu'une République du F. L. N. Personne ne doute que si nous construisons une Algérie algérienne il n'y aura pas d'Algérie algérienne sans le F. L. N., et que s'il y est, il n'y aura plus que lui.

M. Michel Habib-Deloncle. Pourquoi ?

M. Pascal Arrighi. Or, maintenant, il s'agit d'installer un exécutif provisoire. L'image a été avancée de la mise en marche d'un train que le F. L. N. pourrait prendre à la station de son choix. Mais comment mettre ce train en marche ? Qui acceptera de le conduire ?

Aucune des personnalités musulmanes dont les noms ont été avancés ne peut accepter sans une tolérance, sinon un accord, une caution du F. L. N.

C'est ce que déclarait, il y a vingt jours, le chef de l'Etat tunisien à un de nos anciens collègues, M. Charles Hernu : « Les membres de l'exécutif algérien, même provisoire, n'accepteront que s'ils ont reçu l'accord du F. L. N., car s'il faut attendre le F. L. N., autant n'être pas récusé par lui dès le départ. »

Qui en douterait ? Et s'il en était besoin j'aurais recours à d'autres analyses et aux aveux des intéressés eux-mêmes. C'est d'abord l'analyse d'un homme dont on attend beaucoup pour le succès du référendum.

M. Gaston Defferre, il y a dix jours, s'exprimait en ces termes dans un grand quotidien du soir :

« L'enchaînement des faits est facile à prévoir : un exécutif algérien, pour avoir au moins l'apparence d'être autre chose que l'administration directe, devrait comprendre un certain nombre d'élus algériens.

« La première question qui se pose est de savoir si les élus algériens accepteront d'en faire partie. Beaucoup d'entre eux, sinon tous, risquent de refuser si le F. L. N. n'y est pas associé... »

« Supposons que certains d'entre eux acceptent d'être membres d'un exécutif algérien. Très vite, pour justifier leur présence dans un organisme de ce genre... ils deviendront revendiquants, exigeants.

« Le Gouvernement français sera amené à leur céder pour éviter de donner l'impression qu'il s'agit d'un gouvernement fantôme... »

« De concession en concession, ça en arrivera très vite à la revendication de l'indépendance, comme cela a été le cas pour Bao-Daï, pour l'Indochine. »

Et M. Defferre concluait : « L'indépendance obtenue d'une façon ou d'une autre, avant ou après un vote sur l'autodétermination, amènera fatalement le F. L. N. au pouvoir, dans les pires conditions pour nous. »

Mesdames, messieurs, pour ma part, je n'ai rien à ajouter à cette analyse. Quand nous nous sommes, hier, opposés aux commissions d'élus et aujourd'hui à un exécutif provisoire, nous n'avons jamais dit autre chose.

Ce ne sont pas seulement des métropolitains, qu'ils soient réputés de droite ou de gauche, qui font cette analyse, ce sont aussi les intéressés. C'est ce qu'écrivait le 21 novembre dernier l'hebdomadaire *Afrique-Action*, qui reflète bien l'opinion des milieux F. L. N. de Tunisie :

« Il est tout à fait certain aujourd'hui que la guerre d'Algérie s'achèvera par l'installation d'une certaine république algérienne, plus ou moins dominée par le F. L. N., dans laquelle les Français d'Algérie auront plus ou moins de droits et de garanties... » — admirons au passage ces « plus ou moins » — « ... et avec laquelle la France aura des liens plus ou moins étroits. »

Supposons donc la nouvelle organisation administrative algérienne approuvée des deux côtés de la Méditerranée et, dans l'ensemble, à une appréciable majorité. Quelques mois plus tard — ou quelques années, affirme M. Morin, mais je ne sais quel crédit accorder à son propos — interviendra en Algérie le scrutin d'autodétermination avec, comme accessoire, la définition des liens unissant la future république algérienne à la République française.

C'est alors qu'aurait lieu un troisième scrutin qui, celui-là, ne se déroulerait qu'en métropole, pour demander aux Français de France d'accepter les liens choisis par les Algériens.

Ainsi sera créée une République algérienne indépendante dans une interdépendance au départ, adoptée à la fois par Alger et par Paris. Il ne restera plus à la nouvelle République algérienne qui, si elle ne tombe pas dans le chaos et l'anarchie, tombera très vite sous la coupe du F. L. N., qu'à déclarer caducs des liens dont ses dirigeants diront qu'ils leur ont été imposés. Le processus est connu : l'interdépendance tunisienne a duré huit mois et le Conseil du Trône marocain huit jours.

M. Michel Habib-Deloncle. Informez-vous auprès de M. Yrissou. Il connaît la question.

M. Pascal Arrighi. Ainsi tout cela est clair, logique, inéluctable. Il n'y aura pas d'Algérie algérienne, de République algérienne sans le F. L. N. et s'il y est, il n'y aura bientôt plus que lui.

Mais — et ce sera le deuxième point de cette série d'observations — cette République du F. L. N. sera orientée vers l'Est. L'an dernier, le 15 octobre 1959, expliquant à cette tribune mon vote et mon désaccord sur la politique algérienne du régime, j'avais déclaré — et l'on me pardonnera de me citer : « la fin de l'autorité française en Algérie signifiera l'établissement d'une République qui prendra son inspiration, ses conseils, ses directives à Pékin ».

On trouva mes pronostics trop sombres.

Pourtant, il y a dix-huit mois, monsieur le Premier ministre, vous avez été averti d'une intervention chinoise. Or cette intervention a été décidée en juin 1959 à la conférence de Tirana,

qui avait réuni en Albanie M. Khrouchtchev et les dirigeants chinois.

C'est de ce moment que date une immixtion qui s'est précisée chaque jour davantage. L'Albanie et son port de Valona constituent la base d'intervention.

Vous ne pouvez pas ignorer l'arrivée en Tunisie et au Maroc de l'encadrement politique et militaire chinois : 600 hommes et fonctionnaires au Maroc, un contingent plus important en Tunisie.

Vous ne pouvez pas ignorer l'existence des 49 avions F. L. N. en Libye, les fournitures d'armes et le règlement financier de ces armes par Pékin, les rencontres en Albanie des dirigeants du F. L. N. et de la mission chinoise, présidées par le général Chang.

Vous ne pouvez pas ignorer la déclaration du maréchal Chen Yi, vice-premier ministre de Pékin qui, le 5 octobre dernier, adressait ses remerciements à la République arabe unie « qui a permis à l'aide chinoise de parvenir en Algérie ».

Et parce que nous ne siégeons pas en comité secret je n'en dirai pas plus sur le plan militaire.

Il y a deux ans, les Américains avaient acclamé Fidel Castro. Il s'est même trouvé des membres du congrès pour saluer en lui un nouveau Bolivar. Mais, l'Amérique craint aujourd'hui pour sa sécurité parce que les fusées soviétiques se trouvent à moins de 150 kilomètres de la Floride. Qu'elles soient, avec le F. L. N., demain, à 600 kilomètres de Marseille ne serait guère, pour nous, plus rassurant.

Or la mainmise de l'Est sur le F. L. N. est totale, vous l'avez, monsieur le Premier ministre, reconnu, pour la première fois, le 12 novembre dernier. En répondant à M. Deschizeaux, vous avez dit : « L'expérience a montré que, dès avant les entretiens de Melun, les dirigeants de l'organisation extérieure avaient pris rendez-vous à Moscou et à Pékin ».

De fait, les responsables des affaires étrangères, des finances et de l'armement du G. P. R. A. étaient à Pékin les 30 avril et 13 mai dernier.

Quant à Ferhat Abbas, vous le savez peut-être, il se trouvait, il y a deux mois, le 1^{er} octobre, à Pékin, aux fêtes de la révolution chinoise, à la tribune d'honneur, ayant à sa droite, immédiate M. Chou en Lai et à sa gauche M. Mao Tsé Tung et sans doute méditaient-ils tous trois la parole de Confucius : « Les vrais amis sont ceux qui viennent de loin ».

Voilà qui éclaire le sens des déclarations de Ferhat Abbas dans le numéro de *El Moudjahid* du 1^{er} novembre : « Il est indéniable que l'appui que nous apporte la Chine modifiera les conditions de notre combat. »

Voilà qui rend aléatoire, pour ne pas dire imprévisible, et quels que soient les résultats du référendum, la reprise de négociations.

C'est encore l'organe du F. L. N., *El Moudjahid*, qui nous a prévenus dans un récent éditorial : « En l'état de la position française, une solution pacifique ne peut être trouvée qu'en dehors de la France ».

Le F. L. N. est aujourd'hui guidé par l'espoir qu'il a de pousser ses avantages et d'intensifier militairement ses efforts. Comment ne pas être inquiet de la pression qu'il exerce sur les harkis ? Ces inquiétudes vous ont été exprimées, monsieur le Premier ministre, il y a déjà plus d'un an, par des autorités françaises et par celles de pays voisins. Pour la raison que j'ai déjà indiquée, je n'en dirai pas plus. Mais voilà pourquoi il est à penser que le F. L. N. se refusera à toute négociation.

Ainsi, craignons d'être placés dans la perspective de conserver la guerre et de perdre l'Algérie.

Pouvait-on éviter cela ? C'est la question à laquelle, en terminant, je vais m'efforcer de répondre.

En réalité, cette question est double : pouvait-on, peut-on encore l'éviter ?

Pouvait-on l'éviter ? Qui a été témoin, en mai 1958, de ces marées hunaines de nos compatriotes musulmans, toujours en nombre, souvent en majorité, mêlés à la foule d'origine métropolitaine, clamant leur foi et leur confiance, qui a été témoin de ce fait n'a pas pu ne pas être bouleversé jusqu'au fond de son âme.

Oui, en vérité, c'était la France qui était plébiscitée chaque jour et chaque heure dans toutes les villes et dans tous les villages d'Algérie, et l'Algérie française était une réalité.

Pourquoi ? Parce que la volonté de conserver à tout prix l'Algérie avait enfin rassuré ceux qui doutaient, soulevé le poids écrasant de la terreur et fait planer sur « cette aimée et souffrante Algérie » une immense espérance.

L'écho en était parvenu jusqu'ici. Le 20 mai 1958, un parlementaire, qui siège aujourd'hui au Gouvernement, déclarait à l'Assemblée : « Si j'ai le droit, quoique non spécialiste, de parler aujourd'hui de l'Algérie, c'est parce que les affirmations que nous avons entendues souvent à cette tribune, les craintes qu'on nous a exprimées, tout cela vient d'être balayé par un vent de vérité. »

« Ce que la propagande officielle n'avait jamais réussi à faire apparaître, ce qui nous manquait cruellement dans cette épreuve de l'Algérie, c'est-à-dire l'attachement profond des masses musulmanes à la France, tout cet attachement nous a été crié. »

Et, s'adressant à M. Pierre Pflimlin, ce député aujourd'hui ministre s'écriait : « Monsieur le président du conseil, les masses musulmanes se rallient non à des factions, non à tel général, mais à l'armée et, au travers de l'armée, à la France. »

J'arrêterai ici cette citation ; la prolonger lui donnerait un caractère coupable. *(Applaudissements au centre droit, à droite et sur certains bancs à l'extrême droite.)*

Oui, grâce à l'affirmation d'une Algérie française, d'une intégration alors promise par les représentants locaux de l'Algérie, la paix tant désirée apparaissait à l'horizon.

Aujourd'hui, cette intégration est déclarée impossible par ceux-là mêmes qui oublient cette séance du 30 janvier 1959 dont le *Journal officiel* nous rapporte que, dans sa très grande majorité, l'Assemblée se levait pour acclamer une proposition de résolution intégrationniste rédigée par M. Yrissou, défendue par M. Moatti, et signée par trois présidents de groupe, MM. Bergasse, Bayrou et André Marie.

Et l'on nous dit que c'est nous qui serions opposés à l'intégration ! Mais il n'y a pas sur nos bancs de ces seigneurs de l'alfa, de ces féodaux de la vigne, parlementaires autrefois trop gouvernementaux et zélateurs à ne pas déplaire au ministère de l'intérieur qui les administrait, ministère dont je ne sache pas qu'il ait souvent échappé aux partis de la gauche. *(Applaudissements au centre droit, à droite, sur certains bancs à l'extrême droite et sur certains bancs au centre.)*

Non, mesdames, messieurs, ce temps est révolu. L'Algérie de la nouvelle génération, des jeunes chefs de l'Etat, M. Neuwirth le remarquait tout à l'heure, n'est plus celle. Elle devait être, elle pouvait être une Algérie nouvelle et fraternelle à laquelle l'intégration aurait apporté un statut d'apaisement et de convalescence.

La France seule, c'est sûr, n'aurait pu garantir l'avenir d'une Algérie liée à l'Occident. Il fallait — permettez-moi l'expression — l'arrimer, l'accrocher au monde libre et, pour cela, assurer une triple intégration de l'Algérie dans la République, de la France dans l'Europe, de l'Europe dans l'Alliance atlantique. *(Applaudissements sur les mêmes bancs et au centre gauche.)*

M. Raymond Schmittlein. C'est l'Algérie européenne !

M. Pascal Arrighi. Triple intégration qui aurait été conforme, monsieur Schmittlein, à la vocation africaine, européenne et atlantique de notre pays. C'est cela qui est le secret des convictions européennes des défenseurs de l'Algérie française.

Mais aujourd'hui, la paix s'est éloignée et, devant la guerre subversive qui nous est imposée, il nous faut tout craindre d'une république F. L. N. orientée à l'Est.

C'est ma seconde question : peut-on encore l'éviter ? Monsieur le Premier ministre, c'est un problème de quelques courtes semaines, peut-être une question de jours.

Vous savez que le vice-président élus des Etats-Unis, M. Lyndon Johnson, a déclaré que la nouvelle administration n'avait pas encore défini sa politique.

Nous sommes à une heure où le destin hésite, où tout peut vaciller et où vous pouvez encore vous ressaisir et substituer aux hypothèses troubles la certitude française. Il est grand temps, car il n'est pas concevable que la patrie abandonne ses fils et nos frères musulmans qui ont choisi de combattre à nos côtés.

S'il allait en être autrement, pensez à tous ces morts qui auront été des morts inutiles. Il est tragique et cruel le destin de ce jeune sous-lieutenant dont l'état civil portait le nom le plus français de France et qui est mort en Kabylie pour une république algérienne. *(Murmures à gauche et au centre.)*

M. René Hostache. Il est mort pour la France !

M. Pascal Arrighi. Elles sont amères les paroles de l'aumônier de la dixième division qui, le 15 octobre dernier, à Zéralda, enterrant onze légionnaires, s'écriait : « Vous êtes tombés à un moment où, si nous en croyons les discours, nous ne savons plus pour qui nous mourons. » *(Protestations au centre droit et à droite.)*

C'est la vérité, monsieur Schmittlein.

M. Raymond Schmittlein. Il avait perdu la foi !

M. Antoine Guiffon. Ce sont les renégats qui disent cela ! Pour quoi voulez-vous que meurent nos soldats, monsieur Schmittlein ?

M. Pascal Arrighi. Il est vrai que la riposte est venue et que son ministère a été retiré à cet aumônier.

Si vous persistez dans la voie qui nous conduit à la république algérienne, pensez au chaos qui en résulterait et dont le Congo ne nous aura fourni qu'une très pâle image ; pensez au traumatisme qui, et pour longtemps sans doute, frapperait le pays tout entier.

Je crois avoir montré, mesdames, messieurs, les contradictions de la politique algérienne du pouvoir, politique dont vous admettez dans le secret de vos consciences que, pour le présent, elle nous conduit à une impasse et, pour l'avenir, à l'abandon de l'Algérie. *(Applaudissements à droite et sur certains bancs au centre.)*

Ou bien vous renoncez, monsieur le Premier ministre, à cette politique irréaliste, et vous revenez à celle qui correspondait à l'élan de votre cœur, à la conviction de votre raison, et votre Gouvernement met tout en œuvre pour que l'Algérie soit maintenue dans la République française ; ou bien vous tentez de construire une république algérienne, mais alors vous en tirez les leçons nécessaires sur le plan de la sauvegarde de la vie physique de centaines de milliers de Français musulmans et Européens, sur les conditions de leur retour en métropole, sur la défense de notre sécurité et de celle du monde libre en Méditerranée, sur les modalités de la démobilisation morale et matérielle de notre armée ; et vous prenez le risque d'une des plus grandes convulsions que notre histoire ait connues.

Telle est l'alternative ; il n'y en a pas d'autre.

Monsieur le Premier ministre, sur votre visage sont marqués les signes de vos tourments. *(Protestations à gauche et au centre.)*

Vous êtes pris entre deux exigences, celle d'une fidélité exemplaire à un homme à qui vous avez donné les vingt meilleures années de votre vie, et cette allégeance à quelque chose d'éloigné ; et, en face, celle d'une fidélité à vous-même, à ce qui fut, dans le passé, votre souci, votre action, votre combat permanent.

La Constitution vous déclare « responsable de la défense nationale ». Dans les cérémonies militaires, les drapeaux et les étendards de la République s'inclinent devant vous et vous pouvez y lire les mots « Honneur et Patrie ». La patrie, elle est virtuellement aujourd'hui entamée. L'honneur, si l'Algérie était perdue, vous le perdriez avec elle. Ce serait pour vous beaucoup trop à la fois. *(Applaudissements au centre droit, à droite et sur certains bancs à droite. — Exclamations au centre et à gauche.)*

Votre Gouvernement, au cours des semaines mélancoliques de cet été dernier et jusqu'à il y a dix jours, a rangé et amené l'un après l'autre les drapeaux des pays de la Communauté qui pourtant avaient été remis le 14 juillet 1959. place de la Concorde.

Se pourrait-il qu'un gouvernement français amène les trois couleurs à Alger et qu'il accepte d'y laisser flotter le drapeau vert du F. L. N. ?

Au nom de ce que nous avons ensemble souhaité, défendu, aimé, je vous dis, monsieur le Premier ministre : non, pas cela, et pas vous !

Mais si, étouffant la protestation de votre cœur et de votre conscience, vous estimez qu'il vous faut obéir à ce que vous pensez être à tort votre unique devoir, alors, et avant que ne se commette l'irréparable, je vous souhaite, sans trop y croire, de convaincre celui à qui vous aurez tout sacrifié.

Fasse Dieu que, dans sa solitude altière et qui fut autrefois si utile au pays, ...

A gauche. Et à vous !

M. Pascal Arrighi. ... il comprenne le drame auquel nous courons à grand pas.

Pour ma part, avec les remords d'avoir pris dans son retour quelque responsabilité, mais aussi avec l'excuse de vous avoir, monsieur le Premier ministre, au cours des semaines et des mois qui ont précédé les événements de mai, entendu défendre et vouloir appliquer des thèses qui nous étaient communes, avec ce remords et peut-être cette excuse, je serais tenté de réfléchir à ce qu'un grand homme d'Etat, qui fut lui aussi, au siècle dernier, un libérateur du pays, a écrit à la fin d'un livre toujours utile à lire. Et il ne vous est pas interdit, mesdames, messieurs, de méditer cet avertissement de M. Thiers :

« La toute-puissance porte en soi la tentation de tout faire quand on peut tout faire, même le mal après le bien. Que les citoyens apprennent que si grand, si sensé, si vaste que soit le génie d'un homme, il ne faut pas lui livrer complètement les destinées d'un pays. » *(Vifs applaudissements au centre droit et à droite, au centre gauche et sur certains bancs au centre.)*

M. le président. La parole est à M. Rémy Montagne.

M. Rémy Montagne. Mesdames, messieurs, je ne suis pas monté à cette tribune pour compliquer encore davantage la tâche de l'exécutif en face des écrasantes responsabilités qui lui incombent, et qu'il n'a d'ailleurs jamais cessé de revendiquer pour lui seul.

Aussi bien ne sommes-nous consultés aujourd'hui que sur les grandes orientations de sa politique algérienne, mais non sur ses modalités, que nous ne connaissons pas.

Le pays sera appelé à se prononcer sur la question du référendum. Je dirai seulement un mot sur ce point pour souhaiter d'ores et déjà que le texte en soit clair et que notamment les citoyens ne se trouvent pas seulement en face d'un chiffre visant un article de la Constitution.

Mais une chose est de répondre à une question de référendum, une autre est de faire connaître les raisons fondamentales de la réponse. Il est donc indispensable aujourd'hui, mes chers collègues, de faire comprendre au pays les dimensions du problème qui lui est posé.

J'entends affirmer dès le départ et nettement, monsieur le Premier ministre, qu'avec une très grande partie de cette Assemblée je partage une certitude fondamentale qui exclut absolument certaines hypothèses. Cette certitude, c'est que ce serait trahir la vocation de la France que de laisser s'installer en Algérie un régime totalitaire.

Si le prix de l'arrêt du terrorisme est une république soviétique à Alger, ainsi que l'orateur précédent l'a envisagé, il faudrait, pour accepter de le payer, renier notre résistance au nazisme ; il faudrait penser que ceux qui se sont dressés et sont morts contre la tyrannie communiste à Berlin, à Poznan, à Budapest et ailleurs sont tombés par erreur, ou pour rien, ce qui revient au même.

Nous n'accepterons jamais de coopérer, fût-ce par omission, à l'accroissement du camp des impérialistes, parce que nous savons que l'essence même de tous les régimes totalitaires est de toujours chercher à étendre leurs conquêtes, parce que nous croyons que tous les Munich de l'histoire conduisent toujours à l'asservissement des lâches et que tous les Yalta mènent toujours à des coups de Prague ou à des blocus de Berlin.

Une Algérie totalitaire serait à terme un péril mortel pour ses voisins. Mais c'est du jour au lendemain qu'elle serait directement une oppression pour tous les hommes tombés en son pouvoir.

Nous redoutons pour l'Algérie des structures bâties à la diable et dont le seul rôle serait de nous permettre, à nous, Français, de jouer les Ponce Pilate.

Si éclatants que puissent être les hommages rendus aux combattants des djebels, si sincères que puissent être les appels que nous adressons aux rebelles pour une paix dans l'honneur, le pardon réciproque et un nouveau départ dans la liberté, nous ne pouvons pour autant faire confiance à la sagesse, à la magnanimité de ces hommes s'ils étaient livrés à la tentation du pouvoir absolu.

Un certain nombre de siècles après l'*habeas corpus* et un certain nombre de républiques après la Déclaration des droits de l'homme, nous en sommes encore, chez nous, à chercher à conjurer les périls qui menacent la démocratie. Comment n'aurions-nous pas les mêmes craintes dans des pays où la démocratie, et en partie par notre faute, n'est encore qu'une promesse ?

Je sais bien que des amis algériens qui souhaitent une coopération sincère et étroite avec la France s'étonnent de semblables précautions, alors que nous n'y avons pas regardé d'aussi près, disent-ils, avec nos frères d'Afrique noire.

Mais comment ne voit-ils pas que le problème d'une pluralité des communautés ne s'y posait pratiquement pas, et, par ailleurs, comment ne pas comprendre que les sauvegardes envisagées en Algérie seront aussi nécessaires à une communauté qu'à une autre ?

Le choix imposé entre la soumission totale à un groupe ou dans la prison nous paraît aussi détestable au sud de l'Afrique que dans sa partie nord.

Nos amis musulmans savent qu'il n'est de coopération réelle possible entre des communautés de race et de religion différentes que lorsqu'une imbrication des responsabilités, un équilibre des pouvoirs permettent à chacun de se sentir libre et respecté.

Si, malgré les agents provocateurs en tous genres qui cherchent à détruire son équilibre, son harmonie, le Liban offre un si bel exemple de tolérance religieuse et de coopération interraciale, c'est sans doute grâce à la sagesse de ses hommes d'Etat, mais c'est aussi grâce aux structures qui assurent la participation de chaque communauté à la direction effective des affaires publiques.

Je ne sais si les structures libanaises sont transposables ailleurs, mais ce qui l'est certainement, c'est le magnifique exemple de respect pour l'homme et pour notre civilisation de liberté que nous donne cette république.

Et lorsque des forces venues de l'extérieur ont tenté d'y porter atteinte, ce pays, petit par sa taille, mais grand par son passé, par le message qu'il porte, n'a pas hésité à faire appel à l'appui efficace de l'Occident.

Mais pour permettre l'établissement demain en Algérie de rapports aussi confiants entre les communautés qui y vivent, il faut dès aujourd'hui que toutes soient bien convaincues de notre solidarité active avec elles.

Il faut que soit réaffirmée notre fidélité totale au pacte d'honneur passé par la France avec des millions de musulmans et de chrétiens qui ont cru en sa parole.

Nous sommes nombreux ici qui n'accepterons pas sur ce point l'ombre d'une ambiguïté.

Le fait d'être en désaccord, douloureux mais certain, avec les attitudes passionnelles de certains français d'Algérie n'entame en rien notre volonté de les défendre et au besoin contre eux-mêmes.

Une certitude qu'il n'est point de salut hors de l'unité nationale laisse intacte, renforce même mon adhésion de cœur et d'esprit à notre communauté de destin avec les populations d'Algérie.

Aussi, monsieur le Premier ministre, avez-vous bien fait d'affirmer solennellement que, quelles que soient les circonstances, nos promesses seront tenues et que l'affaire du Glaoui — c'est ainsi que nous l'avons interprété — ne se reproduira pas. (Applaudissements sur certains bancs au centre et au centre gauche.)

Rédites que, quelles que soient les menaces, nous n'abandonnerons pas, jamais, ceux qui ont répondu à l'appel de la France pour construire la paix algérienne, que cet appel leur ait été adressé il y a cinq ans ou aujourd'hui, par le président Guy Mollet ou par vous-même.

Et comment, dans le même temps, ne stigmatiserions-nous pas ceux qui, par une sorte d'aberration, renient l'appartenance à la nation et l'amour de ses traditions, s'indignent par avance des précautions envisagées par notre pays et renforcent ainsi l'intransigeance des ennemis de la paix ?

Or ceux qui refusent à des Français musulmans et chrétiens le droit de se prémunir contre un pouvoir algérien qui deviendrait totalitaire, qui sont-ils ? Ce sont les mêmes qui poussent la jeunesse de notre pays à l'insoumission à l'égard de l'Etat républicain. (Applaudissements sur certains bancs au centre et au centre gauche.)

Mais que la bonne foi de certains de ces égarés n'affaiblisse point notre détermination, car si demain malheur arrivait à l'Algérie, il ne faudrait pas s'étonner, à l'heure des échéances, de voir les revues où ils s'abreuvent intellectuellement nous reprocher, avec talent, d'avoir insuffisamment veillé au sort de millions d'hommes qui s'étaient confiés à la démocratie française. (Applaudissements sur certains bancs au centre et à gauche.)

Il faut que, sans s'émuover outre mesure de ces vertigineuses contradictions, le Gouvernement applique avec vigilance les mesures qui, d'une part, réprimeront les appels à la dislocation de l'Etat, que ces appels viennent d'en bas ou qu'ils viennent d'en haut, et qui, d'autre part, donneront aux Algériens la certitude qu'ils ne seront pas livrés aux totalitaires.

C'est dans ces conditions que la France sera justifiée à parler, devant les Etats qui l'interrogent, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Qui oserait demander aujourd'hui aux peuples d'Europe centrale si le président Roosevelt a bien servi la liberté et la promotion de l'homme en laissant aux Soviétiques le soin de leur apprendre, après le départ des troupes hitlériennes, à disposer correctement d'eux-mêmes ? (Applaudissements sur certains bancs au centre et au centre gauche.)

Loin donc d'appeler le peuple de France à abandonner, à démissionner, c'est à un nouvel effort qu'il faut l'appeler aujourd'hui.

Ce serait sans doute plus facile si certains membres du Gouvernement avaient moins pratiqué l'anathème dans les années qui les ont vus opposants. Notre peuple serait aujourd'hui moins lassé par certaines exhortations si on ne lui avait pas tant répété naguère qu'une paix française était à portée de la main et qu'il suffirait, pour l'obtenir, de congédier les incapables qui l'avaient suffi alors gouverner, car à partir du moment où il faut définir les structures, on arrive à la minute de vérité.

Dès que l'on essaie en effet de préciser les implications juridiques d'une Algérie nouvelle, des Français se dressent avec violence les uns contre les autres. Les uns ne voient de salut que dans une intégration sans réserve, les autres pensent que seules des institutions algériennes indépendantes peuvent apaiser les esprits, faire cesser les combats et renaitre la concorde.

Je voudrais dire aux uns comme aux autres qu'il n'est pas de choix politique, dans ce domaine, qui puisse s'imposer par le canal de déductions tirées des seuls principes, fussent-ils les plus incontestables.

Nous sommes dans le domaine des possibilités contingentes, et le mal commun à de larges secteurs de notre intelligentsia française, qu'elle soit de droite ou qu'elle soit de gauche, est de croire qu'on peut élaborer un comportement politique à partir de syllogismes que la méthode scolastique aurait elle-même récusés.

Si l'on assigne comme but fondamental à notre présence en Algérie la protection et le développement d'une civilisation basée sur le respect de l'homme et de sa liberté, on peut, en thèse, soutenir aussi bien la conception de l'intégration que celle de

l'Algérie algérienne, comme on risque aussi, hélas, dans les deux cas, d'aboutir, en fin de compte, à de graves désillusions.

L'intégration, quel programme inattaquable ! C'était celui de la gauche française pendant plus de cinquante ans, avant de devenir celui d'hommes qui n'ont rien à voir avec elle.

L'égalité des hommes, l'égalité devant les institutions comme dans les faits, celle qui règne dans le prétoire comme celle qui triomphe dans la rue, toute une génération musulmane a vécu dans cette espérance.

Mais si l'on peut, sur le plan intellectuel, de père en fils, soutenir la même conviction, il n'est pas dit que puisse se poursuivre aussi longtemps, sur le pas de la porte, le dialogue avec l'étranger que l'on a interpellé au passage pour lui faire entrevoir la possibilité de s'asseoir à la table de famille.

Je ne puis sans émotion évoquer le souvenir de certains hommes que j'ai connus et qui, toute leur vie, avec toute la sincérité de leur âme, ont lutté, souvent farouchement, pour que le deuxième terme de notre devise républicaine soit la règle d'or de la société algérienne.

Je voudrais, mes chers collègues, faire comprendre à ceux qui se réclament de la mémoire de ces hommes que, le soir étant tombé pour l'interlocuteur resté dans la rue, le dialogue est devenu de plus en plus un hasardage sans objet.

Si l'on veut aujourd'hui rendre possible une communauté entre ces hommes, il faut qu'auparavant les cœurs s'ouvrent. Il ne sera jamais au pouvoir de la seule force de réaliser semblable miracle.

Aux yeux de beaucoup, cette force elle-même, dans bien des cas, travestit la nature de nos intentions.

La volonté d'intégration, qui aurait pu être la pointe avancée du libéralisme, présentée dans un contexte de propagande et d'autorité, est devenue une formule que nos ennemis ont perfidement dénoncée et fait admettre comme un instrument de domination.

Pour sortir de cette impasse, il faudra l'imagination et la volonté d'élites algériennes refusant de s'enfermer dans un monde clos. Il faudra aussi beaucoup de temps. Or il s'agit précisément de savoir pour qui le temps va travailler en Algérie si, jugeant l'intégration actuellement dépassée ou impossible, le pouvoir s'oriente vers la création d'institutions distinctes des nôtres.

En vérité, le temps ne travaille pour personne. Il permet seulement que prospère l'activité intelligente des bâtisseurs ou que se dessèche le scepticisme amer et critique de ceux qui s'enferment dans les jeux de l'esprit et n'ont ni foi ni espérance.

Les Algériens et les Français attendent le langage qui les associera aux grandes tâches de la paix et de la réconciliation. Parlez-leur pour leur dire clairement que le moteur principal de votre action n'est pas le prestige national mais que vous agissez au nom de cette querelle de l'homme dont le chef de l'Etat a dit qu'elle était la seule qui vaille la peine d'être soutenue.

Mais puisque ce n'est pas une aventure de domination dans laquelle nous sommes engagés en Algérie, alors déployez les cartes de la géographie mondiale pour situer les zones où s'organise l'action des totalitaires et, surtout, pour voir de qui dépend la victoire, non pas de la force mais d'une fraternité humaine librement et efficacement coalisée.

S'il s'agit vraiment, ainsi que je le pense, d'éviter une nouvelle défaite au monde libre, si sont menacés avec nous les Etats d'Europe et d'Afrique qui entendent refuser le communisme, alors, autour de la table invitez franchement les uns et les autres à réfléchir et à prendre leurs responsabilités.

Parcourant régulièrement l'Afrique depuis plus de quinze ans, j'ai pu parvenir à la conviction qu'elle est une et diverse et qu'ils ont tort ceux qui s'accrochent aux vieilles habitudes du bilateralisme colonial et ne veulent pas admettre les ramifications profondes, ethniques ou religieuses, climatiques ou économiques qui, de proche en proche, tissent la trame de l'unité africaine.

A qui fera-t-on croire que l'Afrique est une grande île coupée au Sud, à l'Est et à l'Ouest, alors qu'un tissu nerveux très dense la fait vivre à l'unisson de tout un monde auquel son passé, son présent et son avenir lient.

Les liens avec la France et l'Europe sont puissants ; mais vouloir une vraie paix en Algérie, c'est incontestablement la vouloir en harmonie avec les peuples d'Afrique.

Beaucoup d'entre nous étaient de cœur avec les leaders de l'Afrique noire d'expression française quand ils se sont réunis récemment à Abidjan pour en délibérer. Leur amitié sincère nous laisse présumer la finalité de leurs travaux.

Et comment, par ailleurs, ne pas souligner combien l'extrême courtoisie de leurs démarches et l'exemplaire discrétion de leur attitude sont une sévère leçon d'efficacité pour les proclamations broüillonnées et le tintamarre de tant de chefs d'Etat qui prétendent donner des leçons à l'Afrique ?

Loin de renier ce qui a été en Afrique notre mission la plus haute, nous devons voir, au contraire, que le moment est venu de lui donner de nouvelles dimensions.

Une tâche immense de rayonnement humain et à la fois de liberté et de progrès social incombera demain à l'Algérie vis-à-vis de larges régions de l'Afrique. Sa diversité même lui permettra d'être un pont entre l'Afrique et nous. Seulement, elle ne pourra remplir ce rôle que si nous travaillons résolument dans le sens de la coopération inter-africaine. Quand je dis « nous », il est évident qu'il ne s'agit pas seulement de la France, mais de toute l'Europe.

Les dimensions mêmes de l'effort économique à la mesure des besoins de l'Afrique, comme le renouvellement indispensable de certaines données psychologiques de nos rapports avec les peuples africains exigent que toute l'Europe s'engage librement, mais résolument, dans une coopération intercontinentale.

Si l'Europe libre ne comprend pas que son destin se joue en Afrique, c'est qu'elle est atteinte d'une myopie politique comme l'histoire nous en donne hélas ! quelques tragiques exemples. Mais si l'Europe a enfin compris où se dessine son avenir, alors, dans le respect des indépendances et des libertés qui personnalisent l'Afrique, qu'elle s'offre comme compagnon sur la route de la civilisation de l'homme.

Sauver l'Algérie d'un chaos sanglant, c'est lui forger des institutions qui soient faites d'un alliage de liberté et de coopération. Qui peut penser qu'il soit possible de l'obtenir sans le concours de la France ? Mais vouloir la réconciliation de ce qui, en Algérie, est d'origine africaine et de ce qui est d'origine européenne, c'est vouloir le mariage de l'Europe et de l'Afrique.

Quelle que soit la nature des institutions de demain en Algérie, elles ne seront capables d'y assurer la paix et la promotion de l'homme que si autour d'elles ces Etats veulent avec elles et cette paix et cette promotion de l'homme.

Si exceptionnelle que soit la qualité des chefs d'Etat africains, leur réussite ne sera durable que si leurs efforts se conjuguent avec ceux des hommes d'Europe, de même que, quelle que soit la valeur des hommes d'Etat d'Europe, ils seront emportés par la tempête si l'Afrique y succombe.

Or qu'est-ce qu'une Afrique que l'Europe maintiendrait divisée contre elle-même et qu'est-ce qu'une Europe que nous accepterions divisée contre elle-même ?

Mon immense crainte est que notre Gouvernement ne veuille en ce domaine faire que des concessions. Si le cadran des Etats d'Europe marque encore une heure nationale, c'est parce que son mécanisme s'est détraqué au cœur de la nuit, mais les populations sentent qu'il ne s'agit plus de tricher en poussant les aiguilles de quelques minutes.

Le jour où tout va se décider est proche. Parler d'un effort économique de l'Europe, d'une stratégie de l'Europe, d'une politique de coopération de l'Europe avec l'Afrique, c'est dire qu'il faut des institutions et des hommes habilités à parler et à agir au nom de cette Europe.

Bien plus, ce n'est qu'en parlant au nom de l'Europe que des hommes seront crus lorsqu'ils déclareront se mettre au service d'une civilisation de l'homme.

Les intentions ne sont plus suffisantes aujourd'hui. Il faut également les apparences. Ce n'est pas seulement la volonté de domination qui, aujourd'hui, éloigne de toute solution pacifique ; les apparences même du nationalisme sont mises à profit par l'adversaire surtout s'il parvient à camoufler son propre nationalisme sous les requêtes de la liberté.

Or aujourd'hui, en Afrique comme ailleurs, il n'est plus d'issue possible au bénéfice de la cause de l'homme lorsque dans le conflit paraissent s'affronter des nationalismes.

Une armée qui a la victoire ne peut rien en faire à moins d'établir une dictature à la mode soviétique et celui qui, écrasé, réplique par le terrorisme ne peut qu'enfoncer davantage son peuple dans le désespoir.

A l'esprit de la violence, il faut donc substituer un esprit communautaire ; mais on ne peut être nationaliste ici et communautaire ailleurs. On ne peut approuver la ségrégation en Afrique, du sud et la condamner à Alger ; on ne peut davantage la condamner au Cap et adopter à Alger le slogan : « La valise ou le cercueil ». On ne peut être nationaliste en Europe et communautaire en Afrique. (Applaudissements sur certains bancs au centre et au centre gauche.)

Le pays tout entier, et probablement plus encore que cette Assemblée, est pour une Europe communautaire. Il l'est pour elle-même, mais il l'est aussi parce qu'il sent, de cette certitude confuse mais puissante qu'éprouvent les peuples aux grandes heures de leur histoire, que l'Europe communautaire c'est la condition de l'Afrique communautaire. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. le président. Monsieur Rémy Montagne, vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Rémy Montagne. Je conclus, monsieur le président.

Si un jour l'Algérie était perdue, perdue pour l'Europe et son amour de la liberté, perdue pour l'Afrique et ses immenses besoins en hommes et en techniques, si en définitive l'Algérie était perdue demain pour elle-même, c'est parce que nous n'aurions pas su comprendre à temps, dans la mesure où il existe un grand vent de l'histoire, que celui-ci appelle aujourd'hui les peuples qui veulent rester dans cette histoire à forger leur authentique communauté de destins. (Applaudissements sur certains bancs au centre et au centre gauche.)

M. le président. La parole est à M. Moatti. (Applaudissements au centre droit.)

M. René Moatti. Mes chers collègues, s'il m'arrive aujourd'hui de dire quoi que ce soit qui puisse heurter des opinions respectables, mais contraires aux miennes, qu'on m'en excuse, mais à quoi servirait d'être, si peu que ce soit, dissimulé en une matière capitale ? Et si d'aventure mes amis prenaient ombrage de mes propos, c'est qu'ils seraient mes amis sans très bien me connaître.

Il est douloureux, pour un vieux gaulliste, de s'avouer à lui-même qu'il est en désaccord avec le général de Gaulle ; encore plus cruel et plus difficile de l'avouer en public.

C'est aujourd'hui mon drame, c'est celui de beaucoup d'autres.

Faut-il se taire et faire confiance aveuglément ? Faut-il parler et faire du mal à soi-même et aux autres ? Mais s'il s'agit de problèmes qui conditionnent l'avenir même du pays et le sort de sa terre natale, comment rester plus longtemps impassible ? Si longtemps on s'était trouvé en communion totale avec lui !

Dans la guerre, le choix fut facile, l'adhésion spontanée : il était la voix de la résistance à l'envahisseur ; il s'identifiait à la France et à la République confondues dans nos cœurs.

Quiconque voulait rester Français et mourir comme un homme libre était par là même gaulliste et, pour peu qu'on ait conservé le goût de l'effort et le sens du sacrifice, on devenait un soldat de de Gaulle dans l'armée ou dans la résistance.

Dès la paix revenue, il resta pour un certain nombre de ses compagnons d'armes, dans le domaine cependant mouvant de la politique, l'homme de la rigueur et de la clarté. Ceux qui le suivirent avec la même ardeur et avec la même foi que pendant la guerre admirèrent son refus de la compromission et des compromis. Ce qu'il avait à dire, il le disait clair et net. Au risque de compromettre les chances électorales du R. P. F., il se refusait à être l'homme des apparentements. Les finasseries n'étaient pas à sa mesure.

Relisez ses discours, ses déclarations, ses conférences de presse pendant la période où il accepta d'être le chef d'une organisation politique. Dites-moi si vous pouvez y trouver matière à chicaner ou à controvertre. Aucune phrase n'était à double sens. Sa pensée, on l'acceptait ou on la rejetait, mais elle n'avait pas besoin, une fois exprimée, d'être commentée par d'autres. Le gaullisme politique ne supportait pas les excès.

Et voilà que depuis son retour au pouvoir, intervenu dans les conditions que vous savez, les choses ont peu à peu changé d'aspect. Au fil des jours, de discours en discours se précise une pensée politique difficile à saisir du premier coup, qui paraît avoir été mûrie pendant les années d'isolement. Il n'en fit, semble-t-il, jamais complète confiance et il ne l'exprima jamais non plus complètement en 1958. Ce serait mal connaître le général de Gaulle que le croire versatile, changeant au gré de l'événement ou paralysé devant les difficultés. Au contraire, pourrait-on dire. Son génie politique, il l'exerce depuis trente mois à éviter des obstacles dont il a lui-même jalonné sa route et c'est miracle qu'il arrive à les contourner tous.

Mais sa pensée n'est pas sinusoïdale. Ce vers quoi nous allons, il l'a parfaitement conçu jusque dans les détails. Mais il ne dévoile que lentement ses intentions. Le 4 novembre 1960, il a dit ce qui lui restait à dire pour franchir les limites que je m'étais fixées.

Ce qui demeure injustifiable à mes yeux, c'est qu'ayant senti que le doute s'insinuait en nous, il se soit si complaisamment efforcé d'apaiser ou de faire apaiser nos alarmes, sans pour autant au fond de lui-même changer quoi que ce soit à ses décisions. En fait, ceux qu'on ne put vaincre ou convaincre, on les usa lentement, de telle sorte que de concession en concession on leur fit perdre peu à peu la possibilité et le goût même de réagir.

L'opinion publique, elle, n'avait aucune part dans ce débat. Elle n'y prit point garde. Elle pensait avoir résolu tous ces problèmes en se déchargeant sur lui du soin de les régler. Elle parut même surprise d'avoir à manifester de temps en temps son opinion par des élections.

La III^e République, dit-on, lui avait bâti un empire sans même qu'elle s'en aperçût, la Communauté vient de disparaître sous nos yeux en vingt mois sans que l'opinion publique parût s'en apercevoir davantage.

Mais arrive un moment, bien ou mal choisi, où une politique se définit d'elle-même. Si tout n'a pas été dit sur elle, on en sait maintenant suffisamment pour en cerner les contours.

Dans un monde où la radio, la presse, la télévision créent une confrontation quotidienne des idées et des hommes, la diplomatie, même si elle se refuse à juste titre à être une diplomatie de forum ou de bateleur, n'est jamais secrète jusqu'au bout.

Aujourd'hui, on peut dresser le bilan. Trente mois après le retour du général de Gaulle au pouvoir, est-on encore d'accord avec lui sur son interprétation de la Constitution telle qu'il l'a révélée le 4 novembre 1960 ? Est-on encore d'accord avec lui sur la politique qu'il détermine et qu'il conduit en ce qui concerne l'Algérie ?

Puis, la réponse faite et expliquée, on en tire les conclusions logiques. Pour ma part, je n'y faillirai pas.

Je n'ai, et je l'affirme en toute honnêteté intellectuelle, aucun désir de me donner en exemple et encore moins de donner la leçon. Mais j'ai conscience d'avoir été élu député de Paris davantage sur le nom du général de Gaulle que sur le mien, de l'avoir dit et de l'avoir écrit. Comment la simple déceance ne m'imposerait-elle pas de tirer une conclusion personnelle d'un désaccord doctrinal profond ?

Il s'agit en effet d'un désaccord doctrinal profond. A mes yeux, l'option politique pour les matières importantes est exclusive de la notion de compromis.

M. Raymond Aron note à juste titre dans son livre *L'Algérie et la République* « qu'en fait d'impôts ou de subventions, les compromis sont tolérables, mais quand il s'agit de la réoccupation de la Rhénanie ou de l'attitude à adopter à l'égard d'Ho-Chi-Minh, la demi-mesure est fatale. »

M. Jean Baylot. Très bien !

M. René Moatti. Pour moi, le choix des demi-mesures et des solutions de compromis est fatal, en effet, pour les matières importantes : ainsi Munich, ainsi l'armistice de 1940, ainsi aujourd'hui l'application de la Constitution, ainsi l'Algérie.

On devait être pour ou contre Munich, on devait être pour ou contre l'armistice de 1940, mais c'est là le choix politique que les hommes politiques, eux, doivent faire, sous leur responsabilité à eux parce qu'ils savent qu'ils auront peut-être à en rendre compte un jour.

C'est là ce qui fait dans certaines circonstances la grandeur de la fonction de parlementaire.

Mais décharger la représentation nationale de ses responsabilités en une matière où elle a déjà donné son opinion et en une autre matière qui est de son seul ressort, c'est se prononcer contre la tradition parlementaire et contre la tradition républicaine. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.)

C'est en tout cas la première fois dans l'histoire d'une démocratie qu'on demandera au peuple lui-même de choisir entre l'effort et la facilité. (Applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et au centre gauche.)

Peut-être a-t-on aujourd'hui pensé, pour soustraire ce débat à nos votes, que la fidélité inconditionnelle avait, elle aussi, des limites ; qu'il eût fallu une fois encore peut-être promulguer une loi sans qu'elle ait été positivement mise aux voix. Mais le fait est là : le peuple lui-même va être consulté à la fois sur le principe d'une autodétermination déjà acceptée explicitement par le Parlement — de quoi avons-nous l'air ? — et sur l'organisation administrative qu'il entre très exactement dans nos attributions de fixer.

Des Grecs, jadis, demandaient au sage Solon : « Quelle est la meilleure constitution ? » Il répondait : « Dites-moi d'abord pour quel peuple et pour quelle époque. »

Ainsi s'exprima le général de Gaulle le 28 juillet 1946 dans son discours célèbre de Bayeux.

Il faut croire que notre époque est devenue bien curieuse, car nous vivons actuellement sous deux Constitutions, l'une écrite et ratifiée massivement — c'est celle qui porte le titre « Constitution de la République et de la Communauté. Loi constitutionnelle du 4 octobre 1958 » — l'autre non écrite et dont l'application, si elle présente peu de danger aujourd'hui pour la République, servira demain de dangereux précédent.

La première, on l'interprète toujours à la lettre, rigoureusement, et cette interprétation rigide tend toujours à restreindre les droits du Parlement. Le droit d'amendement ? L'article 44 et son application brutale et réitérée l'entament un peu plus chaque jour. Le contrôle parlementaire ? Il ne s'exerce plus qu'à coups de questions de confiance et, par conséquent, sous la menace non déguisée de la dissolution.

Oh ! je sais que le régime d'une assemblée omnipotente est nuisible. Mais passer d'un excès à l'autre n'arrange pas les

affaires de la République, car c'est bien de la République qu'il s'agit. (Applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et au centre gauche.)

La Constitution de 1958, on peut la prendre dans tous les sens et la reprendre. Elle a créé une république parlementaire, c'est-à-dire une République où le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation et où, en contrepartie, il est responsable devant le Parlement.

La Constitution non écrite, c'est celle que, par de légères touches successives, on introduit dans les faits.

Que dispose la Constitution de 1958 ?

« Art. 5. — Le Président de la République assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat. »

Que dit le général de Gaulle, le 4 novembre 1960 ?

« Il m'appartient d'assurer, quoi qu'il arrive, la continuité de l'Etat et le fonctionnement régulier des pouvoirs publics. »

La différence entre les deux conceptions est flagrante. En supprimant les mots : « par son arbitrage », le Président de la République méconnaît la nature même des pouvoirs définis par la Constitution. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Prenons un autre exemple. Selon le deuxième alinéa de l'article 5 de la Constitution, le Président de la République « est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire... ».

Lorsque le chef de l'Etat parle le 4 novembre 1960, il dit : « Il m'appartient, quoi qu'il arrive, d'être le garant de l'indépendance et de l'intégrité de la France ».

La différence entre les deux textes réside dans le fait que le mot « France » a remplacé le mot « territoire ». On comprend que le territoire, englobant l'ensemble des départements de la République, y compris par conséquent les départements algériens, le général de Gaulle ne se soucie plus d'être le garant d'une intégrité aussi étendue. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Poursuivons le parallèle. Que dispose l'article 16 de la Constitution :

« Lorsque les institutions de la République... l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées... ».

Vous avez tous retenu ce membre de phrase : « et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu ». Donc, tant qu'il y a un Parlement qui siège et un Gouvernement, il n'y aura jamais lieu à l'application de l'article 16.

Mais dans le discours du 4 novembre 1960, le général de Gaulle transpose les conditions d'application de l'article 16 et il déclare : « Il m'appartient, quand la patrie et la République sont menacées, de prendre les mesures exigées par les circonstances, ce qui pourrait, le cas échéant, permettre d'avancer de façon définitive la solution algérienne ».

Non ! Si la patrie et la République sont menacées, le Gouvernement et le Parlement sont aptes à les défendre. Ils sont là pour ça. Il leur appartient, tant qu'ils sont là, de juger si la menace qui pèse sur les institutions est réelle ou supposée.

Quant à faire avancer de cette manière la solution algérienne, le droit que s'arrogerait le Président de la République, il ne le puiserait nulle part dans la Constitution, même pas dans l'article 16. En effet, l'article 16 définit que toutes les mesures qu'il serait autorisé à prendre en vertu de ce texte ne pourraient être inspirées que par une seule volonté, « celle d'assurer aux pouvoirs publics constitutionnels, dans les moindres délais, les moyens d'accomplir leur mission ». Et c'est tout.

Reste maintenant le référendum.

Votre référendum, il est anticonstitutionnel. (Applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et sur quelques bancs au centre gauche.)

La preuve ? Dans la forme prévue à l'article 11, le référendum n'est possible que dans des cas limitativement énumérés. Dans l'esprit du général de Gaulle, il lui appartient — relisez son discours du 4 novembre — de recourir directement au pays par la voie du référendum si le cours ordinaire des pouvoirs ne suffit pas, ce qui suppose en toutes matières. Et voilà que, pour la première fois où il entend recourir au référendum, il le fait sans même rechercher si le cours ordinaire des pouvoirs n'y suffirait pas.

Et puis, ce matin, nous avons enfin appris, de la bouche de M. Michel Debré, que, se fondant sur l'article 72 de la Constitution, on organiserait la décentralisation des pouvoirs publics en Algérie.

Mais cet article 72 ne peut en aucun cas — si vous interprétez votre Constitution à la lettre — s'appliquer aux départements algériens parce que jamais les départements algériens n'ont été constitutionnellement considérés comme des départements d'outre-mer. Et j'en ai, depuis tout à l'heure, une preuve supplémentaire.

Par bonheur, un de ceux qui participèrent aux travaux préparatoires de la Constitution m'a donné la confirmation de ce que je dis.

Monsieur le Premier ministre, lorsque l'article auquel vous avez fait allusion, qui porte aujourd'hui le numéro 72 et qui portait alors le numéro 65, est venu en discussion, M. Léopold Senghor a déclaré : « La plupart des députés des départements d'outre-mer souhaitent que le département qu'ils représentent obtienne une certaine autonomie locale ». Et il a ajouté : « J'aurais également souhaité que cette notion s'appliquât à l'Algérie mais, sur ce point, nous avons été battus, ce matin, avec M. Teitgen ».

Voilà ce qui prouve que lorsque, au cours des travaux préparatoires de la Constitution, vous avez voulu créer ces collectivités territoriales, des hommes auraient voulu que cet article s'appliquât à l'Algérie. Ils déposèrent un amendement dans ce sens. Ils furent battus.

Et M. Teitgen, dont chacun sait qu'il est un juriste, est obligé de constater : « Je doute que beaucoup de territoires préfèrent le statut actuel de la Communauté. De toute façon, l'article 65... » — devenu l'article 72 — « ... ferme maintenant la porte à toute autre solution que l'intégration pour l'Algérie et ceux qui, comme moi, ne croient pas que l'intégration résoudra le problème algérien ne pourront évidemment pas le voter ». (Applaudissements à droite, au centre droit et sur divers bancs.)

Mais personne, m'entendez-vous, aucun de ceux qui discutèrent votre article n'a un seul moment songé qu'il servirait un jour à transformer la nature même des départements algériens.

Oh ! il n'est pas besoin, pour moi, d'attendre le libellé des questions pour savoir ce qu'on attend du référendum.

Combien de Françaises et combien de Français seront au fait du problème juridique et politique réel ? Le peuple de France, dans ses profondeurs, croira se prononcer pour la paix en Algérie ou contre la paix en Algérie puisque, déjà, on lui fait croire que le plan du général de Gaulle amènera obligatoirement la paix. (Interruptions à gauche.)

En fait, le référendum sera exclusivement, cette fois-ci...

A gauche. Que proposez-vous ?

M. René Moatti. Je vous le dirai. Ayez au moins la patience de m'écouter jusqu'au bout.

A gauche. C'est trop long !

M. René Moatti. J'entends dire : C'est trop long. Celui qui n'est pas satisfait de mon discours peut toujours quitter l'hémicycle.

M. le président. Monsieur Moatti, vous parlez sous la sauvegarde de la présidence et vous avez parfaitement le droit de poursuivre. (Applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et sur plusieurs bancs au centre gauche.)

M. René Moatti. En fait, le référendum sera cette fois-ci exclusivement une arme psychologique dont le pouvoir tirera avantage chaque fois qu'il voudra interpréter la Constitution et, le cas échéant, faire avancer la solution algérienne.

Tout cela est dans le discours du 4 novembre 1960, ne vous le dissimulez pas. Le référendum légitimera enfin la violation de la Constitution, puisque le quatrième alinéa de l'article 89 auquel on faisait allusion tout à l'heure dispose que « aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire ».

On portera atteinte à l'intégrité du territoire sans modifier la Constitution, mais avec la caution du peuple, souverain maître de son destin.

La France entière, le F. L. N., les intermédiaires plus ou moins accrédités, l'O. N. U., les chancelleries, tout le monde attend pour les discuter, les commenter, les comparer, les déclarations du général de Gaulle, ses propos et ses discours. Si, d'aventure, les réactions sont trop vives, il ne revient jamais, lui, en arrière ; il fait dire, voire atténuer, hier par M. Delouvrier, aujourd'hui par M. Joxe ou par M. Morin, demain par un autre. (Sourires.)

Mais il n'est pour autant jamais engagé lui-même par ses rectificatifs à objectif déterminé et limité.

Je dis avec franchise à M. le Premier ministre qu'il ne peut plus lui-même continuer à croire que la politique de la France s'exprime par ses propres discours. (Applaudissements à droite, au centre droit et sur certains bancs au centre.)

Pour moi, le destin de l'Algérie est fixé désormais dans l'esprit du général de Gaulle, selon le plan révélé le 4 novembre 1960 : premièrement, le chemin nouveau conduit à une Algérie qui aura son gouvernement, ses institutions et ses lois, la responsabilité des affaires étant assumée à tous les étages par les Algériens ; deuxièmement, cela sera fait dès maintenant en attendant le jour où, par l'autodétermination, l'Algérie fera, si elle le veut, que le fait devienne le droit ; troisièmement, la République algérienne n'a encore jamais existé, mais elle existera un jour.

Au centre. Peut-être !

M. René Moatti. Voilà le plan du discours du 4 novembre.

M. Michel Debré a beaucoup parlé de son propre discours du 15 janvier 1959 ; il a à peine parlé du discours du chef de l'Etat du 4 novembre 1960. Il ne nous a pas dit si, pour lui, l'Algérie devait avoir son gouvernement, ses institutions, ses lois. Il n'a pas dit non plus s'il était partisan de la République algérienne qui n'a encore jamais existé, mais qui existera un jour.

Au centre. Peut-être !

M. René Moatti. Aucun conditionnel dans la phrase : « La République algérienne n'a jamais existé mais elle existera un jour ».

Au centre. Peut-être !

M. René Moatti. Savez-vous si M. Michel Debré pense ou ne pense pas comme le chef de l'Etat ? (*Rires sur certains bancs à droite et au centre droit.*)

Enfin, M. Michel Debré ne nous a pas dit, bien qu'il ait parlé longuement de son discours du 15 janvier, s'il pensait toujours comme le 15 janvier que la légitimité française est fondamentalement établie en Algérie au regard des valeurs éternelles.

Le discours du 4 novembre 1960, dont personne ne parle, qu'on voudrait bien pouvoir oublier mais que, nous, nous ne pouvons pas oublier et que nous n'oublierons jamais dans nos décisions (*Vifs applaudissements à droite et au centre droit*), le discours du 4 novembre 1960 marque un véritable tournant de la politique française en Algérie.

Tous les autres discours n'étaient que des préparatifs. On a voulu que tout le monde soit mis maintenant devant le fait accompli et il est rédigé dans des termes tels que chacun doit se persuader que la politique qui y est tracée est irréversible.

Et, dès lors qu'on se prononce contre le contenu du discours, vos interlocuteurs se croient autorisés à vous répondre : « Comme de toute manière vous ne pourrez plus désormais jamais faire une autre politique que celle-là, à quoi bon récriminer ? Autant sauver ce qui peut être sauvé ».

Je n'ai pas appris et je n'ai pas retenu au contact du gaulisme que l'honneur était sauf quand les meubles étaient sauvés. (*Vifs applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et au centre gauche.*)

Au demeurant, par cette politique, malheureusement, vous ne sauvez rien. Les choses, comme toujours quand on ne s'appuie pas sur des principes sains, iront plus vite que vous ne le prévoyez.

M. Christian Lunet de La Malène. Vous êtes constructif !

M. René Moatti. Quel sera le premier acte de ce gouvernement ? Je gage que pour se démontrer à lui-même qu'il existe, pour faire croire aux autres qu'il est représentatif d'un Etat, ce gouvernement voudra avoir son drapeau ; le moins qu'il puisse faire pour couper l'herbe sous les pieds de l'ennemi sera malheureusement d'emprunter le sien au F. L. N. et vous ne pourrez pas, monsieur le Premier ministre, refuser à ce gouvernement ce qu'il demandera. Et si je pense au spectacle que donnera l'Algérie le jour où les trois couleurs seront remplacées par le drapeau de ce gouvernement, je tremble pour tout le monde, monsieur le Premier ministre. (*Applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et au centre gauche.*)

Mais vous ne sauvez rien, malheureusement, des intérêts de la France en Méditerranée...

M. Christian Lunet de La Malène. C'est déshonorant.

M. René Moatti. Qu'est-ce qui est déshonorant.

M. Christian Lunet de La Malène. De tenir des propos de cette espèce. (*Vives exclamations à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et sur plusieurs bancs à gauche.*)

M. René Moatti. Monsieur de La Malène, vous savez fort bien que le dialogue ne m'inquiète jamais.

Il serait déshonorant de prévoir le jour où un gouvernement installé par nous avec des institutions et des lois aurait un drapeau à lui. Mais comment ferez-vous pour l'empêcher d'en avoir un ? Voilà ce que je vous demande, et ce qui est déshonorant, monsieur de La Malène, c'est d'avoir des yeux pour ne pas voir et des oreilles pour ne pas entendre. (*Vifs applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et sur plusieurs bancs au centre gauche.*)

J'ai dit que vous ne sauvez rien des intérêts de la France en Méditerranée et le plus dramatique de tout c'est que, malheureusement — je le dis parce que je le crois en conscience — vous ne sauvez même pas la paix par laquelle vous croyez justifier votre action.

Dans votre esprit, cette paix n'est évidemment pas une paix de capitulation. L'armée française n'a pas été battue, bien sûr. Mais cette paix, elle serait cependant une paix de renoncement par

la France. En toute hypothèse, cette paix ne me paraît pas devoir être, en l'état actuel, la récompense dont vous êtes déjà prêts à payer le prix. Voilà ce qui m'inquiète.

Puisque nous vivons, comme il est de bon ton de le rappeler, pour reprendre une expression du chef de l'Etat, de notre temps, voyons la réalité en face et ne nous berçons pas d'inutiles illusions.

La paix, nous la souhaitons tous. Quel est l'homme qui a fait la guerre et qui a vu mourir un camarade dans ses bras, quel est le résistant qui a souffert, quel est l'être humain, même s'il n'a pas fait la guerre, mais qui connaît la joie du travail, de la famille, le goût de la vie, quel est celui qui n'est pas un monstre et qui ne souhaite pas la fin des combats ?

Mais si vos adversaires sont des fanatiques, jusqu'où êtes-vous décidés à aller dans la satisfaction de leur idéal pour les ramener à la paix ? Voilà le véritable problème. (*Applaudissements à droite, au centre droit et sur certains bancs à gauche.*)

On donne maintenant à l'Algérie son gouvernement, ses institutions et ses lois. Mais je pose librement et publiquement la question : si le F. L. N. ne vient quand même pas faire la paix avec vous, même quand vous aurez donné le gouvernement, les institutions et les lois, personne ne vous fait une seule seconde l'insulte de penser que vous retirerez votre armée.

Alors vous continuerez la guerre.

Qu'accorderez-vous dans six mois à ce gouvernement et à cette assemblée « délibérante » — car le terme est aussi dans le discours — que leur accorderez-vous à ce gouvernement et à cette assemblée « délibérante » voulus par vous, installés par vous, composés a priori d'amis de la France ?

Souhaitez-vous qu'ils s'interposent entre le F. L. N. et la France ? Attendez-vous avec impatience qu'on vous menace de vous refaire le coup des 61 pour accorder, voire pour suggérer une indépendance dans le cadre de la Communauté renouée ?

Mais lorsque le F. L. N. continuera cependant « sa » guerre contre ce nouvel Etat qu'il accusera de néo-colonialisme, retirerez-vous votre armée ? Je ne vous fais pas l'injure de le penser. Alors vous continuerez la guerre. Et, six mois plus tard, lorsque le gouvernement mis en place, les institutions étant renouées sous votre patronage, demandera que votre armée s'en aille, laisserez-vous des millions d'hommes, de femmes et d'enfants se débrouiller tout seuls ? Je ne vous fais pas l'insulte de penser que la France de de Gaulle les laisserait se débrouiller tout seuls comme on a laissé se débrouiller tout seuls les amis de la France au Nord Viet-Nam et ailleurs.

Donc, la guerre se poursuivra dans les plus mauvaises conditions possibles. Alors à quoi bon tout cela ? La paix ne se gagne pas à coup de concessions renouvelées. (*Vifs applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et sur quelques bancs au centre gauche.*)

La paix ne se gagne que par un long effort, dur et difficile. C'est notre constance seule qui pouvait décourager nos ennemis. C'est leur constance qui a raison de vous.

M. André Roulland. Alors que faut-il faire ?

M. René Moatti. Je vais vous dire ce qu'il faut faire.

Comme il avait raison en mars 1959, le général de Gaulle. Il disait alors ce qu'il fallait faire.

« Je doute que quelqu'un — disait-il — se figure vraiment que la paix et la prospérité auraient régné tout à coup sur l'Algérie déchirée ou qu'il suffise au plus fort de la fièvre obsidionale de créer tel slogan contre tel autre slogan, pour que toutes les raisons intérieures ou extérieures de la guerre disparaissent comme par enchantement. Pour moi — ajoutait-il — je ne crois pas cela, je ne le dis jamais ; au contraire, je crois et je dis que le destin de l'Algérie dépend d'une œuvre de longue haleine, celle de toute une génération. (*Exclamations au centre et à gauche.*)

M. Raymond Schmittlein. Nous sommes bien d'accord !

M. René Moatti. Ah ! Comme on se sentait en accord avec lui ce jour-là !

Alors pourquoi avoir créé, pour l'opposer à l'autre slogan, celui d'Algérie algérienne (*Applaudissements à droite et au centre droit*) auquel la propagande officielle attribue la vertu d'une panacée ?

Pourquoi s'être essouffé si tôt, puisque le destin était une œuvre de longue haleine, celle de toute une génération ?

Voilà la vérité !

Pourquoi maintenant feindre d'englober dans le terme péjoratif d'ultras tous ceux qui ne sont pas d'accord pour cette politique ? Alors, sont devenus ultras, comme Lagailarde, Albert Bayet, Bourguès-Maunoury, Lacoste, Max Lejeune, Doignon, Dejean ?

Tous des ultras ! Dans le même sac, tous les opposants ; (*Applaudissements à droite*) les partisans de l'assimilation ou de la francisation des individus, ceux de l'intégration de la province

dans la République, tous dans le même sac avec les tenants du vulgaire abandon ; les deux meutes confondues dans la même réprobation et Dieu reconnaîtra les siens.

Alors n'importe quelle création artificielle vaudrait mieux que l'Algérie de papa !

L'Algérie de papa, je vais en parler.

Passé encore que le chef de l'Etat en ait un jour parlé, en boutade, avec une moue dédaigneuse.

Mais comment accepter que n'importe qui — je veux dire n'importe quel ministre (*Rires et applaudissements à droite et au centre droit*) — parle maintenant avec dérision de « l'Algérie de grand-papa » (*Vifs applaudissements à droite, au centre droit et sur quelques bancs à l'extrême gauche et au centre gauche*) et qu'un autre ministre méconnaisse ce que la France y a bâti ?

Certes, pour un homme de 70 ans, l'Algérie de papa, c'est l'Algérie des années 80, c'est l'Algérie de la colonisation.

Mais les souvenirs d'enfance ne peuvent pas pour autant effacer quatre-vingts ans d'une autre histoire.

Pour un homme de mon âge, l'Algérie de papa, c'est l'Algérie de la fraternisation... (*Interruptions à gauche.*)

Je répète que pour un homme de mon âge, né en 1905, l'Algérie de papa, c'est l'Algérie de la fraternisation née des combats de 1914 à 1918... (*Applaudissements à droite, au centre droit, sur certains bancs au centre et au centre gauche.*)

M. Djilali Kaddari. Ce n'est pas exact, monsieur Moatti.

M. René Moatti. ... c'est l'Algérie où, pour la première fois, les Algériens, quelle que soit leur origine, étaient amenés à participer à la défense commune de la patrie. (*Interruptions au centre et à gauche.*)

M. Raymond Schmittlein. Déjà en 1870, monsieur Moatti !

M. René Moatti. Ce fut pour ses habitants l'occasion de se montrer digne d'elle ; ils n'y ont, ni les uns, ni les autres, manqué.

Pour un homme de vingt ans, l'Algérie de papa, c'est celle de 1940. Tandis que la France espérait sur la Loire un nouveau miracle de la Marne, nous, les Algériens, nous étions de surcroît anxieux de savoir comment l'Algérie réagirait devant la défaite des armes de la France. Et, pour nous, Algériens, le miracle se produisait.

L'Algérie avait résisté à la tentation ; elle éprouvait, tout comme la France elle-même, l'amertume de la défaite et ne se désolidarisait pas de la mère patrie ; elle trouva sa récompense, quand, il y a dix-sept ans, en pleine guerre, par un acte révolutionnaire qui n'était pas de l'immobilisme, Charles de Gaulle octroya à des dizaines de Français musulmans leurs droits entiers de citoyens français, sans s'arrêter à l'obstacle du statut personnel. (*Applaudissements.*)

L'Algérie, c'eût été, si la France métropolitaine l'avait vraiment voulu (*Interruptions au centre, à gauche et à l'extrême gauche*), ce serait encore demain, si la France métropolitaine le veut — tout dépend de la France métropolitaine et, par conséquent, dans une grande part de vous-mêmes (*Applaudissements à droite*) — si la France métropolitaine le veut...

M. Mustapha Deramchi. Vous oubliez de dire : si les Européens d'Algérie le voulaient.

M. René Moatti. ... un territoire habité par des Français dont la personnalité qui existe effectivement se développerait à l'ombre du drapeau français et dans le cadre des lois de la République.

Au lieu de cela — et c'est encore la réalité — on s'en va construire l'Algérie algérienne, avec le secours de technocrates qui découpent l'Algérie en tranches comme les rédacteurs du traité de Versailles dépeçaient à grands coups de crayon l'empire austro-hongrois. Ils réussissent alors à créer les conditions propices au déclenchement d'une nouvelle guerre et vos ingénieurs créent aujourd'hui les conditions idéales de la guerre civile à perpétuité en Algérie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs au centre droit et à droite.*)

Le 19 novembre 1959, un ministre prononçait à Médéa un discours...

M. Louis Deschizeaux. Me permettez-vous de vous poser une question ?

M. le président. Monsieur Moatti, permettez-vous à M. Deschizeaux de vous interrompre ?

M. René Moatti. Oui, monsieur le président, je permets toujours qu'on m'interrompe.

M. le président. La parole est à M. Deschizeaux, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Louis Deschizeaux. Monsieur Moatti, puisque vous admettez le dialogue, permettez-moi de vous poser une seule question. Vous avez fait l'éloge de l'Algérie de papa. Voulez-vous nous dire quand vous avez dressé vos barricades pour faire en sorte

que les ramasseuses d'alfa gagnent un peu plus de 50 francs par jour et pour abolir les discriminations raciales et les privilèges. Cette Algérie de papa, hélas ! elle n'a que trop existé. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à l'extrême gauche et à gauche.* — *Protestations à droite et au centre droit.*)

M. René Moatti. Je veux répondre à M. Deschizeaux...

A droite. Ce n'est pas la peine !

M. René Moatti. ... même si ma réponse, lui donnant satisfaction, heurte peut-être d'autres membres de cette Assemblée.

Mais comme je veux, en cette enceinte, dire toute ma pensée, je la dirai tout entière.

Monsieur Deschizeaux, très peu d'hommes sur ces bancs peuvent avoir connu les méfaits d'une certaine catégorie sociale en Algérie. Certains députés musulmans et votre serviteur les ont connus. Avant la guerre, je me suis trouvé, dans des réunions publiques, aux côtés de gens qui font partie, aujourd'hui, du gouvernement du F. L. N. Ils y défendaient le droit, pour les musulmans, d'accéder à la citoyenneté ; ils défendaient le droit au travail. Je défendais ces droits avec eux.

Je vous rappellerai que j'ai prononcé — oh ! bien avant le discours du général de Gaulle sur l'autodétermination — une conférence publique, qui a été imprimée le 20 mars 1959.

Je parlais de la France « dont les intérêts ne sont pas toujours identiquement conformes à ceux de certaines classes sociales, voire de certaines communautés vivant en Algérie » et je rappelai que la loi se faisait à Paris, que vous avez tort d'incriminer toujours les Français d'Algérie pour avoir saboté les réformes (*Protestations à l'extrême gauche, au centre et à gauche*), car les réformes devaient émaner du Parlement dans lequel nous siégeons. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

M. Frédéric-Dupont. Qu'a fait M. Naegelen ?

M. François-Bénard. Et vous, quelles ont été alors vos initiatives ?

M. René Moatti. J'ai toujours, sur ce problème, pensé que les intérêts de la France devaient être sauvegardés avant ceux d'une certaine communauté. Et j'ai dit ce jour-là que « si d'aventure les Français d'Algérie avaient rêvé de je ne sais quelle séparation d'avec la métropole faite pour leur propre compte, il eût été du devoir de la France de venir à bout de cette rébellion et de refuser qu'une république algérienne, fût-elle conduite par les seuls Français d'Algérie, s'instituât sur ses rivages », parce que c'est la France qui doit rester en Algérie, ce n'est pas la république algérienne menée par une communauté ou par une autre. Voilà qui est net et précis. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

M. Mustapha Deramchi. Et que faites-vous pour les Musulmans !

M. Louis Deschizeaux. Vous ne m'avez pas répondu, monsieur Moatti.

M. le président. Monsieur Moatti, je vous demande maintenant de conclure.

M. René Moatti. Ne voulant pas prolonger ce débat, je demande à mes collègues qui le voudront de rechercher au *Journal officiel* une très longue intervention que j'ai faite sur l'Algérie en 1954, à une époque où l'on préféra dissoudre l'Assemblée nationale à des fins de politique intérieure, plutôt que d'envoyer le contingent rétablir l'ordre en Algérie quand la chose était possible. (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

M. Félix Kir. Très bien !

M. René Moatti. Je conclus par le point le plus délicat, voire le plus tragique de mon intervention.

Le 19 novembre 1960, un ministre prononçait un discours à Médéa. Je l'ai lu parce qu'il a été officiellement diffusé. Sa lecture m'a laissé désespéré et amer.

« Il y a, disait ce ministre, en premier lieu, le problème des rapports entre les diverses communautés et ce n'est qu'ensuite que doit se poser celui des liens entre la France et l'Algérie. » Et ce ministre annonçait un plan, repris partiellement ce matin par M. le Premier ministre. Dans la bouche de ce dernier, il m'a rendu encore plus désespéré et plus amer.

Le ministre déclarait :

« Les communautés d'Algérie de souche européenne, arabe kabyle, israélite, doivent s'autoadministrer. Ces communautés qui s'autoadministreront auront un égal accès aux responsabilités publiques. »

Il ne s'agissait plus des individus mais des communautés que l'on classait en communautés de souche européenne, arabe, kabyle, israélite, chacune d'elles devant s'autoadministrer.

Jusqu'à présent, il n'y avait que deux communautés auxquelles il s'agissait de donner un destin commun et le problème n'était pas simple.

Maintenant, pour le compliquer un peu plus, on va créer six ou sept communautés qui s'auto-administreront.

Cela — je le dis et je vais encore heurter et froisser des collègues — c'est revenir deux cents ans en arrière; c'est passer par-dessus l'Algérie de papa pour revenir à l'Algérie du temps de la préconquête. C'est effacer cent ans d'une histoire dont la France n'a pas à s'excuser, mais à se glorifier. (Applaudissements à droite et au centre droit.)

Alors, monsieur le Premier ministre, on recase les gens d'après leurs origines raciales.

Comment visserez-vous le couvercle de cette nouvelle machine à explosion ?

Dans le tiroir poussiéreux de quel fonctionnaire de Vichy, lecteur nostalgique de Charles Maurras, a-t-on retrouvé ce plan ?

En tout cas, dans ce nouveau visage de la France en Algérie, je ne retrouve, moi, ni les traits de Charles de Gaulle, ni ceux de la République.

Alors, pourquoi tout cela ? Pour faire peur au F. L. N. ? Pour lui dire : si vous ne venez pas faire la paix, je décupe ?

Mais s'il y a effectivement une réalité algérienne, ce n'est pas dans la construction hâtive d'une nation préfabriquée ni dans la constitution de communautés factices qu'on en permettra l'épanouissement.

L'Algérie, mon Algérie, quand je parle d'elle, je dis seulement « l'Algérie ». Je n'ai jamais accolé à ce terme aucun qualificatif, ni au cours de ma campagne électorale, ni depuis; je n'ai jamais changé.

Dire « Algérie Française » et arrêter là serait nier l'existence d'une personnalité que personne ne cherche à contester. Dire « Algérie algérienne », c'est méconnaître une situation de fait, c'est un non-sens politique. L'Algérie est à la fois française, algérienne et africaine. C'est cela que nous nous évertuons à dire depuis maintenant six années.

On aurait tort de penser que notre opposition à l'Algérie algérienne est simplement négative. Nous avions, nous avons encore une solution, et je dis à mes amis du groupe de l'U.N.R. qu'ils ont tort de s'en prendre à moi et de me dire : Que proposez-vous ?

Nous avions une solution que nous aurions souhaité discuter au congrès, ce qui ne nous a pas été permis, ou discuter à l'Assemblée nationale, ce qui ne nous a pas été permis non plus, sur laquelle on a beaucoup écrit, et qui, à mon sens, aurait rallié l'immense majorité de la nation. L'Algérie doit être française, d'abord dans l'intérêt de la France; elle doit en même temps être algérienne, c'est-à-dire que la loi doit lui permettre de développer, dans le cadre de la République, sa personnalité propre. Elle doit être, enfin, africaine, c'est-à-dire être le lien géographique et moral — pour reprendre une expression du général de Gaulle — entre la métropole et les jeunes États africains.

L'Algérie française, cela signifie pour moi, comme je l'ai déjà dit et écrit, que tous ses habitants sont Français à part entière, que le territoire est français, que le drapeau est le drapeau français, que l'Algérie n'est pas un État, qu'elle n'a ni gouvernement à elle, ni une assemblée législative à elle, qu'elle fait partie intégrante de la République et ce, d'abord, dans l'intérêt de la nation.

Je crois que la France cessera d'être une puissance réelle, même si elle a sa force de frappe à elle, dès lors que, de l'autre côté de la Méditerranée, flotterait un autre drapeau que le sien. Cela, c'est pour moi une réalité politique et je doute que la France aurait lieu d'être satisfaite si elle avait elle aussi un Cuba en Méditerranée.

Elle doit être en même temps algérienne et c'est là la différence essentielle qui existe entre la francisation et l'assimilation, et notre solution, d'autre part.

Si la loi se fait à Paris, au Parlement de la République, elle peut respecter la personnalité algérienne, notamment en ce qui concerne la vie des communes, la langue et les écoles.

Elle est aussi terre d'Afrique et elle aurait pu être en même temps le pivot de l'ensemble France-Afrique. Alors, la province d'Algérie pouvait figurer dans l'ensemble maghrébin, participer même directement à la vie des organismes qui animeraient le Maghreb et faire valoir au sein de ces organismes ses propres intérêts. Elle pouvait être aussi le siège du Sénat de la communauté de défunte mémoire.

Tout cela valait la peine d'être discuté, mûri, décidé, mais il fallait avoir la foi et vouloir d'abord garder l'Algérie dans la République.

L'heure est venue de conclure.

Je m'excuse auprès de l'Assemblée de devoir le faire sur un fait personnel mais je me dois, je dois à ma qualité de parlementaire, de tenir un serment que j'ai fait en 1958 :

« Ma fierté, disais-je, est de n'avoir en aucune circonstance trahi la confiance qui m'était faite. Elu de Paris en 1947 et en 1951 sur la recommandation directe du général de Gaulle, j'ai strictement tenu mes engagements. Je n'ai connu ni les

poisons, ni les délices du système; pour reprendre une expression du général de Gaulle, je ne suis jamais « allé à la soupe ». (Sourires.)

« Si vous m'éliez, je resterais gaulliste à l'Assemblée nationale. Cependant, que j'aie demain, sur un problème essentiel, une opinion divergente de la sienne, je remettrais entre vos mains le mandat que vous m'auriez confié; ainsi pourriez-vous, sans équivoque, vous prononcer. »

Vous voyez, mesdames et messieurs, que lorsque vous entendez dire ou quand vous lisez que les candidats de l'U. N. R. s'étaient engagés à être inconditionnellement fidèles à la politique que déterminerait le général de Gaulle, ce n'est pas vrai. Un candidat, au moins, a dit à ses électeurs : « Que j'aie demain, sur un problème essentiel, une opinion divergente de la sienne, je remettrais entre vos mains le mandat que vous m'auriez confié. »

Voilà ce que j'ai dit, voilà ce que j'ai écrit.

Dans la conception actuelle de la vie parlementaire, restreinte comme vous le savez, à l'essentiel, l'acte le plus important que nous ayons à accomplir, le seul, pourrait-on dire, qui maintienne la fiction de notre autorité, c'est le vote du budget. Je voterai donc, comme symboliquement, le budget et puis je m'en irai.

Dans ma famille, nous devons tout à la République. Dès l'enfance, nous avons appris à aimer la liberté sans la séparer de la patrie, la tolérance sans la séparer de la fermeté de nos propres convictions et mon père nous a appris que les lois de la politique doivent rester inséparables de l'honnêteté et du respect que l'on doit à soi-même.

C'est essentiellement par honnêteté politique que je partirai, mais mon départ n'est pas une fuite devant les responsabilités. Je demanderai moi-même à mes électeurs s'ils me jugent digne de les représenter encore. Je ne sais pas si le peuple de Paris approuvera ou désapprouvera mon geste. Je sais que j'aurai à livrer bataille car déjà, au-dessus de ma tête, les vautours ont commencé leur vol. (Rires.)

Et puis si je ne reviens pas, je sais que quelques-uns d'entre vous, sur quelque banc qu'ils siègent, garderont le souvenir d'un homme qui n'a jamais rien renié de ses origines mais qui croira jusqu'à son dernier souffle qu'il n'est pas juste que soit remis en cause le destin français de sa terre natale.

D'autres diront peut-être : C'était un utopiste et un rêveur. Je leur répondrai avec le poète : « Des utopistes et des rêveurs n'en faut-il pas ? » ne serait-ce que pour démontrer aux autres que l'humanité marche vers un but toujours fuyant, mais qu'il lui faut éternellement réagir contre ce qui est, par égard pour ce qui doit être. (Vifs applaudissements prolongés au centre droit et sur de nombreux bancs à droite. — Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et au centre et sur quelques bancs au centre gauche.)

M. le président. La séance est suspendue pendant quelques instants. —

(La séance, suspendue à dix-huit heures dix minutes, est reprise à dix-huit heures trente minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. L. Douarec. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Bernard Le Douarec. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, le 15 octobre 1959, lors du débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement, notamment sur le discours du chef de l'État du 16 septembre, notre collègue M. Arrighi, expliquant son vote, ou plus exactement sa non participation au scrutin, déclarait à cette tribune : « Le juriste que je suis ne disputera pas aujourd'hui sur la valeur constitutionnelle de la déclaration du chef de l'État. Pour m'être soustrait à deux reprises, en 1943 et, quinze ans plus tard, en 1958, aux frontières du pouvoir établi, je sais mieux que quiconque que dans les périodes troublées, comme les temps que nous vivons, les actes, les attitudes et les textes se mesurent en termes de légitimité plus que de légalité formelle. »

Une année s'est écoulée. Si la question de l'autodétermination n'a pas varié, par contre les réactions de M. Arrighi ont évolué. L'épée qu'il avait conservée au fourreau — je dis bien l'épée, et non pas le sabre, pour éviter toute confusion avec Joseph Prudhomme — est aujourd'hui tirée pour la défense des institutions. Je m'en félicite et je ne doute pas que la V^e République trouvera toujours pour sa défense notre excellent collègue.

Il s'est trouvé une autre fine lame, pour se joindre à M. Arrighi, il s'agit de M. Moatti. Eh bien ! puisque le problème constitutionnel, qu'on le veuille ou non, est au centre du débat, le moment est venu de crever l'abcès.

Mesdames, messieurs, je m'excuse de donner à vous-mêmes et à moi-même cette leçon de modestie, mais il est évident que le vote massif de cette Assemblée, le 16 octobre 1959, n'a rien tranché.

Il est non moins certain qu'on ne peut donner une solution au problème en faisant appel à des principes de droit international dont je ne méconnaîs pas l'importance, mais qui n'ont pas leur place dans une discussion de droit interne.

La Constitution constitue la chartre de la nation. C'est son texte, et son texte seul, qui permet de résoudre, favorablement ou non, les difficultés que vous connaissez.

C'est, par conséquent, avec la Constitution sous les yeux, après avoir défini en quelques phrases le caractère juridique de l'Algérie, que j'examinerai brièvement, et exclusivement sous l'angle de la constitutionnalité, l'organisation provisoire des pouvoirs publics en Algérie et l'autodétermination.

En premier lieu, quel est le caractère juridique de l'Algérie ?

Aucun doute n'est permis.

« L'Algérie, dit la loi de 1947, toujours en vigueur — au moins sur ce point — constitue un groupe de départements doté de la personnalité civile, de l'autonomie financière et d'une organisation particulière... »

L'Algérie, proclame dès sa première phrase la loi-cadre de 1958 « est partie intégrante de la République française ».

La Constitution se borne à le constater.

En droit, l'Algérie, c'est indiscutablement la République, c'est indiscutablement la France.

Sur le plan constitutionnel — il serait contraire à l'honnêteté de tenir un autre langage, et l'observation n'est pas de moi, mais de M. Teitgen lors des débats devant le comité consultatif constitutionnel — l'intégration est certaine. Mais, terre de souveraineté française, est-ce à dire que l'Algérie ne puisse être dotée d'un statut propre, voire d'une quasi-autonomie ?

C'est ici — je m'en excuse auprès de lui — que mon ami M. Moatti, malgré son talent, malgré sa science juridique, vient de commettre une lourde erreur.

D'abord, le statut de l'Algérie peut évoluer parce qu'il s'agit de départements d'outre-mer. La question, certes, fut discutée sous l'empire de la Constitution de 1946, mais elle ne peut plus l'être sous le régime de la Constitution de 1958. A notre collègue M. Dejean, qui, à juste titre, l'interrogeait sur ce point précis hors d'une séance du comité consultatif constitutionnel, dans les termes suivants : « Cette disposition s'applique-t-elle aux départements algériens ? », le commissaire du Gouvernement répondait : « Il n'y a pas de doute que ce sont des départements et qu'ils sont séparés par la mer de la métropole. »

Personne, je l'affirme, pas un juriste ne discute ce point : l'Algérie est un département d'outre-mer et, par conséquent, l'article 73 de la Constitution lui est applicable. (*Murmures à droite.*)

Je rappelle le texte de l'article 73 de la Constitution : « Le régime législatif et l'organisation administrative des départements d'outre-mer peuvent faire l'objet de mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière ».

J'ai pris la responsabilité de dire que personne n'avait discuté jusqu'à présent que cet article pouvait s'appliquer à l'Algérie. Je répète mon affirmation et j'attends qu'on m'apporte un démenti.

M. Jacques Gavini. Alors, la Corse est également un département d'outre-mer ? Je vous demande de répondre à cette question.

La Corse, comme l'Algérie, est séparée de la métropole par la mer.

M. Michel Habib-Deloncle. C'est précisément pour cela, à cause de son insularité, qu'elle bénéficie d'un régime financier spécial.

M. Jacques Gavini. Oui, mais dans la République !

M. le président. Je vous en prie, pas de colloque de collègue à collègue.

M. Bernard Le Douarec. L'article 73 permet donc — et j'insiste sur l'expression — des mesures d'adaptation.

Mesures d'adaptation, qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire des mesures de décentralisation, mais sous la direction du pouvoir central français.

Pour employer une image qui nous permettra de mieux saisir, avec l'article 73 le costume de série français fabriqué par le tailleur qu'est le pouvoir central fera l'objet de retouches pour l'adapter au département d'outre-mer.

D'ailleurs, ce n'est pas l'article 73 qu'utilise le Gouvernement, mais bien l'article 72. Comme quoi, il est important de ne pas confondre ces deux articles de la Constitution. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

« Art. 72. — Les collectivités territoriales de la République sont les communes, les départements, les territoires d'outre-mer. Toute autre collectivité territoriale est créée par la loi. »

Tel est le texte sur lequel est fondé le projet de loi d'organisation des pouvoirs publics en Algérie, soumis au référendum. Ce texte, mesdames, messieurs, a été voulu, conçu pour l'Algérie et j'en apporte la preuve — là encore je serais curieux qu'on

n'inflige un démenti — par les travaux du comité consultatif, et notamment par la déclaration de M. Lauriol, qui tout de même n'est pas suspect.

M. Lauriol — page 161 du compte rendu analytique des débats du comité consultatif — déclarait : « En ce qui concerne l'Algérie, il s'agit de départements ou plus exactement d'un groupe de départements et leur évolution ne pourra se faire que lorsque la situation actuelle sera modifiée. Il est impossible, à l'heure actuelle, d'adopter en Algérie toute autre solution que de synthèse, si nous ne voulons pas voir se produire un nouveau 13 mai qui, cette fois, serait sanglant. C'est pourquoi je juge la rédaction du texte gouvernemental excellente. Plus tard, nous verrons si une évolution est souhaitable. »

Et M. Teitgen de remarquer : « On m'a fait observer que la deuxième phrase du premier alinéa de l'article 65, aujourd'hui l'article 72, offrirait la possibilité de créer d'autres collectivités territoriales et, par conséquent, de trouver au sein de la République, une formule adaptée à l'Algérie. Je préférerais donc, moi aussi, que le comité ne supprimât pas ce mot "autre". »

Mes chers collègues, je ne fais pas une querelle à M. Moatti car nous pouvons tous commettre des erreurs, mais je constate qu'il a confondu deux textes. Il a confondu l'article 73 qui concerne les départements d'outre-mer, auquel le Gouvernement ne fait aucun recours, avec l'article 72 qui permet la création d'une collectivité territoriale en vertu de la loi ; un point, c'est tout. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Reprenons toujours la même image pour concrétiser la différence de nature entre l'article 72 et l'article 73. J'ai dit que, dans le cas de l'article 73, c'était un costume de série que le pouvoir central français imposait à un département, en y apportant quelques retouches compte tenu de la situation de ce département. Dans le cas de l'article 72, la situation est tout autre : on donne à la collectivité intéressée non plus un costume de série, mais un costume sur mesure.

« Ces collectivités territoriales, précise l'article 72 de la Constitution, s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi. Dans les départements et les territoires, le délégué du Gouvernement a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois. »

Dans ce que l'Assemblée a entendu ce matin, je ne pense pas qu'elle ait trouvé autre chose que la création d'une collectivité territoriale avec son statut propre, et autre chose qu'un délégué du Gouvernement en Algérie, représentant la République avec les pouvoirs prévus par le dernier alinéa de l'article 72. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je m'efforce d'être objectif et je demande à ceux qui auront le courage de se pencher sur ce problème — cela ne nécessitera que quelques instants — de bien vouloir le faire. Ce que je vous ai dit est conforme à la vérité juridique.

Reste un point, mesdames, messieurs, dont je reconnais volontiers qu'il est plus délicat : l'autodétermination.

Il n'est pas douteux que, dans la mesure où elle donne à un territoire français la faculté de choisir l'indépendance, l'autodétermination permet, à première vue, les réserves que vous savez. Pourquoi ?

L'article 2 de la Constitution dispose : « La France est une république indivisible... » et l'article 5 : « Le Président de la République veille au respect de la Constitution... Il est le garant... de l'intégrité du territoire... ». Comment, vous a-t-on dit, concilier ces principes indiscutables et l'offre, parmi d'autres options, de la sécession ?

Certes, mes chers collègues, « la France est une république indivisible » et la Constitution ajoute aussitôt après « laïque ». Si l'on a beaucoup discuté autour du qualificatif « laïque » — sans doute, je ne vois pas d'autre explication, parce que ce terme est extrêmement subtil — par contre le qualificatif « indivisible » ne fit, lui, l'objet d'aucune discussion.

M. Philippe Vayron. Il ne pouvait pas y en avoir.

M. Bernard Le Douarec. « La France est une république indivisible. » Quelle valeur ont ces mots ? La valeur d'une règle de principe, qui, comme toute règle comporte des exceptions. Tout pays peut connaître des heures difficiles et l'amputation d'une partie du territoire national. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Constitution. Même en période de paix, pour des raisons géographiques, humaines, économiques ou autres, une cession du territoire national peut parfaitement intervenir. Opposera-t-on le principe d'indivisibilité ? Certes non ! Le dernier alinéa de l'article 53 de la Constitution le confirme. Je vous en rappelle les termes :

« Nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées. »

Mes chers collègues, ne soyez surtout pas prisonniers des mots, des slogans allais-je dire.

Permettez-moi, pour les besoins de ma démonstration, une dernière image. Depuis sept années, le pays souffre ; depuis sept années, une de nos provinces est à feu et à sang. Le drame, vous le savez, est sur le devant de la scène internationale. Ce membre du corps qu'est la France sera-t-il ou non amputé ?

A tout prix il faut éviter l'amputation. Le chef de l'Etat, garant de l'intégrité du territoire, en son âme et conscience, estime que si le traitement qu'il préconise n'est pas appliqué l'amputation interviendra. Et vous lui interdirez, à lui qui est responsable de l'intégrité du territoire, à lui qui sera jugé par l'Histoire... (Applaudissements au centre et à gauche. — Interruptions à droite.)

M. Guy Jarrosson. Où avez-vous pris cela ?

M. Michel Habib-Deloncle. C'est dans la Constitution.

M. Bernard Le Douarec. ... vous lui interdirez de demander au pays d'appliquer le traitement qu'il estime favorable pour la solution du problème ?

Autrement dit, en transposant ce raisonnement du plan national sur celui de la vie privée, vous admettriez qu'un père de famille, lui aussi garant de l'intégrité du corps de son enfant, n'applique pas le traitement que le médecin estime être le seul susceptible d'éviter l'amputation d'un membre ?

Garant de l'intégrité du territoire, le chef de l'Etat a le devoir d'employer les moyens qui lui semblent les meilleurs pour éviter qu'il soit porté atteinte à cette intégrité. Vous ne pouvez pas, vous plaçant dans le cadre même de la Constitution, en observant la lettre et l'esprit, lui discuter le droit de présenter la solution qu'il estime conforme à l'intérêt national pour sauver ce qui doit être sauvé. (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. Guy Jarrosson. A quoi sert le Parlement ?

Sur plusieurs bancs à droite. A rien !

M. Henri Duvillard. Vous n'avez pas une haute idée de votre mission !

M. Bernard Le Douarec. A quoi sert le Parlement ? D'abord, il permet aux parlementaires de lire et de comprendre la Constitution. S'ils lisent la Constitution, ils y trouveront un certain article 3 dont voici la première phrase : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. » (Applaudissements au centre et à gauche.)

Ils trouveront plus loin un article 4 qui dispose que les partis et groupements politiques « doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. »

Je vous pose alors cette question, mes chers collègues : Quand le chef de l'Etat ayant pris ses responsabilités se retourne vers le pays et lui demande de trancher, viole-t-il les textes dont je viens de vous donner lecture ?

Garant de l'intégrité du territoire, il s'adresse au dépositaire de la souveraineté nationale, c'est-à-dire au peuple : estimez-vous qu'il est dans l'illégalité ? Quant à moi je réponds non ! (Applaudissements à gauche et au centre.)

Je m'excuse de l'aridité de cet exposé. Par souci d'objectivité — ne me croyez pas, c'est votre droit — j'ai systématiquement écarté de mon propos certains arguments qu'on regrettera sans doute de me voir passer sous silence.

Je songe à la parole donnée par la France face au monde ; je songe au 441 voix contre 23 qui ont approuvé l'autodétermination et dans ces 23, il en est dont vous savez l'obédience ; je songe au conseil constitutionnel dont je veux croire qu'il ne pourrait demeurer insensible au viol de la charte confiée à sa surveillance ; je songe enfin à vous, membres de l'opposition et à l'existence de la motion de censure qui me semble être parfaitement constitutionnelle également.

M. Michel Habib-Deloncle. Allez, messieurs de l'opposition, déposez-là.

M. Bernard Le Douarec. Me tenant dans des frontières précises, je ne me suis pas cru autorisé à les franchir. Me pardonneriez-vous cependant, mesdames, messieurs, une dernière phrase qui débordera un domaine trop technique, trop théorique et pas assez humain ?

Je vous le dis du plus profond de moi-même : qu'avec l'aide de Dieu, pour son bonheur, pour l'honneur et pour l'avenir de notre pays, pour la sauvegarde de l'Occident, l'Algérie demeure avec la France ! (Vifs applaudissements à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Simonnet. (Applaudissements au centre gauche.)

M. Maurice-René Simonnet. Dans la courageuse déclaration par laquelle M. le Premier ministre a ouvert ce débat, l'une des phrases peut-être les plus courageuses a été celle-ci : « Et cependant la paix n'est pas rétablie. »

En effet, il est toujours courageux de regarder la réalité en face et de ne pas se bercer d'illusions. « La paix n'est pas rétablie. » Tous ici, quelles que soient nos divergences d'opinion, nous désirons qu'elle le soit, qu'elle le soit le plus tôt possible, mais nous n'acceptons pas qu'elle le soit à n'importe quel prix. (Applaudissements au centre gauche et sur quelques bancs au centre et à gauche.)

Le pays lui aussi désire profondément cette paix. Et que dire de l'aspiration à la paix de tous ceux qui vivent sur le sol algérien, des civils comme des militaires, des Européens comme des Musulmans ? Rétablir la paix, c'est ce à quoi, après d'autres, le Gouvernement s'emploie.

Ce matin, vous nous avez montré, monsieur le Premier ministre, comment vous l'avez fait hier et surtout comment vous comptiez vous y employer demain. Vous avez, à cette fin, balayé quelques illusions ; peut-être en avez-vous laissé subsister quelques-unes.

C'est à ces quelques illusions déjà balayées et à celles qu'il faut encore éliminer que je voudrais consacrer mon propos en examinant successivement les données du problème, le temps dont nous disposons pour le résoudre et, enfin, les incidences constitutionnelles et politiques.

D'abord, vous avez eu raison, monsieur le Premier ministre, de balayer cette illusion que le problème algérien serait seulement un problème de décolonisation. Certes, il y a en grande partie un aspect de décolonisation dans ce problème algérien, mais il n'y a pas que cela. Si c'était seulement un problème de décolonisation, s'il suffisait, comme on l'a dit quelquefois, d'aller jusqu'au bout de la décolonisation, il n'y aurait plus actuellement de guerre en Algérie, car la France a donné, dans le reste de l'Afrique, l'exemple d'une décolonisation heureuse, conduite sans effusion de sang en maintenant la paix. (Applaudissements au centre gauche et sur plusieurs bancs à gauche, au centre et à droite.)

Mais il y a en plus en Algérie — et les métropolitains moins que d'autres peuvent l'oublier — il y a un problème de minorités, il y a un million de Français d'origine européenne. Toute solution qui ne tiendrait pas compte de leur existence ne serait pas une solution. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

D'autres disent : « Le problème algérien est un problème de pays sous-développé » et pour rendre ce slogan accessible à la masse des Français, on a parfois parlé de la « déclochardisation ». Certes, il y a un problème social en Algérie, certes il faut y faire des réformes sociales. Il est bon qu'il y ait eu un plan de développement de l'Algérie et que ce plan se poursuive demain ; mais gardons-nous de croire que le problème algérien se résoudra par des mesures uniquement sociales. Le plan de Constantine est nécessaire, il est indispensable ; il ne suffira pas à résoudre le problème algérien ; d'autant plus, vous le savez, que toute la propagande de la rébellion essaie de faire croire à la masse musulmane que la France ne fait quelque chose, notamment par ce plan, que depuis qu'a éclaté la rébellion.

Il faut bien dire aussi que le mouvement général du monde est que la plupart des pays sous-développés et des pays dépendants, à tort ou à raison, attachent plus de prix à leur indépendance politique qu'à leur développement économique.

Sur ce plan des données du problème, il existe aussi une troisième illusion, qu'il nous faut rejeter. On a parlé, et même ce matin, de « la sécurité retrouvée ». Combien nous serons heureux le jour où la sécurité régnera, le jour où cesseront les attentats et les combats, le jour où nos soldats comme nos compatriotes ne risqueront plus leur vie à tout instant ! Mais ce serait une illusion de croire que ce jour est déjà arrivé, de croire que la sécurité est déjà rétablie.

Pour prendre un critère très simple, la sécurité sera rétablie le jour où en Algérie on circulera librement sur toutes les routes à toute heure du jour et de la nuit ou, pour prendre un autre critère évoqué ce matin, le jour où l'on pourra procéder aux élections municipales non seulement — ce qui est déjà très beau — dans 1.300 communes sur 1.500, mais dans toutes les communes sans aucune exception. Jusque là la situation sera « améliorée », mais ce jour-là seulement elle sera totalement « transformée ».

Beaucoup d'illusions, je m'excuse de le dire, ont été parfois entretenues sur un deuxième plan : celui du temps dont nous disposons pour régler le problème algérien. M. le Premier ministre a eu raison ce matin de ne pas nous bercer de ces illusions-là.

Il y a des gens qui vont répétant que le temps travaillerait pour nous. Le temps ne travaille pas pour nous. Je ne sais pas s'il travaille contre nous, je le crains, mais je suis sûr qu'il ne travaille pas pour nous. Il travaille plutôt, comme dans tout conflit, pour les extrêmes, pour ceux qui ont choisi d'user de la violence. Dans tous les conflits, peu à peu, l'attraction ou la pression de la violence est telle que chacun est conduit à se ranger dans l'un ou l'autre camp et que les solutions moyennes perdent du terrain au profit des solutions extrêmes.

Non seulement je serais inquiet pour le sort de toute solution moyenne, si elle n'était pas appliquée rapidement, mais je craindrais même, si le conflit se perpétuait, que nous n'ayions plus à discuter pour savoir quelle serait la solution la plus française.

Nous aurions peut-être à nous demander si la France pourrait encore résoudre le problème ou si nous ne serions pas alors menacés d'une internationalisation, militaire ou diplomatique du conflit. (Applaudissements au centre gauche.)

Une seconde illusion sur le temps consiste à croire que le temps passé n'est pas du temps perdu.

J'estime, au contraire, que le temps passé est souvent du temps perdu et que laisser passer une occasion, c'est risquer de ne pas en retrouver d'autres.

Or, dans la politique algérienne, que d'occasions perdues depuis trente ans ! Occasion perdue, la réforme Viollette en 1936. (Applaudissements au centre gauche et sur certains bancs à gauche)...

MM. François Var et Raoul Bayou. De Blum et Viollette.

M. Maurice-René Simonnet. ... la réforme décidée par le gouvernement Blum et que le gouverneur général Viollette avait été chargé d'appliquer.

M. Raoul Bayou. D'accord.

M. Maurice-René Simonnet. Occasion perdue, le statut de 1947 qui valut quatre ans plus tard aux députés apparentés de se faire attaquer au cours de la campagne électorale pour l'avoir voté avec les communistes. (Applaudissements au centre gauche.)

Occasion perdue, la loi-cadre à laquelle on revient pratiquement aujourd'hui, après trois ans (Applaudissements sur les mêmes bancs)...

M. Jean-Baptiste Biaggi. Sans l'article 1^{er}.

M. Maurice-René Simonnet. ... cette loi-cadre dont le général Massu a dit qu'appliquée à temps elle aurait rapproché la solution du problème algérien, cette loi-cadre qui fut ici même si vivement combattue par M. Soustelle, au point de renverser le gouvernement de M. Bourges-Maunoury avant de se retrouver trois ans plus tard l'un et l'autre dans le même comilé (Sourires et applaudissements sur les mêmes bancs.) cette loi-cadre combattue à l'Assemblée nationale, puis combattue au Sénat, et qui pourtant, nous en sommes persuadés, aurait été l'amorce de la solution.

A droite. Non !

M. Maurice-René Simonnet. Peut-être occasion perdue aussi quand, il y a quinze ans, les élus du Manifeste déposèrent sur le bureau de la deuxième Assemblée constituante une proposition tendant à créer un Etat fédéré dans le cadre de l'Union française et contenant ces mots aujourd'hui plus employés de « République algérienne ».

Si l'on relit cette proposition, on trouve à l'article 2 : « La République algérienne est membre de l'Union française au titre d'Etat fédéré. Ses relations diplomatiques et sa défense nationale sont communes avec celles de la République française et relèvent des pouvoirs de l'Union à l'exercice desquels l'Algérie sera associée. »

Cette proposition dit encore que « la France délèguera auprès de la République algérienne un ministre délégué général » qui guidera et qui conseillera la République algérienne, qui assistera aux délibérations du conseil des ministres, qui veillera spécialement à la sécurité extérieure du territoire algérien et prendra à cet effet toutes les mesures nécessaires.

Qui ne souhaiterait aujourd'hui que ceux qui furent les élus du Manifeste s'en tinsent à une telle proposition ? (Applaudissements au centre gauche.)

Mais une occasion perdue ne se retrouve que très rarement.

Le Gouvernement en a-t-il toujours eu pleinement conscience, notamment lors de la conférence de Melun ?

M. le Premier ministre en a parlé ce matin et nous savons que les temps ne sont pas venus d'ouvrir en public tout le dossier de la conférence de Melun. Un jour, les historiens le feront.

Pussions-nous seulement tirer de cet échec la résolution de tirer le meilleur parti de la prochaine occasion, s'il s'en présentait une. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Félix Kir. Provoquez des occasions.

M. Maurice-René Simonnet. Après les illusions sur le temps, j'aborderai, dans une troisième partie, les illusions constitutionnelles ou politiques.

Première illusion constitutionnelle, qui a été parfois formulée par un orateur illustre : « Réformez l'Etat et le problème algé-

rien sera réglé ». On a réformé l'Etat et le problème algérien n'est toujours pas réglé.

Nous étions partisans de la réforme de l'Etat, mais nous savions que si elle constituait une condition nécessaire, ce n'était pas la condition suffisante et qu'on leurrait l'opinion publique en lui faisant croire que, comme par un coup de baguette magique, une révision ou un changement de Constitution mettrait fin au problème algérien. (Applaudissements au centre gauche.)

M. Félix Kir. Très juste !

M. Maurice-René Simonnet. Disons même aujourd'hui qu'on peut retourner la proposition et avancer que, si elle ne résout pas le problème algérien, la V^e République risque de connaître le sort de sa devancière.

M. Félix Kir. Cela pourrait bien arriver.

M. Maurice-René Simonnet. Aujourd'hui, instruit par l'expérience, que l'on n'accorde pas aux lois constitutionnelles plus d'importance qu'elles n'en ont. Que l'on ne prétende pas — je l'espère — au cours de la campagne pour le référendum que celui-ci va régler le problème algérien.

Nous sommes pour le référendum. Nous l'avons fait inscrire dans la Constitution précédente. Nous avons demandé en effet que sur des questions graves, sur des lois organiques, le peuple lui-même soit consulté, comme dans des démocraties voisines telle que la Confédération helvétique.

Mais le référendum n'est pas une solution. Au lendemain du référendum, le problème se posera peut-être en termes différents. Il ne sera pas résolu. (Applaudissements au centre gauche et à droite.)

M. le Premier ministre a eu aussi le mérite, dans son allocution de ce matin, de qualifier exactement l'autodétermination en parlant de « règle », car l'autodétermination n'est pas une politique ; c'est une règle ou, si l'on préfère, une méthode.

Nous avons approuvé ici même le recours à l'autodétermination et je rappellerai à certains collègues qui m'ont précédé à cette tribune et qui l'ont admis ce jour-là que, parmi les trois solutions entre lesquelles on reconnaissait à tous les habitants de l'Algérie le droit de choisir librement, existait la possibilité de la République algérienne qu'ils critiquent aujourd'hui si vigoureusement. Car la République algérienne, ce n'est pas le discours du 4 novembre dernier qui l'a rendue possible, mais celui du 16 septembre 1959, et ceux qui ont alors approuvé l'autodétermination sont aujourd'hui mal placés pour critiquer le discours du 4 novembre. (Applaudissements au centre gauche et sur divers bancs à gauche et au centre.)

M. Jean-Baptiste Biaggi. C'est toujours la liste des cocus !

M. Maurice-René Simonnet. Mais, choisir une méthode n'est pas choisir une politique. Il faut, en plus de l'autodétermination, que les pouvoirs publics arrêtent une politique et, cette option exercée, il reste — c'est le plus important — à la faire réussir ; car la politique est un art d'exécution.

Il ne suffit pas d'avoir raison, il ne suffit pas d'avoir choisi une bonne orientation, il faut encore obtenir le succès, il faut encore réussir.

Prenons l'exemple de la Communauté. Nous considérons, pour notre part, que l'orientation générale était bonne et même excellente. Nous avons approuvé la constitution de la Communauté. Mais le choix des formules juridiques n'a peut-être pas été aussi heureux que le choix de l'orientation politique.

Nous estimions — et nous l'avions annoncé dès le comité constitutionnel — qu'il fallait choisir de créer une confédération de plusieurs Etats.

M. Paul Coste-Floret. Très bien !

M. Maurice-René Simonnet. Certains ont alors fait valoir qu'au lieu de ce lien trop lâche, un autre, plus étroit, conviendrait mieux ; celui de la fédération. Le résultat est que la fédération n'a pas vécu et que l'on serait bien heureux aujourd'hui d'avoir le lien de la confédération. (Applaudissements au centre gauche.)

Si je cite cet exemple, c'est pour prouver qu'une fois prise l'orientation générale de la politique algérienne du Gouvernement — et nous avons approuvé cette orientation — il reste à la faire passer concrètement à travers les faits, à travers les hommes, à travers les événements.

Et dans ce cas-là, la politique est forcément affaire de psychologie. Dans ce domaine, il faut également ne pas entretenir certaines illusions.

Je songe à l'erreur qui consisterait à croire que l'Algérie peut se construire sans le cessez-le-feu, comme après le cessez-le-feu.

Ce matin, M. le Premier ministre a bien fait de rappeler une fois de plus — je me souviens qu'il l'avait déjà fait à

cette tribune — que le scrutin sur l'autodétermination ne se déroulerait pas avant que la sécurité ne soit retrouvée, c'est-à-dire sans que les hommes et les femmes d'Algérie puissent voter librement et non sous la terreur. (Applaudissements au centre gauche et au centre droit.)

Il ne faudrait pas que, d'ici le cessez-le-feu, on ait amené à se compromettre, beaucoup plus que par un bulletin électoral, des hommes qui seront peut-être nécessaires pour la construction de l'Algérie définitive.

Attendre d'une population terrorisée le même résultat que du vote d'une population en sécurité représenterait une grave illusion. C'en serait une autre de croire qu'on peut construire au milieu des combats le même édifice que dans la paix. Estimer qu'on peut réaliser avec quelques Algériens ce qu'on avait prévu de bâtir avec tous les Algériens serait une autre illusion, comme de croire que ceux qui n'auront pas participé à la construction même de l'édifice acceptent ensuite d'y entrer et qu'édifier l'Algérie algérienne sans eux serait peut-être le meilleur moyen de les obliger à s'y intégrer un jour. Tout cela, je le crains, ne correspondrait pas à la vérité.

Telles sont les illusions que M. le Premier ministre a dénoncées ou que le Gouvernement, j'en suis sûr, évitera de pratiquer.

Monsieur le Premier ministre, il s'est toujours trouvé dans cette Assemblée une majorité de députés pour approuver la politique algérienne du Gouvernement et vous avez eu raison de présenter ici le bilan de deux ans d'action en Algérie, car le Gouvernement a agi en ce domaine avec l'appui et l'accord du Parlement : votre bilan est aussi notre bilan. (Applaudissements au centre gauche.)

M. Henry Bergasse. Très bien !

M. Maurice-René Simonnet. N'hésitez donc pas à vous appuyer sur le Parlement. Vous pouvez en avoir besoin, car nous pouvons et vous pouvez connaître, du fait de l'Algérie, des jours difficiles. Ne vous contentez pas de les attendre ; prévenez-les non seulement en vous appuyant, par le référendum, sur le peuple, mais dès maintenant en prenant appui sur la majorité du Parlement.

Comme il l'a fait hier, le Parlement prendra demain ses responsabilités. Que le Gouvernement prenne les siennes. Il se doit de rassurer et de convaincre ; il se doit d'agir et de réussir. (Applaudissements au centre gauche et sur quelques bancs à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Boualam. (Applaudissements à droite et au centre droit.)

M. Saïd Boualam. Monsieur le Premier ministre, l'Algérie traverse une période cruciale dont l'issue va peser lourdement sur nos destinées.

A cette croisée des chemins, il importe de ne pas se départir d'une juste appréciation des valeurs et des faits, autant pour suivre les voies du progrès que pour résister résolument à toute poussée insensée ou perverse qui risquerait de conduire à la ruine une des plus belles provinces françaises.

Dans l'ordre moral, les esprits sont en majorité désorientés. Certains, dépassés par la rigueur des temps qui mine, par l'isolement qui détruit, voient poindre en eux le découragement. D'autres, face au chaos où se perdent les notions les plus élémentaires de la justice, de l'honneur, du respect de la parole donnée et du civisme, voient se lever en eux l'esprit de révolte.

La guerre d'Algérie est entrée dans sa septième année. Déception après tant d'autres, mais plus cruelle que les autres, l'affaire algérienne n'a fait que s'envenimer depuis l'avènement de la V^e République, dont on était en droit de croire qu'elle tirerait sans délai, pour le bien de tous, les conclusions de la fraternité retrouvée au cours des journées de mai 1958. (Applaudissements au centre droit et à droite.)

Hélas ! les réalités algériennes sont décidément trop simples pour un pouvoir qui entend siéger à des hauteurs inaccessibles au commun des mortels.

La légitimité de la présence française en Algérie, l'adhésion réelle de la population musulmane à un destin français, le rôle militaire, politique et social bénéfique de l'armée, la fidélité de la grande majorité des Musulmans à la France, au risque même de leur vie et malgré les incertitudes, telles sont les réalités devant lesquelles le pouvoir ferme systématiquement les yeux. Réalités sensibles pour tous les Algériens qui y voient les bases les plus solides d'une Algérie nouvelle.

Ces Français-là, dont je m'honore de faire partie, ont passé le temps des amertumes. Il leur importe peu aujourd'hui, parce qu'ils défendent ces vérités, d'être traités de colonialistes ou de fascistes, ou mieux encore de « béni-oui-oui » ou de traités.

Ce qu'ils savent, et ils le savent bien, c'est qu'il n'y a pas de vent favorable pour le navigateur qui ne sait pas où il veut aller. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Or ce n'est pas savoir où l'on veut se diriger que d'aller vers une « Algérie algérienne avec son Gouvernement, ses institutions et ses lois », proie trop facile pour le F. L. N. d'abord et le bloc soviétique ensuite. Cela ne s'appelle pas de la navigation mais de la dérive.

Les Algériens savent, au contraire, que des rives de l'Algérie à celles de la métropole, dans notre Méditerranée, soufflent assez de vents favorables pour ceux qui voudraient les utiliser. Il y a sur le sol de l'Algérie depuis longtemps des gens qui se battent, qui souffrent, des hommes qui meurent pour la France, comme l'a reconnu le général de Gaulle dans son message de condoléances au comte de Paris.

Mourir pour la France, ce n'est pas mourir pour l'Algérie algérienne. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Il faut avoir le courage de dire ce que l'on veut, casser d'entretenir les équivoques, de déformer le sens des mots et de nier les évidences.

Ce jeu est criminel parce qu'il prolonge inutilement les souffrances des hommes, des femmes et des enfants de l'Algérie, parce qu'il expose la vie et l'idéal de la jeunesse française dans ce combat que l'on persiste à vouloir rendre douteux.

C'est pourquoi les Algériens ont plus de raisons que quiconque de vouloir la paix en Algérie. Mais, il faut le répéter à satiété, pas n'importe quelle paix.

Ils admettent d'autant moins qu'on dispose de leur sort que les aveugles, les « forts en thème » et les théoriciens du bonheur humain qui ont la prétention de le faire sont incapables de trouver la solution du problème et le compliquent chaque jour davantage au moment précis où, en Algérie même, la rébellion disloquée, proche de l'anéantissement, n'a plus d'autre ressource que le terrorisme, dont les exécutants s'apparentent beaucoup plus aux bandits de grand chemin qu'aux libérateurs du territoire.

M. Henry Bergasse. Très bien !

M. Saïd Boualam. Pourtant, il convient de se pencher sur l'état des esprits et des cœurs et non de se perdre dans un contexte international où les maîtres chanteurs du G. P. R. A. jouent gagnant à tous les coups l'indétermination et le complexe de la culpabilité de la France. (Applaudissements au centre droit et à droite.)

Autant dire que porter le problème algérien sur les estrades étrangères, c'est condamner les Algériens à faire les frais de la fête.

Pour bâtir leur avenir, les Algériens n'ont besoin ni des Américains, ni des Russes, ni des Chinois, ni de tant d'autres toujours prêts à quelques bons offices. Ils n'ont besoin que d'une seule chose, c'est que la France demeure la France. (Applaudissements au centre droit et à droite.)

Et c'est ainsi seulement que l'Algérie demeurera ce qu'elle est, une terre française.

La plus grande menace qui pèse sur nous, ce dont la France est menacée à travers les spéculations hasardeuses d'un Gouvernement dont les promesses ne sont réputées irréversibles que lorsqu'elles se font contre nous, c'est l'amputation du territoire national.

Cela, aucune constitution, aucun gouvernement n'a le droit de l'admettre. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

« L'autorité de la France doit s'affirmer ici aussi nettement et fortement que sur toute autre terre française », c'est le général de Gaulle qui l'affirmait lui-même à Saint-Eugène, en octobre 1947.

Les Algériens, qui connaissent la valeur des mots, tiennent donc pour un crime contre la nation toute tentative contre l'intégrité du territoire de la République. Ils en font la base inébranlable de leur action et le préalable absolu de toute discussion.

« L'Algérie est terre française. » C'est vous, monsieur le Premier ministre, qui l'affirmiez à la tribune du Sénat le 29 mai 1956. Vous expliquiez la légitimité de la présence française en Algérie par cent trente années de vie commune et vous la justifiez par une création continue.

Les Algériens sont d'accord sur ces deux principes de la légitimité.

Cent trente années de vie commune ont étroitement imbriqué les communautés, et c'est pour l'Algérie une des conditions de sa prospérité.

En dépit de ce que l'on peut dire ou écrire, six années de guerre civile, de souffrances communes, n'ont fait que resserrer les liens anciens qui unissaient les hommes de bonne volonté à toutes les communautés. Je dis bien : les hommes de bonne volonté, car, en définitive, ce sont ceux-là et ceux-là seuls qui comptent.

La guerre a opéré le regroupement salubre des Algériens qui se connaissent encore mieux aujourd'hui qu'hier.

La création continue dont vous parliez monsieur le Premier ministre, aux heures de votre combat de 1956, cela suppose un travail commun pour un avenir commun. Nous pouvons affirmer que les conditions sont requises pour cela en Algérie dès aujourd'hui. Seuls les criminels et les arrivistes ne peuvent être d'accord, et c'est bien ainsi car ils ne peuvent avoir leur place ni dans l'Algérie d'aujourd'hui, ni dans celle de demain.

La légitimité de la France est donc fondée sur un consentement mutuel plus que séculaire et l'épisode de la rébellion ne peut la rompre que dans l'esprit des gens mal informés ou malveillants.

Lorsque débutèrent les tristes événements que vous savez, le président du conseil déclara à l'Assemblée nationale, le 12 novembre 1954 : « Les départements d'Algérie constituent une partie de la République française. Ils sont français depuis longtemps et d'une manière irrévocable. (Applaudissements au centre droit et à droite.) »

« Leurs populations jouissent de la souveraineté française. Entre elles et la métropole, il n'y a pas de sécession concevable. Jamais la France, aucun gouvernement... ne cédera sur ce principe fondamental ».

Et son ministre de l'intérieur abondait dans le même sens : « L'Algérie c'est la France. Et qui d'entre vous, mesdames, messieurs, hésiterait à employer tous les moyens pour préserver la France ? »

Ce président du conseil était M. Pierre Mendès-France et son ministre de l'intérieur, M. François Mitterrand. (Mouvements divers.)

Qui aurait pu s'imaginer alors qu'un gouvernement présidé par le sénateur Michel Debré ne tiendrait pas le même langage ? (Applaudissements au centre droit et à droite.)

Le principe de l'unité du territoire étant posé, quels sont les éléments qui permettent aux Algériens, à tous les Algériens, d'envisager leur propre avenir au sein de la patrie française ?

Il y en a trois principaux.

Premièrement, vous me permettez de parler d'abord de ceux qui sont les miens, ceux dont je suis fier : les millions de Musulmans qui n'ont pas trahi la France et ne songent pas à la trahir, monsieur le Premier ministre (Applaudissements au centre droit et à droite, sur certains bancs au centre et au centre gauche.)

De ceux-ci, on parle de moins en moins. La pratique de la vertu et du civisme est austère et ne remplit guère les colonnes des journaux. Cependant, la plupart ont poussé cette vertu, ce civisme, cette fidélité jusqu'au sacrifice de leur vie et de leurs biens.

Comme le général de Gaulle les invitait à le faire, ils ont répondu « oui » au referendum et se sont ainsi comportés en Français à part entière.

M. Guy Jarrosson. Très bien !

M. Saïd Boualam. Pensez-vous qu'il soit utile, après cette éclatante démonstration de fidélité et de foi, de les inviter à se prononcer une fois encore, puis une fois encore, à moins qu'on ne reconnaisse en haut lieu que, depuis ce referendum, la politique du Gouvernement a été telle que les Algériens ont besoin de reviser leur jugement. (Applaudissements au centre droit et à droite.)

Le deuxième élément, ce sont les Français de souche métropolitaine qui constituent l'armature économique et sociale du pays. Il n'est pas besoin de faire un grand effort pour imaginer ce qu'ils deviendraient dans une Algérie hors de la France. L'exemple du Maroc et de la Tunisie est pour chacun un thème de méditation.

Dès 1955, le rapport du conseiller d'Etat Maspétiol jetait les bases de ce qui est aujourd'hui le « plan de Constantine ». On ne voit pas très bien comment ce plan pourrait être pris en charge par un gouvernement F. L. N., dont le programme économique et social est inexistant.

En revanche, il est évident que si le devenir de l'Algérie était le devenir de la France, ce plan serait infiniment plus séduisant pour les industriels et les financiers. On ne fait pas de l'économie avec des chimères et des incertitudes.

Quant aux richesses sahariennes, il est facile de savoir ce qu'elles deviendraient après la création d'un Etat algérien.

J'en arrive enfin au troisième élément, monsieur le Premier ministre. L'armée, qui n'a d'autre raison d'être en Algérie que parce que la France est en danger. Elle y accomplit sa mission traditionnelle et essentielle qui est de défendre la République et les territoires où flotte son pavillon.

Elle n'est pas là pour tuer le plus possible de fellagha. Elle est là — le général de Gaulle le lui a redit le 5 juin à Bône — comme « la garante que la parole de la France sera tenue ».

Or ja parole de la France, le chef de l'Etat ne nous contredira pas si nous disons que c'est la sienne. Et la parole de la France, le 4 juin 1958, devant le forum d'Alger — dois-je le rappeler — c'était ceci :

« Je déclare qu'à partir d'aujourd'hui, il n'y a plus qu'une seule catégorie d'habitants, il n'y a plus que des Français à part entière avec les mêmes droits et les mêmes devoirs ». (Applaudissements au centre droit et à droite.)

Voilà pourquoi l'armée se bat en Algérie.

Ce n'est ni pour soutenir le colonialisme, ni pour préparer les voies à une dictature totalitaire. C'est pour garantir la parole de la France qui est aussi celle du général de Gaulle, monsieur le Premier ministre.

C'est pourquoi des soldats sont morts en Algérie, morts pour la France, morts pour la parole donnée. (Applaudissements au centre droit et à droite.)

L'Algérie nouvelle, fraternelle, ne peut se concevoir sans un effort de bonne volonté réciproque. Il a été entrepris particulièrement au cours de ces dernières années par des milliers d'hommes qui ont compris la nécessité d'une union fraternelle entre les communautés. Ils se sont employés à modifier les rapports humains afin que disparaissent ce que les coutumes et la religion rendaient difficile.

Les coutumes, la religion, demeurent, mais les hommes se connaissent mieux, œuvrent, souffrent ensemble et se retrouvent frères.

La fraternisation qui s'est manifestée avec éclat au lendemain du 13 mai n'a pas été une explosion spontanée tenant du miracle, mais l'aboutissement de ce long effort de bonne volonté, de compréhension et de support mutuel.

C'est sur des esprits et des cœurs préparés qu'est tombé le 13 mai, qui fut si riche d'enseignements.

C'est cela surtout que trop de métropolitains n'ont pas senti, et c'est pour ne pas avoir compris que ces manifestations étaient faites d'amour et d'espérance que vous nous avez laissé retomber dans le doute et le sombre désespoir.

Nous, Français de toutes origines, savons bien que, quoi qu'il arrive, notre sort est lié et que notre coexistence n'est possible que si nous restons animés des sentiments qui nous ont réunis dans l'enthousiasme des journées lumineuses de mai.

L'Algérie algérienne, pas plus que la République algérienne, n'est encore sortie du brouillard et elle ne peut prendre forme. Ferhat Abbas a dit et écrit qu'il avait cherché partout les traces de la « nation algérienne » et qu'il ne les avait trouvées nulle part.

Est-ce la France, est-ce votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, qui tenterait d'en fabriquer une ? (Applaudissements au centre droit et à droite.)

Nous ne pouvons le croire et si, par malheur, une pareille invention devait voir le jour, elle ne serait qu'éphémère, car à cette création il manquerait le génie français, il vous aurait abandonné.

La France refuserait-elle, pour satisfaire à des pressions internationales, de conserver une province offerte comme l'est la nôtre ?

Pour vous montrer combien cette province est offerte, donnez-nous la possibilité de vous le prouver. C'est la raison de notre combat.

Que cessent l'irrésolution, l'incompréhension du pouvoir. Que cessent les tracasseries administratives et policières qui obligent nos fonctionnaires, nos officiers et nos soldats à cacher au plus profond d'eux-mêmes, sous peine de sanctions, leur amour pour ce territoire et pour ces populations qu'ils ne peuvent se résoudre à dissocier. (Applaudissements au centre droit et à droite.)

La confiance des Français musulmans, l'esprit créateur et la compréhension de nos compatriotes métropolitains, la fidélité de l'armée à la parole donnée, avec tout ce que l'expérience passée comporte de concessions nécessaires aux particularismes, il n'en faut pas plus pour bâtir l'Algérie nouvelle.

Les Algériens de bonne volonté, las de la violence, du sang et des larmes, sont prêts à tenter l'expérience.

Les égorgeurs n'auront pas besoin de laisser leur couteau au vestiaire, parce que les porteurs de couteaux ne sont pas conviés. Mais ce que nous laisserons au vestiaire, ce sont les haines, les rancunes et les préjugés.

Décidés à rester Français sur une terre française, les Algériens pourront gagner la paix que tant de gouvernements n'ont pas voulu ou pas su gagner.

Ils la gagneront contre les assassins, les bailleurs de fonds communistes ou progressistes, les supporters de toute espèce qui prolifèrent autour des rebelles, contre les valets de tous ordres, contre ceux qui défigurent et souillent la patrie.

Si cela est nécessaire, ils sont prêts à admettre pour eux seuls la mobilisation générale de tous les habitants de l'Algérie.

Mais à notre sens, il suffirait de revenir aux sources : la vocation de la France, et tout serait gagné.

Monsieur le Premier ministre, vous avez devant vous un homme mûr qui aimerait dire que les plus durs de ses combats sont derrière lui. Pourquoi lui, et les siens se seraient-ils tant battus s'ils devaient voir leur sol natal ne plus être français ?

C'est une vision des choses que je ne puis supporter, que je ne puis accepter, non seulement pour moi-même, mais pour mes enfants et mes petits-enfants. Je leur ai appris que leur province était française, comme vous avez dû apprendre à vos fils que la Touraine était française. (Applaudissements au centre droit et à droite.)

Je leur ai dit que, pour cette province, ils devaient, ils pouvaient tout risquer, parce que la France était leur patrie et qu'elle n'abandonnait jamais ses enfants. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Abusé par de vaines promesses, la France m'aurait-elle fait mentir ? Mon droit de Français deviendrait-il contestable ? Lors du débat sur l'Algérie, le 13 octobre 1959, vous nous avez dit, monsieur le Premier ministre, que nous devions sortir du cycle de la violence pour entrer dans celui du droit.

Notre droit, c'est d'être Français sur une terre française.

Fasse le ciel, s'il en était autrement, qu'en nous faisant sortir de notre droit, vous ne jetiez pas la France dans le cycle de la violence. (Vifs applaudissements au centre droit et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Trémolet de Villers. (Applaudissements à droite.)

M. Henri Trémolet de Villers. Mes chers collègues, nous voici au bout de la route qui mène au pouvoir personnel. (Exclamations à gauche et au centre.)

Les premiers pas, feutrés d'apaisantes paroles, bénéficiaient de la complicité du Gouvernement, appuyé par une large fraction de l'Assemblée nationale.

Le parjure et le viol de la Constitution ont assuré progressivement au chef de l'Etat l'ensemble des moyens exécutifs et l'exclusivité de la politique de la nation, suivant une inspiration soustraite à tout contrôle humain. (Vives protestations à gauche et au centre.)

M. Albert Marcenet. Il n'est pas normal de partir ainsi.

M. Hervé Laudrin. Ce sont des insultes.

M. le président. Monsieur Trémolet de Villers, je vous demande de mesurer vos paroles, comme vous êtes capable de le faire.

M. Albert Marcenet. Non, de retirer ces paroles.

M. Georges Bourriquet. Oui, retirez vos paroles, monsieur Trémolet de Villers ! Vous n'êtes pas un démocrate, vous non plus ! (Vives exclamations sur de nombreux bancs à droite et au centre droit.)

M. le président. Il est impossible d'assurer la discipline si, de traversée s'élève des vociférations.

Je reconnais — personne ne pourra contester ce témoignage, qui est le résultat d'observations — et je suis le premier à regretter que, depuis de nombreux mois, bien que cela ait toujours été interdit et contraire à la tradition parlementaire, la personne et la politique du chef de l'Etat sont mises en cause à cette tribune, aussi bien d'ailleurs, je dois le dire, de la part de ceux qui approuvent cette politique que la part de ceux qui la réprouvent.

Je regrette — et nous devrions être unanimes à éprouver ce regret — cette entorse apportée à une tradition solidement établie.

Je suis le premier à reconnaître que certains propos, dont le caractère est outrageant, ne doivent pas être tenus ici. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Cette observation étant faite, je vous demande, mes chers collègues, de conserver votre calme pour permettre à M. Trémolet de Villers de terminer son discours.

M. Daniel Dreyfous-Ducas. Qu'il retire ses paroles !

Sur divers bancs à gauche et au centre. Qu'il retire ses paroles !

M. Henri Trémolet de Villers. Monsieur le président, je tiens compte de votre observation...

M. le président. Je vous en remercie.

M. Henri Trémolet de Villers. .. mais je ne crois pas avoir à retirer un quelconque mot de ce que j'ai dit puisque j'estime que la Constitution a été violée (Vives exclamations à gauche et au centre. — Protestations à droite et au centre droit.)

Bon gré, mal gré, le pouvoir législatif a été usé jusqu'à l'effacement. (Interruptions à gauche et au centre.)

M. Albert Marcenet. Nous ne vous laisserons pas parler !

M. Guy Jarrosson. Si cela ne vous plaît pas, monsieur Marcenet, allez vous-en ! Retirez-vous les « inconditionnels » !

A droite. A la soupe !

M. Henri Trémolet de Villers. Il y a un an, à propos de l'Algérie, nous étions appelés à homologuer, non pas un programme établi et défini par le Gouvernement, mais un discours prononcé un mois plus tôt par le chef de l'Etat.

Aujourd'hui nous devons par anticipation renoncer à tout contrôle d'une politique dont le Premier ministre n'est même plus l'agent d'exécution, qui s'élabore hors du Gouvernement, dans les nuages élyséens, et dont nous connaissons les modalités réelles lorsque le présent débat sera clos.

Il y a quelques jours, le ministre de l'information disait qu'il était inutile, sinon inconvenant, qu'un vote parlementaire précède le référendum. Mais, en réalité, la recherche du pouvoir personnel s'oppose à ce que les élus soient informés avant le corps électoral ; car, pour être absolu, le lien doit être immédiat du prince à ses sujets, hors l'intervention, sinon l'existence, de tout organe intermédiaire.

C'est pourquoi, à la veille d'un référendum visant l'Algérie, un Premier ministre, dont on a arraché l'autorité, devant une assemblée sans pouvoir de contrôle, au nom d'un président théoriquement sans responsabilité, parle de ce référendum sans nous en dire le texte.

Demain s'ouvrira la troisième et ultime étape. Le corps électoral verra-t-il enfin de façon éclatante le rapport étroit qui unit le problème algérien à nos institutions et le parti que, depuis des années, en tire la cabale pour s'attribuer le pouvoir et les prébendes ? (Vives protestations sur de nombreux bancs à gauche et au centre.)

M. Albert Marcenet. Ce propos vous juge !

M. Henri Trémolet de Villers. Je ne vois pas de quoi vous vous plaignez. Voulez-vous me définir les mots « cabale » et « prébende » ?

Je parie que vous ne savez même pas quelle en est la définition ! Alors taisez-vous ! (Vives protestations à gauche et au centre. — Applaudissements à droite.)

M. Albert Marcenet. C'est un amuseur !

M. Henri Trémolet de Villers. En tout cas, dans cet ultime dialogue avec un Premier ministre évanescant. (Nouvelles protestations sur les mêmes bancs. — Bruit.)

Une voix au centre. Insolent !

M. Henri Trémolet de Villers. ... les élus doivent constater leur imminente disparition.

M. le président. Monsieur Trémolet de Villers, je conçois parfaitement que l'on n'approuve pas telle ou telle orientation de la politique du Gouvernement. Chacun a, ici, le droit, sur quelque banc qu'il siège, de le dire et de le manifester.

Au centre. Mais poliment !

M. le président. Mais permettez-moi de vous faire observer que les arguments risquent de perdre beaucoup de leur valeur si, à travers eux, un soupçon d'injure à l'égard de certaines personnalités peut être formulé et perçu. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Albert Marcenet. Nous ne l'admettrons pas !

M. Henri Trémolet de Villers. Il n'y a dans le mot que j'ai employé absolument aucune injure ! (Vives protestations à gauche et au centre.)

M. André Fanton. Achetez un Larousse !

M. Henri Trémolet de Villers. Je me place ici sur le terrain constitutionnel.

Voulez-vous me dire — ce n'est pas moi qui m'en expliquerai, d'autres le feront — si le décret fixant les fonctions de M. Joxe ne fait pas du Premier ministre quelqu'un qui s'évanouit ? (Interruptions à gauche et au centre. — Applaudissements à droite.)

M. Albert Marcenet. Mais c'est faux !

M. Georges Bourriquet. Vous feriez bien de vous évanouir, vous !

M. Henri Trémolet de Villers. A cette heure, il est donc nécessaire qu'en vertu de notre mandat et en vertu des droits et responsabilités que nous confère la souveraineté nationale, nous proclamions que toute atteinte portée à l'intégrité du territoire serait un acte illégitime et dès lors sans valeur, et que nous avons le devoir de défendre les libertés dont nous sommes les garants.

M. Michel Habib-Deloncle. Déposez donc un motion de censure !

M. Henri Trémolet de Villers. Dans le cadre de ces principes imprescriptibles, je voudrais exposer les raisons qui me font apercevoir le plébiscite sous le masque du référendum, énoncer les griefs qui s'opposent au pouvoir personnel,...

M. André Fanton. Vous êtes en train de lire *L'Humanité* !

M. Henri Trémolet de Villers. ... souligner enfin le danger de la politique suivie à l'égard de l'Algérie.

Le pouvoir personnel est, en soi, dangereux. Je suis de ceux qui ont refusé les pleins pouvoirs au Gouvernement,...

M. Guy Vascetti. Cela ne nous étonne pas !

M. Henri Trémolet de Villers. ... sachant qu'ils seraient exercés en réalité par le chef de l'Etat, car je crains l'homme seul dont le génie est un péril plutôt qu'une grâce.

Une voix au centre. Maréchal, nous voilà !

M. Henri Trémolet de Villers. Votés pour un an, ces pleins pouvoirs viennent à expiration et leur renouvellement serait sans doute difficile, car ils ont moins servi à la pacification et à la lutte contre les menées subversives qu'à brimer les libertés publiques et privées. (*Vives exclamations à gauche et au centre.*)

Au centre. Lagailarde !

M. Henri Trémolet de Villers. Nous avons vu, parmi bien d'autres signes, l'affaiblissement constant du législatif, le refus de convoquer le Parlement malgré la régularité et le bien-fondé de sa demande, les atteintes à la liberté de la presse par les moyens les plus divers, les interdictions de séjour arbitraires, les arrestations et les détentions à titre préventif et sans discrimination de milliers de personnes qui ne menaçaient pas l'ordre public.

M. Mustapha Deramchi. Allez demander aux musulmans ce qu'ils en pensent !

M. Henri Trémolet de Villers. Tous ces faits et tant d'autres nous montrent clairement l'avenir que donnerait un plébiscite positif tant pour le sort des libertés que pour celui de la légitimité nationale.

Certes, le discours léniifiant et d'ailleurs, au moins pour moi, obscur du Premier ministre, ne nous a pas livré le texte de la consultation. Mais si bénin soit-il, il ne peut nous tromper. S'il s'agissait de doter l'Algérie d'institutions restant dans le cadre de la République, d'organiser ou de réorganiser des services administratifs, le Gouvernement pourrait user de la loi ou même du décret en vertu des pouvoirs qui lui ont été donnés.

C'est donc que le but est tout autre. En effet, le pouvoir attend de ce plébiscite tout à la fois un acquiescement à des mesures qui conduisent à l'aliénation d'une province française et l'autorité absolue dans la gestion des affaires publiques.

Pour cela, le prétexte sera tiré de l'importance qu'occupe l'Algérie dans notre vie politique et de cette évidence que la confiance ne se divise pas. On nous dira qu'elle a été donnée à un homme parfaitement désigné, même s'il n'est pas nommé, à lui seul, et que la nation lui a confié son sort tout entier.

Or il peut arriver qu'en certaines circonstances très graves le pays fasse appel à un sauveur que les circonstances désignent. Encore faut-il que les événements le justifient et que cet homme puisse apporter le salut par la netteté et la fermeté de son dessin, par les succès de sa politique.

M. Hervé Laudrin. Cela s'est déjà produit !

M. Henri Trémolet de Villers. Ainsi sans doute se justifiait aux mois de mai et de juin 1958 l'appel lancé à celui qui est devenu le chef de l'Etat et qui, dès l'abord, déclarait solennellement qu'il avait compris les aspirations profondes de la nation. Mais deux ans et demi se sont écoulés et le bilan est terriblement négatif. (*Interruptions au centre et à gauche.*)

Je pense avoir le droit, comme parlementaire, de donner mon avis sur la politique de mon pays. (*Applaudissements à droite et sur quelques bancs au centre-droit.*)

Le temps nous manque pour évoquer les événements divers de la politique intérieure et extérieure qui marquent l'immobilité,

sinon la régression, mais il est un immense domaine où l'on a prétendu inclure l'Algérie, un domaine promis aux plus belles destinées dont il ne reste que des mots, de nobles abstractions verbales s'efforçant de travestir en succès le plus dramatique des échecs, la mort de la Communauté à peine âgée d'un an. Pourtant on connaissait certains précédents.

En avril 1955, la Tunisie acquiesça à l'autonomie dans une communauté franco-tunisienne où l'armée et la diplomatie continueraient d'appartenir à la France.

Le 4 novembre de la même année, M. Bourguiba parlait d'indépendance et il l'obtenait, armée et diplomatie comprises, le 20 mars 1956, seulement cinq mois plus tard.

Depuis, nous entretenons la Tunisie, non seulement par une subvention directe de sept milliards en conclusion des récents accords, mais encore par la garantie d'achat de la presque totalité de ses récoltes à des prix supérieurs de 50 p. 100 aux prix internationaux, la différence étant payée par les contribuables et les consommateurs français.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Tout cela pour procurer des armes au F. L. N.

M. Henri Trémolet de Villers. En échange de tous ces bienfaits, auxquels s'ajoute l'installation de l'oléoduc d'Edjelé qui lui rapporte huit milliards par an, la Tunisie a confisqué les biens des Français que la France indemnise, la Tunisie héberge l'armée du F. L. N. qui tue nos soldats en Algérie et, par ses représentants, elle nous attaque à l'O. N. U.

Le Maroc, lui aussi, a passé du protectorat à l'indépendance.

M. René Tomasini. Grâce à M. Pinay !

M. Henri Trémolet de Villers. Est-ce pour cela que vous n'avez pas conservé M. Pinay dans le Gouvernement ? (*Applaudissements et rires à droite.*)

M. Henry Rey. En tout cas, son départ n'a rien changé !

M. Henri Trémolet de Villers. Nous connaissons donc le processus aujourd'hui proposé pour l'Algérie.

Et nous avons un autre exemple. La Constitution de 1958 organisait une Communauté avec citoyenneté commune et compétence commune, notamment en matière de défense et de politique étrangère. De la Communauté à la confédération, sans s'arrêter à la fédération, de la Communauté renouée aux Etats africains d'expression française, l'Afrique française a vécu. La seule chose qui nous reste est que, pour protéger de fragiles liens d'amitié, nous payons 290 milliards par an dont nos campagnes françaises feraient un sûr profit. (*Applaudissements à droite.*)

Quant à l'Algérie, malgré le succès de nos armes et les efforts accomplis sur tous les plans, l'échec politique n'a d'égal que l'obstination du pouvoir à l'aggraver malgré les résistances qui, des deux côtés de la Méditerranée, tous les jours l'assaillent sans relâche.

Qui dira les dévouements connus ou obscurs de militaires ou de civils qui, sans se lasser, reforment la trame que l'on s'obstine à rompre ? Mais nos princes qui, avec de telles méthodes, ne peuvent ou ne veulent pas vaincre le F. L. N. ont décidé, semblerait-il, de vaincre les partisans de l'Algérie française et de tuer l'idée de l'intégration.

C'est un des buts du plébiscite qui, sous l'apparence de collectivité territoriale, veut faire de l'Algérie une entité nouvelle séparée de la France et qui n'aura plus d'autre choix que l'association ou la sécession, c'est-à-dire l'indépendance à plus ou moins bref délai.

M. Mustapha Deramchi. C'est vous qui la voulez l'indépendance !

M. Henri Trémolet de Villers. M. le sénateur Debré, mieux que personne, en savait le danger.

Je voudrais le rappeler à M. le Premier ministre et à ses amis, à ses amis qui furent acclamés par le corps électoral sur le thème de l'Algérie française. (*Interruptions au centre et à gauche.*)

M. Jean Filliol. Ce n'est pas exact. (*Exclamations à droite.*)

M. Georges Bourriquet. Ce ne fut pas mon cas !

M. Henri Trémolet de Villers. Nous en prenons acte.

M. Georges Bourriquet. Vous pouvez en prendre acte.

M. Henri Trémolet de Villers. On va bientôt entendre tous les membres du groupe de l'U. N. R. jurer qu'ils n'ont jamais parlé de l'Algérie française. (*Exclamations à gauche et au centre. — Applaudissements à droite.*)

M. Georges Bourriquet. Relisez votre profession de foi, monsieur Trémolet.

M. Henri Trémolet de Villers. Dans ma profession de foi il y a l'Algérie française, mais il n'y figure même pas le nom du général de Gaulle ! (Applaudissements à droite. — Exclamations au centre et à gauche.)

Face aux trois problèmes majeurs, ethnique, économique et administratif que pose l'Algérie, on doit retenir d'abord trois observations essentielles. (Interruptions au centre et à gauche.)

Il est probable, bien sûr, que mes propos ne vous plaisent pas, mais je voudrais au moins que vous me témoigniez en m'écoulant la même politesse que j'ai eue à l'égard de vos orateurs. (Applaudissements à droite.)

Voici les trois observations que je me permets de vous rappeler car vous les connaissiez, mais vous les avez sans doute oubliées.

La première est que les textes sont incapables à eux seuls d'assurer la cohabitation et la protection des communautés.

La deuxième, que tout découpage ethnique est absolument impossible.

La troisième, que des institutions circonscrites au cadre étroit de l'Algérie entraîneraient l'écrasement de la minorité européenne.

Ainsi s'explique que tout projet d'autonomie effraie les Européens en même temps qu'il humilie les Musulmans qui veulent être traités en Français à part entière.

M. Georges Bourriquet. C'est justement ce que veut le Gouvernement.

M. Henri Trémolet de Villers. Le bachaga Doualem vient d'apporter sur ce point un témoignage qui vaut le vôtre. (Applaudissements à droite.)

M. Mustapha Deramchi. Il faut demander ce témoignage dans sa circonscription et pas ici.

M. Henri Trémolet de Villers. Ainsi s'explique qu'il n'y ait de fraternité possible que dans le cadre de la France. A la sécurité des Européens doit répondre pour les Musulmans, considérés comme intégralement français, la dignité à laquelle ils aspirent dans l'égalité.

Ainsi s'explique que tous les projets d'autonomie aient échoué et ces observations sont valables sur le plan économique, car l'Algérie ne peut pas vivre seule, ne peut pas avoir l'autonomie économique et financière et devra pendant longtemps être assistée.

Elles sont valables enfin dans le domaine administratif. Nous applaudissons aux efforts qui sont faits pour la promotion musulmane, mais il se trouve que, pendant de longues années encore, il sera nécessaire de puiser dans le corps métropolitain, de même qu'il est nécessaire pour assurer, stimuler et améliorer le recrutement des fonctionnaires locaux, de leur offrir une carrière sur l'ensemble du territoire français.

M. Jean Legendre. Très bien !

M. Henri Trémolet de Villers. Tout cela démontre que l'intégration est la seule voie de progrès, comme le seul moyen de paix. Seule elle offre la sécurité aux diverses communautés et assure leur fraternité dans la dignité.

La paix en Algérie doit donc être française et le progrès en Algérie ne peut être que français.

Mais le pouvoir s'acharne à en démontrer l'impossibilité et colporte ou fait colporter les raisons les plus fausses. Les musulmans n'en veulent pas, dit-on. C'est un mensonge. A de multiples reprises, ils ont montré quel est leur choix et ils l'ont signifié, notamment le 28 septembre 1958 lors du referendum...

M. Daniel Dreyfous Ducas. Pour de Gaulle !

M. Henri Trémolet de Villers. ... le referendum dont le chef de l'Etat a dit que le concours avait été « général, spontané et enthousiaste ». (Applaudissements à droite.)

Alors, dit-on, ce sont les Européens d'Algérie qui n'ont pas su ou pas voulu. C'est encore faux ! Après le 13 mai, tous les Européens ont accepté cette grande révolution qu'est l'intégration.

M. Daniel Freyfous Ducas. Après le referendum !

M. Henri Trémolet de Villers. Il est incompréhensible que vous leur fassiez reproche que ce soit après. On est stupéfait qu'au lieu d'éprouver de la joie devant la conversion des derniers récalcitrants, vous n'avez pour eux que mépris et moqueries. (Applaudissements à droite.)

Vous devriez vous en réjouir, car vous devriez savoir que les Européens et les Musulmans ne peuvent rester fraternellement unis que s'ils ont, les uns et les autres, l'assurance de demeurer Français et de n'être jamais abandonnés.

Alors on en vient à dire que l'intégration est impossible, parce que trop coûteuse et les « Cartérisistes » nous répètent que cela ruinerait la France. Noble raison dans la bouche de ceux-là mêmes qui se sont fait un programme d'aider les pays sous-développés. (Interruptions au centre et à gauche.)

M. René-Georges Laurin. Vous avez dit cela sur la Communauté !

M. Henri Trémolet de Villers. Voilà la réponse ! Je vous la donne sur l'heure. De toute façon nous devons aider l'Algérie... (Interruptions à gauche et au centre.)

M. Hervé Laudrin. Et la Communauté ?

M. Henri Trémolet de Villers... et nous l'aiderons si elle est indépendante. (Interruptions au centre, à gauche et sur de nombreux bancs.)

Il faut croire que je parle à des sourds ou à des sots (Applaudissements à droite. — Protestations au centre, à gauche et au centre gauche.)

M. le président. Monsieur Trémolet de Villers, écoutez-moi comme je demande à l'Assemblée de m'écouter.

Vous paraissez vraiment — et c'est étonnant de votre part — manquer de maîtrise de vous-même. Que vos propos ne suscitent pas l'approbation générale, quoi de plus naturel étant donné que nous sommes une Assemblée discutant librement. Mais je vous en prie, même si vos collègues manifestent leur désaccord — et je ne peux les en féliciter car il faut qu'un orateur, à quelque parti qu'il appartienne, soit écouté dans le calme, quoi qu'il dise — ne prenez pas ce prétexte pour leur lancer un mot qui n'a pas un caractère injurieux tant il est banal mais qui en tout cas n'ajoute rien à la portée de vos arguments.

M. Henri Trémolet de Villers. Monsieur le président, je vous remercie, mais avec tout le respect que je vous dois, je me permets de souligner que je suis ici seul contre beaucoup et que c'est au moment précis où j'allais répondre aux interruptions dont j'étais l'objet que mes adversaires m'ont coupé la parole, m'empêchant de le faire.

M. le président. Faites-le maintenant.

M. Henri Trémolet de Villers. C'est encore, disais-je, une fausse raison. De toute façon nous devons aider l'Algérie et nous l'aiderons si elle est indépendante mais à fonds perdus et non contrôlés, sans parler du plan de Constantine qui est compromis quotidiennement par les incertitudes et l'insécurité. Pour reprendre les chiffres donnés ce matin même par M. le Premier ministre il y a près d'un demi-million de travailleurs intégrés à part entière dans l'économie métropolitaine ; ajoutons-y 150.000 militaires au moins, soit 600.000 hommes dont l'allégeance est matérialisée par le salaire ou la solde mais pour nombre d'entre eux par la vie qu'ils risquent, soit cinq millions de personnes, c'est-à-dire, pour ces deux catégories seulement, la moitié de la population.

Loïn de nous ruiner, tous ces hommes nous aident et l'on devrait dire et proclamer ce que l'Algérie et, par elle, le Sahara peuvent nous apporter dans l'avenir, au lieu de colporter les slogans des éternels malthusiens et des sempiternels égarés. (Vives interruptions à gauche et au centre.)

Mais, messieurs, ce n'est pas de vous que je parle ! (Rires à droite.)

Enfin, monsieur le Premier ministre, vous avez pris vous-même des mesures de haute intégration, au conseil d'Etat, à la Cour des comptes, dans les préfectures, dans l'armée. Vous ne pouvez pas revenir sur ces mesures et si, comme nous le pensons et l'espérons, vous les considérez comme définitives, pourquoi donc ne proclamez-vous pas l'intégration au lieu de semer le doute qui crée le désordre ?

Pourquoi cette politique qui ne tient compte ni des faits ni des hommes, qui tourne le dos à la seule solution salvatrice, la solution apportée par ce 13 mai que vous aviez vous-même voulu et provoqué ?

Pourquoi rejeter la leçon que nous donnent de si longues années d'une tragique expérience ?

Si, dans ce trop long délai, l'aterrissement, l'hésitation, la temporisation, n'ont pas donné de résultat positif, n'est-ce pas le signe que la solution est ailleurs ?

Le pays l'a compris qui, pour changer de politique, est allé jusqu'à changer de République. Par quelle voie inexplicable la V^e République a-t-elle mis ses pas dans l'empreinte du plus mauvais destin ?

Pourtant, parce qu'il n'y a pas d'autres moyens de paix et de progrès, il faudra bien revenir à l'intégration pour écarter définitivement le F. L. N. dont on parle si peu aujourd'hui, comme s'il n'était plus l'élément majeur de ce drame.

Désormais, toutes les positions et formations nationales sont mobilisées dans cette affaire. Face à nous sont les défaitistes qui vont répéter que l'Algérie est perdue. Ils invoquent même l'O. N. U., ce « machin », et les pressions étrangères. Ni les décisions de l'O. N. U., ni les pressions étrangères ne changent rien au droit et elles ne changeront rien aux faits, à moins que

nous n'acceptons par avance, avec le déshonneur, la mutilation et la poursuite de la guerre.

Nous nous y refusons. L'Algérie sera sauvée, parce qu'elle a fait son choix et que, contre une terre qui veut vivre et rester française, la volonté d'un homme ne peut rien.

Vous allez essayer, nous le voyons, d'entraîner votre majorité et toutes les forces nationales de ce pays vers la défaite, à la faveur d'un plébiscite équivoque et confus (*Interruptions à gauche et au centre*)...

M. Daniel Dreyfous-Ducas. C'est vous le défaitiste ! (*Exclamations au centre droit et à droite.*)

M. Henri Trémolet de Villers. Est-ce que la perte de l'Algérie ce n'est pas la défaite ?

Au centre. Défaitiste !

M. Henri Trémolet de Villers. Je viens de vous le dire : l'Algérie sera sauvée, par elle, et parce qu'elle a fait son choix.

M. Raymond Schmittlein. Par nous !

M. Henri Trémolet de Villers. Je vais vous dire ce que j'en pense à la faveur d'un plébiscite équivoque et confus sans dire où est la paix et où est la guerre, sans dire où est la France et où est l'abandon. Vous allez renier l'engagement solennel du chef de l'Etat prenant acte, au nom de la France — et il le soulignait — qu'il n'y a en Algérie que des Français à part entière.

Vous allez laisser de côté ce que vous disiez vous-même le 15 janvier 1959 :

« Des hommes et des femmes y vivent dont les pères ont fait l'Algérie et continuent à la faire chaque jour. La France y a groupé autour de son drapeau et par ses hautes conceptions politiques des Européens et des Africains, les uns et les autres citoyens comme nous-mêmes. Nos concitoyens musulmans sont comme les descendants de ceux qui ont traversé la Méditerranée, des hommes et des femmes dans le regard desquels nous voyons l'image d'une commune espérance. »

Et nous la voyons toujours dans leurs yeux, l'image de cette espérance qui est aussi la nôtre. Nous nous sommes engagés non pas seulement parce que nous ne voulons pas tromper nos électeurs, mais aussi au-delà parce que nous portons une responsabilité dans le destin de la France.

Ce destin tout entier se joue en Algérie et le plébiscite en est une des épreuves. J'ignore si nous courons des risques et peu importe. Je ne crois pas, d'ailleurs, qu'ils soient si grands, car la France n'est pas décadente et seuls ses chefs peuvent être vieilliss, las et tristes. Mais votre projet met la France en péril et avec elle la paix et la liberté. (*Vives interruptions à gauche et au centre.*)

J'ai dit : « peuvent être » ! (*Nouvelles interruptions prolongées sur les mêmes bancs. — Bruits de pupitres.*)

M. le président. Monsieur Trémolet de Villers, je vous demande...

M. Cerf Lurie. Il est inadmissible de parler ainsi !

M. Henri Trémolet de Villers. Monsieur le président...

M. Georges Bourriquet. Vous êtes un affreux personnage ! Pourtant, vous avez soutenu un certain maréchal, ne l'oubliez pas !

M. Henri Trémolet de Villers. Vous n'écoutez même pas ! (*Bruits de pupitres à gauche et au centre.*)

M. André Fanton. Qu'il sorte !

M. Georges Bourriquet. Qu'il descende de la tribune ! C'est un scandale !

M. le président. Que l'Assemblée me permette de m'exprimer. Monsieur Trémolet de Villers, je crois vraiment que l'Assemblée, comme moi, a fait preuve d'une très grande mansuétude à votre égard. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Protestations à droite.*)

Par deux fois, en ce qui me concerne, je vous ai demandé de mesurer vos propos.

M. Henri Caillemer. C'est ce qu'il a fait.

M. le président. Je pense l'avoir fait avec suffisamment de courtoisie pour espérer que mes observations seraient entendues. Je regrette de constater que, malgré ces appels réitérés, rien n'a été changé dans certaines de vos expressions, je ne dis pas dans votre comportement ou dans votre attitude.

Je suis donc obligé de vous demander, d'une part de retirer les deux dernières expressions que vous avez employées lorsque vous avez qualifié ceux qui ont présentement la charge de conduire la politique française, d'autre part après que vous aurez retiré ces expressions, de conclure immédiatement, étant donné, après tout, que votre temps de parole est épuisé. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs.*)

Je ne sollicite pas d'applaudissements. Je désire que ce que je viens de demander soit exécuté.

M. Henri Trémolet de Villers. Permettez-moi de vous faire observer, monsieur le président, que si mon temps de parole est épuisé ce n'est vraiment pas ma faute.

M. le président. J'en ai tenu compte. Je sais ce que je dis.

M. Henri Trémolet de Villers. Je répéterai, si vous le voulez bien, ce que j'ai dit. (*Vives interruptions prolongées à gauche et au centre. — Bruits de pupitres.*)

Alors, j'exprime le vœu que la France, dont j'ai dit qu'elle n'est pas décadente, ait des chefs jeunes, dynamiques et qui la mènent à la victoire. (*Vives interruptions prolongées à gauche et au centre. — Applaudissements au centre droit.*)

M. le président. Ce n'est pas par une dérobaie qu'on peut régler cet incident...

M. Henri Trémolet de Villers. Ce n'est pas une dérobaie, monsieur le président. Je trouve extraordinaire...

M. le président. Laissez-moi m'exprimer, je vous prie !

Je n'entends pas brandir les foudres d'un certain article du règlement, alors que je pourrais très bien le faire.

Ce n'est pas par une dérobaie — je répète l'expression — qu'on peut régler cet incident. Je vous ai demandé expressément de déclarer que vous retiriez les expressions dont vous vous êtes servi il y a un instant.

M. Henri Trémolet de Villers. Mais, monsieur le président...

M. le président. Après quoi, je vous ai demandé de conclure immédiatement.

M. Henri Trémolet de Villers. Je conclurai.

M. le président. Non ! Je vous ai demandé deux choses que je vous invite à faire ; si vous ne le faites pas je me verrai dans l'obligation de vous déclarer que vos propos ne pourront pas figurer au *Journal officiel* et de lever la séance.

M. Henri Trémolet de Villers. Monsieur le président, nous nous comprenons évidemment très mal et vraisemblablement (*Interruptions à gauche et au centre*)...

M. le président. Je comprends ce que je dis, croyez-moi.

M. Henri Trémolet de Villers. Que l'on me laisse m'expliquer ; si tout le monde parle, je ne le pourrai pas.

Je n'ai pas du tout dit que la France avait des chefs vieux, las et tristes (*Vives interruptions prolongées à gauche et au centre. — Les membres du Gouvernement quittent l'hémicycle.*)

Mesdames, messieurs, si vous ne m'écoutez pas, ne me jugez pas !

J'ai dit que la France n'est pas décadente et que seuls ses chefs pourraient être vieilliss (*Ncn ! non ! à gauche et au centre. — Bruit de pupitres.*)

M. le président. Je n'ai pas entendu le conditionnel.

M. Georges Bourriquet. Monsieur Trémolet de Villers, vous devriez avoir honte de ces paroles.

Nous n'avons pas combattu pendant des années pour entendre cela aujourd'hui !

M. le président. A deux reprises, j'ai invité l'orateur, d'une part à retirer certaines expressions prononcées par lui, d'autre part à conclure. Il n'a pas déferé à la demande du président !

M. Henri Trémolet de Villers. Je ne peux pas reconnaître que j'ai dit une injure que je n'ai pas proférée !

M. le président. Dans ces conditions, je vais lever la séance. (*Applaudissements à gauche et au centre. — Mouvements divers.*) La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration de M. le Premier ministre sur l'Algérie.

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures dix minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,

RENÉ MASSON.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

2^e séance du mercredi 7 décembre 1960.

SCRUTIN (N° 131)

Sur la demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Lagayette.

Nombre de suffrages exprimés.....	445
Majorité absolue.....	223
Pour l'adoption.....	424
Contre.....	21

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour (1) :

MM.	Burlot	Mlle Minessch.
Aillères (d').	Buron (Gilbert).	Dieras
Albrand.	Cachal.	Diet
Alduy	Caillaud.	Diligent.
Alliot	Calméjane.	Doléz
Mme Ayme de la Chevrière.	Camino.	Doncnech.
Cance	Carou	Dorey
Ballainger (Robert)	Carter	Doublet.
Barbouchia (Mohamed).	Cassagne	Dreyfous-Ducas.
Barniaudy.	Cassez	Bronne.
Barrot (Noël).	Catalifaud.	Prout-L'Hermine.
Baudis.	Cernolacce.	Dubuis.
Bayou (Raoul).	Cerneau.	Duchâteau.
Beauguille (André).	Césaire.	Duchesne.
Béchar (Paul).	Chandernagor.	Duffot
Becker	Chapuis.	Dufour
Becue	Charayre.	Dumas.
Bedredine (Mohamed).	Charé	Dumortier.
Bégouin (André).	Charpentier	Durand.
Bégué	Charrel	Durbel.
Bekri (Mohamed).	Charvet.	Durroux.
Belahed (Slimane).	Chauvet.	Dusseaulx.
Bénard (François)	Chavanne	Duterne
Bénard (Jean).	Chazelle.	Duthell.
Bendjelida (Ali).	Chopin.	Duvillard.
Benekadi (Benalia)	Clamens	Ehrard (Guy).
Benhacine (Abdelmadjid).	Clément	Elm
Bennalla (Kheïl)	Clerget	Evrard (Just).
Benssedick Cheikh	Clermontel	Fabre (Henri).
Bérard.	Colinet	Fanton
Bergasse.	Collette	Faulquier
Bernasconi	Commenay.	Faure (Maurice)
Besson (Robert)	Comle-Offenbach	Feuillard.
Bellencourt	Conte (Arthur).	Filliol
Bignon.	Coste-Florel (Paul)	Forest.
Bilières.	Coudray	Fouchier.
Billoux.	Coulon	Fourmond
Bisson	Coumaros	Fréville
Blin	Courant (Pierre)	Fric (Guy).
Boinville.	Crouan	Frys
Bonnet (Christian)	Crucis	Gabelle (Pierre)
Bonnet (Georges).	Dalainzy	Gahlam Makhlouf
Bord	Dalbos.	Gallard (Félix)
Barocco.	Darnette.	Gamel.
Boscary-Monsservin	Danilo	Garnier
Boscher.	Darchicourt.	Garraud
Bosson.	Darras	Gauthier
Bouchel	Dassault (Marcel)	Gernez
Boudet.	Davoust	Godefroy.
Bouhadjera (Belaid)	Degrave	Godonneche
Boulet.	Dejean	Gracia (de)
Boullin.	Mme Delable	Grandmalson (de)
Bourdellès.	Delachenal	Grasset-Morel
Bourgeois (Georges)	Delaporte	Grenier (Fernand)
Bourgeois (Pierre)	Delemonlex.	Grenier (Jean-Marie)
Bourgoin.	Delesalle.	Gréverie
Bourgund.	Dellaune.	Grussenmeyer.
Bourriquet.	Delrez	Guélin All.
Boutobli (Ahmed)	Denis (Bertrand)	Guillain
Boutard.	Denvers.	Guillon.
Bréchard.	Deramchi (Mustapha)	Guillon (Antoine)
Bricout.	Deranoy	Guthmüller.
Briot	Deschizeaux	Habib-Deleclé.
Brocas.	Desouches	Halbout.
Brogie (de).	Mme Devaud	Halgouët (du).
Bruzerolle.	(Marcelle).	Hanin
Buot (Henri).	Devemy.	Hassani (Noureddine).

Lauret	Mazurier	Rivière (Joseph).
Hémain	Mack	Robichon
Hoguet.	Méhaingnerie.	Roche-BeFrance.
Hosache.	Mercier.	Roche (Waldeck).
Ibrahim Sald.	Michaud (Louis).	Roclore
Ihaddaden (Mohamed)	Mignot	Rombault.
Ihuel.	Millot (Jacques).	Roques
Jacquet (Marc).	Mirguet	Roth
Jacquel (Michel).	Missoffe.	Roulland
Jacson.	Mocquiaux	Rousselot.
Jaillon Jura	Mollet (Guy).	Roustan.
Jamol.	Mondon	Roux
Janvier.	Monnerville Pierre	Royer
Japiot.	Montagne (Max).	Ituais.
Jarrol.	Montagne (Rémy)	Saadi (Ali).
Jouault.	Montalal.	Sablé
Jouhanneau.	Montel Eugène	Sagette
Joyon.	Moore	Sahnouni (Brahim).
Juskiewenski.	Moras	Safdi (Berrezoug).
Kaddari (Djillali)	Morisse.	Sainte-Marie (de).
Karcher.	Motte.	Salado
Kerveguen (de).	Moulessehou (Abbès).	Sailenave
Khors (Sadok).	Moulin	Saillard du Rivault.
Kir.	Muller	Sarumarcelli
Kuntz	Nader.	Sanglier Jacques.
Labbe.	Neuwirth.	Sanson
La Combe.	Niles	Sanson
Lacroix	Noiret.	Sarazin
Lainé (Jean)	Nou	Schaffner.
Lalle.	Nungesser.	Schmitt (René).
Lambert.	Orrion	Schmittlein
Lapeyrusse.	Orvoën.	Schuman Robert).
Larue (Tony).	Padovani	Schumann (Maurice).
Laudrin, Morihan	Palewski (Jean-Paul).	Seltlinger
Laurent.	Paquel	Sesmaisons (de).
Laurin, Var	Pavol.	Simonnet
Levigne.	Perelli.	Souchal
Le Rault de la Morinière	Perrin (François).	Sourbel
Leccocq	Perrin (Joseph)	Szigeli
Le Douarec.	Perrot.	Taittinger (Jean).
Le Duc (Jean).	Pérus.	Terré
Leduc (René).	Pelli Eugène.	Thibault (Edouard).
Leclercq (Francis)	Claudius).	Thomas
Leclève d'Ormesson.	Peyrefitte.	Mme Thome
Le Guen.	Peyrel	Patenôtre
Lejeune (Max).	Peylel	Thorallier
Lemalre.	Pozé.	Thorez (Maurice).
Lenormand (Maurice).	Philippin	Tomasini
Lepidl.	Philippe.	Touret
Le Roy Ladurie.	Planla.	Toutain
Le Toc.	Pic.	Trébosc
Le Theulé	Pillet.	Trellu
Liogier.	Pinvidic	Ture Jean).
Liquard	Plazanet.	Ulrich
Lolive.	Pleven (René).	Valabregue.
Lombard.	Poignant	Valentin (François).
Longueue.	Poudevigne.	Vais (Francis)
Longuet.	Poupiquet (de).	Van der Meersch.
Lopez.	Privat (Charles)	Vanier
Lucia.	Privel	Var
Lurie.	Prochet	Vaschetti
Lux.	Quentier.	Vendroux
Maillot.	Quinson	Véry Emmanuel).
Malèze (de la).	Radlus	Viallet
Molle (Ali).	Raphaël-Leygues	Vidal
Malleville.	Raull	Villedier
Marcellin.	Raymond-Clergue	Villon (Pierre).
Marcenet.	Regaudle	Vitel (Jean).
Marchetti.	Renouard	Voilquin
Maridel.	Réthoré	Volsin
Mlle Martinache.	Rey.	Wagner.
Mayer Félix).	Reynaud (Paul)	Weber
Mazol.	Rivière (René)	Welman
Mazo.	Richards	Widenlocher
	Rieunaud	Zeghou (Mohamed).
	Rivain	Ziller

Ont voté contre (1) :

MM.	Colonna (Henri)	Marquaire.
Azem (Ouall).	Djebbar (Ahmed)	Mollnet
Bastell.	Jarrosson.	Puech-Samson.
Biaggi	Lacoste-Lareynondie	Teissère
Bidaud (Georges).	(de)	Thomaso
Caillmer.	Laffin.	Vayron (Philippe).
Canat.	Le Pen	Vinciguerra
Carville (de).	Marle (André).	

Se sont abstenus volontairement (1) :

MM.	Berronainé (Djellou)	Chapalain.
Agha-Mir.	Boulam (Said)	Chibi (Abdelbaki).
Albert-Sorel (Jean).	Boulsone (Mohamed).	Collomb.
Arnulf.	Bric.	David (Jean Paul).
Baouya.	Cathala.	Delbecque.

Denis (Ernest).	Legendre.	Portolano
Devig	Legroux.	Poullier.
Houzas.	Le Montagner.	Renucci
Ducos.	Mahias	Rossi
Fulchiron.	Maloum (Hafid).	Rousseau
Gavinl.	Médecin	Sicard
Grassot (Yvon).	Messaoudi (Kaddour).	Sid Cara Chérif
Heuillard.	Miriel	Tebib (Andallah).
Ioualalen (Ahcène).	Moalli	Trémollet de Villers.
Lacaze.	Montesquiou (de)	Valentin (Jean).
Lafont.	Palmero	Vignau
Laradji (Mohamed).	Pasquini	Villier (Pierre).
Laurell.	Picard	Yrissou.
Lebas.	Pierrebouurg (de).	

N'ont pas pris part au vote :

MM.		
Al Sid Boubakeur.	Colonna d'Anfrani	Lagailarde.
Anthoioz.	Debray.	Lauriol.
Arrigui (Pascal).	Deshors.	Legaret.
Baylot.	Devèze.	Marçais.
Béraudier.	Dixmier.	Mariotte.
Boisdé (Raymond).	Djouini (Mohammed)	Moynet.
Mlle Bouabsa (Kheira).	Féron (Jacques).	Oopa.
Boudi (Mohamed).	Fraissinet.	Pigeot.
Boudjedir (Hachmi).	Frédéric-Dupont.	Pinocheau.
Bouillot.	Hénaull.	Rautet.
Bourne.	Hersant.	Ripert.
Catayée.	Junot.	Sy (Michel).
Cheikh (Mohamed Saïd).	Kaouah (Mourad).	Tardieu.
Chelha (Mustapha).	Mme Khebtani (Rebilha).	Villeneuve (de).

Excusés ou absents par congé (2) :

(Application de l'article 159, alinéas 2 et 3 du règlement.)

MM.	Escudier	Gouled (Hassan).
Abdesselam.	Ferri (Pierre).	Mekki (René).
Bénouville (de).	Fouques-Duparc.	

N'ont pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et M. Chamant, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

MM. Azem (Oual) à M. Molinet (assemblées internationales).
 Béhard à M. Moulet (maladie).
 Bekri à M. Buron (Gilbert) (maladie).
 Bensedick Cheikh à M. Ihaddaden (maladie).
 Bernasconi à M. Bourriquet (assemblées internationales).
 Besson à M. Moulin (maladie).
 Boudjedir à M. Canal (maladie).
 Boulsane à M. Barroncha (maladie).
 Boutard à M. Loagequeue (maladie).
 Cheikh à M. Toufain (maladie).
 Darras à M. Eyraud (maladie).
 Denis (Ernest) à M. Boudet (assemblées européennes).
 Djouini (Mohammed) à M. Kloesi (Sadok) (maladie).
 Drouot-Herminie à M. Bourgnon (assemblées européennes).
 Durand à M. Le Montagner (maladie).
 Durroux à M. Cassagne (maladie).
 Fulchiron à M. Bréhard (assemblées Internationales).
 Guillaud à M. Doublet (maladie).
 Hassani (Nouredine) à M. Non (maladie).
 Ibrahim à M. Frys (maladie).
 Ioualalen à M. Colonna Henri (maladie).
 Lauriol à M. Portolano (maladie).
 Lenormand à M. Raymond-Clergue (maladie).
 Mallem Ali à M. Marcnet (maladie).
 Marçais à M. Arrighi (maladie).
 Marlotte à M. Dufour (maladie).
 Monnerville à M. Mazurier (maladie).
 Oopa à M. Remond (maladie).
 Pavot à M. Duchâteau (maladie).
 Radus à M. Roulland (assemblées européennes).
 Sahnouni à M. Jacson (maladie).
 Saïd (Berrezoug) à M. Quantier (maladie).
 Schuman (Robert) à M. Delrez (assemblées Internationales).
 Sicard à M. Rousseau (maladie).
 Thorez (Maurice) à M. Raffinger (maladie).
 Turcoques à M. Sourbet (maladie).
 Wildenlocher à M. Vals (maladie).

Motif des excuses :

(Application de l'article 159, alinéa 3, du règlement.)

MM. Abdesselam (mission).
 Escudier (maladie).
 Ferri (Pierre) (événement familial grave).
 Fouques-Duparc (mission).
 Gouled (Hassan) (mission).
 Mekki (maladie).

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.

(2) Se reporter à la liste ci-après des motifs des excuses.

(Le compte rendu intégral de la 3^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)